N° 1 1985

RECHERCHES RÉGIONALES

CÔTE D'AZUR ET CONTRÉES LIMITROPHES

n° 90

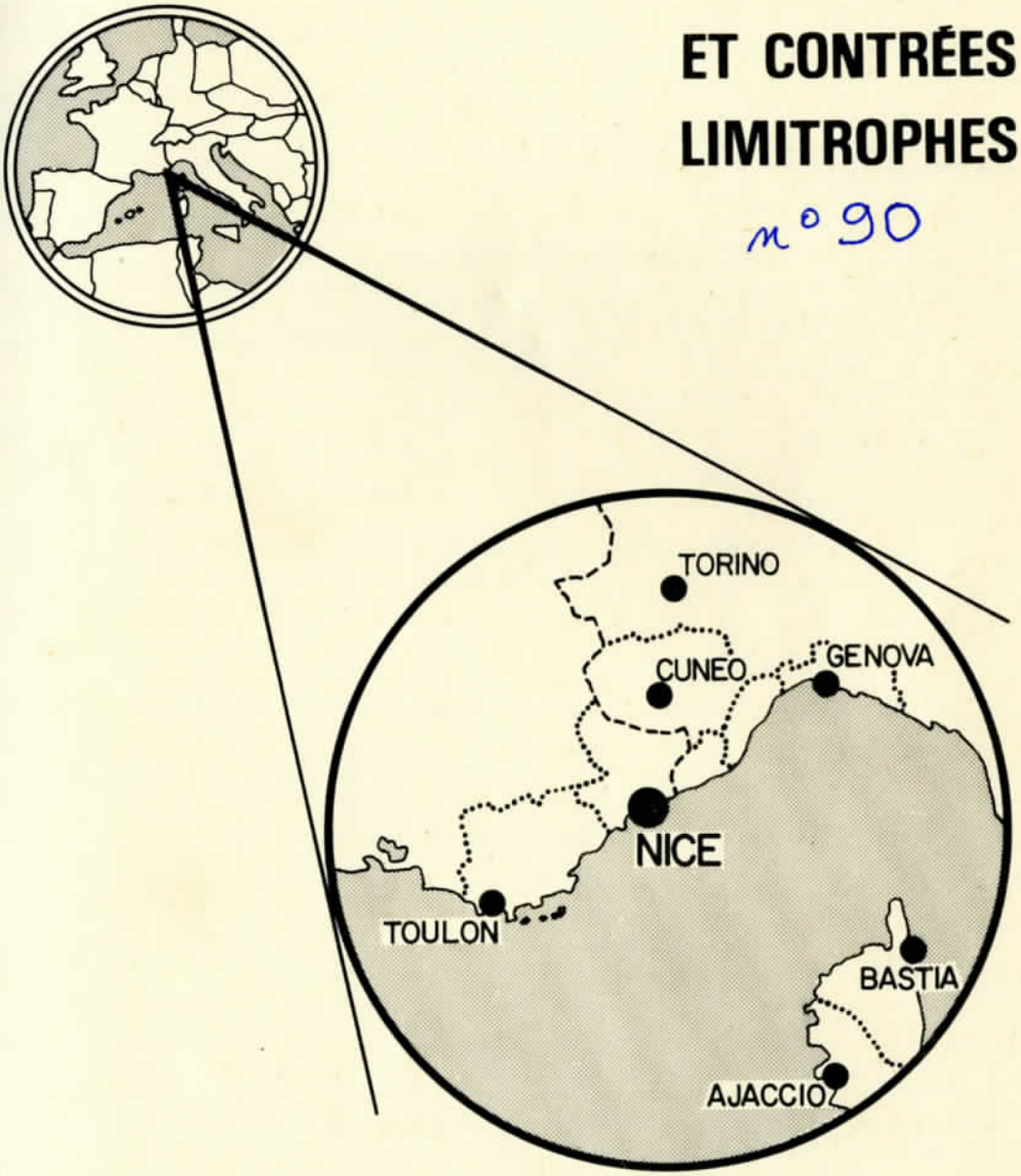

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES ALPES-MARITIMES

RECHERCHES RÉGIONALES
COTE d'AZUR et CONTRÉES LIMITROPHES

BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par les

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES ALPES-MARITIMES

Centre administratif départemental
06036 NICE CEDEX
Tél. (93) 72.20.81

Fondateurs : Etienne DALMASSO, Andrée DEVUN †

Comité de Direction : Marie-Louise CARLIN, histoire du droit
Rosine CLEYET-MICHAUD, archives
Loïc ROGNANT, géographie
Ralph SCHOR, histoire

Recherches régionales se propose de faire mieux connaître la Côte d'Azur et les contrées limitrophes, telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes restent fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

26e année

1985 – N°1

Janvier - mars

90

SOMMAIRE

Les débuts de l'école pratique d'agriculture d'Antibes
par Yolande ANTOINE et Marie-Charlotte HESPEL p. 2

L'assistance médicale gratuite dans les Alpes-Maritimes de 1919 à 1929 d'après les rapports du Conseil général
par Christine COMINO et Sophie JEANDOT p. 14

Le livre d'état des âmes (liber status animarum) Une nouvelle contribution à la connaissance des anciens comté et diocèse de Nice
par Pierre BODARD p. 24

Jean-François de Bertet de La Clue-Sabran (1696-1764)
par Michel VERGE-FRANCESCHI p. 52

LES DEBUTS DE L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE D'ANTIBES*

par Yolande ANTOINE
et Marie-Charlotte HESPEL

Résultat d'un travail effectué sous la direction
de M. Schor à la Faculté des Lettres de l'Université de Nice

C'est au XIXe siècle que le secteur agricole français qui, jusque là avait été le principal moteur de la croissance économique, cède peu à peu le pas à l'industrie. Il passe ainsi des 3/4 de la production totale en 1830 au 2/3 en 1890.

Ce déclin relatif n'est pas dû à une baisse de la production, mais à la concurrence des produits étrangers. L'apparition de la vapeur remplaçant la voile favorise en effet les transports et l'arrivée sur le marché français de produits extérieurs et ce d'autant plus facilement que l'agriculture française, malgré quelques améliorations, travaille encore en grande partie avec des moyens archaïques.

Pour lutter contre cette concurrence, on n'emploie que des palliatifs insuffisants (protectionnisme, aides financières...). Pourtant, sous l'impulsion de quelques hommes politiques plus inspirés, s'ouvrent un peu partout en France des fermes-écoles destinées aux fils d'agriculteurs.

La région des Alpes-Maritimes bénéficie ainsi en 1865 d'une ferme école créée sur un domaine de Saint-Donat-la-Paoute, près de Mouans Sartoux ; mais, à la mort du fermier directeur en 1871, l'école est fermée.

Le département possède aussi, en plus d'un laboratoire de botanique à la Villa Thuret à Antibes, une station agronomique et une chaire d'agriculture à l'Ecole Normale. Mais la première adresse le résultat de ses recherches à des cultivateurs éclairés, et la seconde ne fait que des conférences aux agriculteurs et aux instituteurs.

Il y a donc place pour un enseignement professionnel s'adressant aux jeunes gens des campagnes et leur apprenant des méthodes nouvelles. En leur redonnant de la sorte du goût pour la profession qu'ils fuient, on les fixerait à la campagne et on diminuerait d'autant l'exode rural vers les villes.

C'est ainsi qu'à sa session du 2k août 1889, le Conseil général du département des Alpes-Maritimes vote la création d'une commission spéciale chargée de rechercher un domaine permettant l'établissement d'une Ecole pratique d'Agriculture.

LA CREATION DE L'ECOLE D'AGRICULTURE

Définition d'une école d'agriculture

Cadre administratif

Les notes de M. Gos, professeur départemental d'agriculture, préparées pour un rapport au Conseil général, nous apprennent que, selon la loi du 30 juillet 1875, ces Ecoles pratiques d'Agriculture sont créées par un arrêté ministériel. Ce sont des institutions appartenant au Département ou à des particuliers qui les administrent à leurs risques et périls. Le Gouvernement paie le personnel, mais c'est le Département ou le propriétaire qui doit s'occuper de la gestion. Si la propriété est achetée par le Département, celui-ci nomme un fermier directeur.

L'enseignement prodigué consiste dans le développement de l'instruction primaire (rédaction, lecture, calcul) et en un enseignement spécialisé divisé en deux parties, l'une théorique, l'autre pratique.

Il s'adresse aux fils de petits propriétaires, de fermiers et d'artisans dans le but de faire d'eux, à l'aide d'un enseignement approprié, des cultivateurs en état de comprendre le progrès.

L'école pratique d'Agriculture des Alpes-Maritimes

L'enseignement dans les Ecoles pratiques d'Agriculture doit être fonction de l'économie rurale de leur département. Ainsi celle des Alpes-Maritimes doit être une école d'horticulture, d'oléiculture, de viticulture, d'irrigation, de laiterie et de fromagerie. L'exploitation choisie devra permettre l'obtention de "plantes industrielles" (orangers, citronniers, fleurs, pruniers...), d'oliviers, de vignes, de pâturages et la grande culture céréalière ; la recherche d'un domaine convenant à la création d'une Ecole pratique d'Agriculture est donc le principal problème à résoudre.

Recherche d'une propriété

Premières recherches

La sous-commission créée le 2k août 1889, composée de membres de la Société d'Agriculture (notamment M. Gos) et de l'architecte départemental, lance par voie de presse des appels d'offres aux propriétaires de la région. Le "Rapport de la Sous-commission sur la visite des propriétés proposées pour l'établissement d'une Ecole d'Agriculture dans les Alpes-Maritimes" nous montre que sur 19 propositions parvenues au Conseil général à sa session du 16 juillet 1890, 10 sont rejetées.

On crée donc une autre sous-commission qui est chargée d'aller sur place visiter les terres présélectionnées. On retient d'abord la propriété de M. Guignon à Villeneuve-Loubet ; elle n'est pas entièrement satisfaisante. On lance alors un nouvel appel d'offres le 28 juillet qui aboutit à 7 propositions. D'autres visites ont lieu les 11, 12 et 13 août.

"La" Propriéte

Finalement, on s'accorde à penser que les propriétés Beretta et Sardou à Antibes présentent "les conditions nécessaires au succès de l'école...". Il s'agit d'une offre collective de deux propriétés situées à Antibes, dans le quartier Camploup, à 1,5 km de la gare d'Antibes. Cette proximité de la ville permettrait le développement de l'externat. D'une surface totale d'environ 10 hectares, elles sont bordées, au sud par la route de Biot, au nord par le chemin vicinal n° 7 et à l'est et à l'ouest par des confronts permettant d'envisager un agrandissement éventuel. L'exposition générale est sud-est et le terrain en pente douce. D'un point de vue géologique, le sol est de bonne qualité. Il s'agit d'alluvions anciennes et de poudingues du Var, un calcaire assez compact. L'irrigation est assurée par quatre puits de cinq à six mètres de profondeur. De plus, la propriété Sardou est bordée sur cinquante mètres, au nord, par le canal de la Louve et quelques travaux permettraient un accroissement de l'irrigation.

Par ailleurs, quelques cultures sont déjà existantes. Des vignes américaines sont implantées, et, malgré le manque de soins, leur rendement est bon. De beaux oliviers de la variété Elanquetris permettraient de donner de bonnes huiles fines. Enfin, la plantation d'orangers pourrait être intéressante à préserver. Ces terres sont favorables à la culture fruitière et maraîchère avec la création d'un potager ; 1,5 à 2 hectares pourraient être facilement transformés en prairie pour quelques vaches.

Sur le terrain se trouvent deux corps de bâtiments et des annexes importantes. La maison Beretta pourrait être aménagée en internat pour 36 à 40 élèves et la maison Sardou en bureaux de direction et classes.

La décision d'accord fut emportée grâce à la possibilité d'ouvrir immédiatement l'école avec 30 000 francs de frais et 3600 francs de loyer répartis comme suit : 1600 francs par an pour M. Sardou ; 2000 francs par an pour M, Beretta dont la propriété, plus petite, est en meilleur état. Cet engagement est donc pris avec les deux propriétaires sous réserve de l'accord du ministre de l'Agriculture.

La création de l'Ecole d'Agriculture

Les arrêtes ministériels

L'accord devient définitif par l'arrêté ministériel du 26 février 1891.

Un bail est signé entre le préfet Arsène Henry et les deux propriétaires. Malheureusement, nous ne possédons que celui passé avec M. Beretta. Nous savons ainsi que sa propriété fait trois hectares vingt deux ares et comprend : une maison de maître avec un rez-de-chaussée, un étage et une mansarde ; une maison de ferme avec écuries, remises, lapinières ; deux puits dont un avec une machine élévatoire à manèges. Le terrain est complanté d'arbres fruitiers de différentes natures : 137 oliviers de haute futaie ; 123 orangers à fleurs ; 91 orangers à fruits ; 10 mandariniers ; 3 citronniers.

Un autre arrêté est pris le 29 février 1891 nommant M. Gos premier directeur de l'Ecole pratique d'Agriculture des Alpes-Maritimes.

La convention entre le Département et le directeur

Une convention avait été signée le 31 janvier précédent entre le Préfet et M. Gos (annexe n° 1). Elle nous apprend la répartition des charges et des bénéfices entre le Département et le directeur. Nous retrouverons plus loin le funeste article 13 qui sera à l'origine des "premières maladies de jeunesse" de la toute nouvelle Ecole pratique d'Agriculture.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE

C'est à travers les rapports adressés chaque année par le directeur de l'Ecole au Conseil général que nous allons, dans cette deuxième partie, étudier le fonctionnement de l'école (notre étude s'étendra de 1891, date de l'inauguration de l'école, à 1918).

Le personnel

Les professeurs

Dès l'annonce de la création de l'Ecole les candidatures aux différents postes d'enseignants et d'intendance affluent de tous les coins de Provence et même de France. De l'Aude, de Nîmes, de Montpellier, de Montargis, de Saorge, de Nice, d'Antibes, le nouveau directeur, M. Gos, reçoit de longs curriculum vitae détaillés. Il est des lettres très émouvantes, comme celle du petit-fils d'un pair de France, qui proteste de sa foi républicaine (annexe n° 2).

Certains se flattent d'appuis politiques, nationaux ou locaux ; des élus appuient certaines candidatures.

Si la nomination des professeurs d'enseignement général ne semble présenter aucune difficulté, les choix d'un instituteur-comptable, d'un chef de pratiques agricoles, d'un instituteur-militaire-surveillant paraissent plus délicats.

Le rapport de 1893 nous permet de mieux connaître ce personnel : outre le directeur, dont l'autorité s'étend sur toutes les parties du service, il comprend pour l'enseignement théorique, des professeurs d'agriculture, de physique-chimie, de sciences naturelles et d'horticulture, un instituteur-comptable, maître de français, de mathématiques appliquées, chargé aussi de la comptabilité. Ces professeurs choisis sur dossier par le directeur doivent être agréés par le ministre de l'Agriculture.

Et c'est ainsi qu'en cette première année de fonctionnement M. le ministre entérine, par exemple, la nomination de M. Champseix, au poste de professeur de physique-chimie. Celui-ci vient de Montargis où il était professeur de sciences physiques à l'Ecole d'Agriculture du Chesnoy. M. Dahon, instituteur adjoint à Saorge, est nommé instituteur-comptable, poste qu'il occupera très brièvement, avant d'être remplacé le 8 mai 1892 par M. Ouïes Grec, futur directeur de l'Ecole en 1918 (annexe n° 3).

Pour l'enseignement pratique, sont recrutés un vétérinaire, chargé du cours d'extérieur et de l'hygiène des animaux domestiques ; un chef de pratiques agricoles ; un jardinier, chef de pratiques horticoles ; un instituteur-militaire-surveillant. Venant de Versailles, M. Rebufat est le premier vétérinaire, il est remplacé le 27 décembre 1894 par M. François Lyons, vétérinaire à Vallauris. Le chef de pratiques agricoles, M. Bedos, est un ancien diplômé de l'Ecole pratique d'Agriculture de Valabrel, tandis que M. Lauliac, chef de pratiques horticoles, est un ancien élève de l'Ecole nationale d'Horticulture de Versailles et un ancien stagiaire de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier. C'est un agriculteur, horticulteur de Biot, M. Constant, qui le remplacera en août 1892 (annexe n° 3).

L’encadrement

A partir de 1894, pour le poste d'instituteur-militaire-surveillant, on renonce vite à prendre des instituteurs ; le choix se porte plutôt sur d'anciens militaires à l'expérience plus affirmée ; M. Delly, premier titulaire, cédera sa place en 1893 à M. Bellengier, ancien sous-officier, puis se succéderont M. Gaston Gex, ex-sergent au 136e Régiment d'Infanterie, puis M. Massoni, etc..

Après quelques mois de fonctionnement, il apparaît que le directeur fait de plus en plus appel à des professeurs de la région, plus familiers des cultures méditerranéennes et plus à même de l'aider à rentabiliser ses cultures '.

Une fois le personnel en place, à qui va s'adresser cet enseignement ?

Les élèves

Le but de l'école est de former des chefs de culture et de donner une bonne instruction professionnelle aux fils de cultivateurs, propriétaires et fermiers, et, en général, aux jeunes gens qui se destinent à la carrière agricole.

Mode et conditions d'admission des élèves

Les candidats doivent être âgés de 14 ans au moins et de 18 ans au plus, dans l'année de leur admission. L'examen a lieu tous les ans au siège de l'école, le premier lundi d'octobre. Comme pour tout examen, le candidat doit fournir dans les quinze jours qui précèdent un dossier auquel sont joints les diplômes et autres certificats d'études ; un formulaire spécial est complété par les demandeurs de bourses. Cet examen a lieu devant un Comité de surveillance, présidé par M. l'Inspecteur général de l'Agriculture de la région, et porte sur les matières faisant partie de l'enseignement primaire, à savoir : un exercice de langue française (orthographe et style) ; un exercice d'arithmétique ; un exercice d'histoire et de géographie de la France. Un oral lui sera adjoint quelques mois plus tard; nous n'en connaissons pas le programme, mais on peut supposer qu'il portait à la fois sur les connaissances et les motivations du futur aspirant-agriculteur. Les candidats pourvus du certificat d'études primaires sont reçus de droit.

La durée des études est de deux ans (elle sera portée à trois ans quelques années plus tard). L'école reçoit des élèves-internes, des demi-pensionnaires et des externes. Le prix de la pension est de 500 francs par an, celui de la demi-pension de 250 francs, payable d'avance en trois versements. Quant aux externes, ils paient 50 francs par an ; une somme de 20 francs est réclamée comme caution (en cas de bris ou de pertes d'objets). Tous les élèves, qu'ils soient boursiers ou payant pension, doivent se procurer, à leurs frais, les effets du trousseau dont la composition est arrêtée par le directeur. I! en est de même pour les livres et objets nécessaires à l'instruction. La somme de 500 francs comprend toutes les dépenses (nourriture, couchage, chauffage, éclairage, blanchissage, frais d'infirmerie et médicaments).

26 candidats s'inscrivent à la première session qui a lieu exceptionnellement, le 12 octobre 1891, à l'hôtel de la Préfecture, dès 8 heures du matin. Un seul candidat, possédant le certificat d'études est admis de droit. Trois sont refusés, deux par défaut d'instruction, le troisième pour "faiblesse de constitution". Un candidat, le jeune Rougier, aidé par une bourse de la mairie d'Antibes, est reçu comme externe, un garçon de 14 ans de Nice, Maraini, est admis conditionnellement. Des bourses d'études sont attribuées à 14 élèves : 5 reçoivent une bourse entière du Département ; 6, une demi-bourse ; 2, une bourse entière de l'Etat; 1, une demi-bourse. Par décisions spéciales prises par M. le ministre de l'Agriculture, MM. Brosse et Mallie, l'un bachelier es-sciences et l'autre bachelier es-lettres sont acceptés à l'école comme auditeurs libres.

L'origine géographique des élèves

Les rapports sont muets sur l'origine géographique des élèves. Nous ne possédons que celle des élèves de la première promotion, dont 6 élèves venaient de Villefranche, Bairols, Cannes, Saint-Cézaire, Vence, Saorge ; deux élèves venaient de Cagnes, de Vallauris ; trois de Roquebillière.

Comme le souhaitait le Conseil général, le recrutement est régional ; il semble qu'il le soit resté pendant de nombreuses années. Plus tard, lorsque la réputation de l'école sera établie, des Egyptiens, des Russes, des Roumains, des Serbes, des Africains, entre autres, viendront étudier à Antibes.

L'origine sociale des élèves

L'origine sociale des élèves est très difficile à déterminer. Certes le recrutement se fait en général dans le milieu agricole, d'abord dans le vivier des petits exploitants, puis après quelques années, dans celui des moyens et grands propriétaires. Cependant de nombreux jeunes, appartenant à la classe moyenne, choisissent cet enseignement agricole, espérant trouver un débouché, comme jardinier, dans les nombreuses propriétés urbaines de Nice, Cannes, ou dans l'horticulture florale, qui, avec le progrès des transports, connaît un essor rapide. Cette évolution sera effective après 1906.

L'enseignement

Deux sortes d'enseignements leur sont proposés, un enseignement théorique et un enseignement pratique.

L'enseignement théorique

L'emploi du temps suivi pendant l'année montre que cet enseignement est très complet (annexe n° 4). Par exemple, en 1906, les élèves ont reçu : 40 leçons de français, 40 leçons de mathématiques, 40 leçons de dessin, 120 leçons de botanique et zoologie, 40 leçons de physique, 80 leçons de chimie, 120 leçons d'agriculture et viticulture, 40 leçons d'hygiène domestique et vétérinaire. Les différents rapports des directeurs évoquent des laboratoires de recherches, de photographie... (tous restés, semble-t-il, au stade de vœux pieux, jusqu'en 1900!).

Renseignement pratique

Si nous suivons toujours nos rapports directoriaux, l'enseignement pratique est éclectique, solide, professionnel ; les élèves abordent les "quatre branches" de l'agriculture avec sérieux, guidés par des professeurs soucieux de leur apprendre, jour après jour, toutes les techniques, les "tours de mains" qui leur permettront d'exploiter, avec compétence, leur propriété ou celle d'un patron.

A cet effet, les directeurs successifs ont adjoint à l'école proprement dite, une ferme dont le lait en excédent est vendu à l'extérieur. Ils ont agrandi et diversifié le cheptel, multiplié les expériences de plantation et de semis, essayant savamment de nouvelles semences de céréales ou de légumes, et amélioré, en les simplifiant, les techniques de greffes et de soins. Ainsi, nous confie le second directeur, sous une direction éclairée, grâce au concours actif des maîtres et des élèves, l'école prospère et fait l'admiration (jalouse) des agriculteurs du coin.

Il nous aurait été facile de vous décrire dans le détail l'enseignement pratique de l'Ecole d'Agriculture d'Antibes. Les rapports des années 1902 à 1906 fourmillent de précisions, de chiffres, d'explications sur les cultures futures ou en cours. Hélas, une petite phrase dans le rapport au Préfet de 1901 attire notre attention. "Le système cultural suivi jusqu'ici n'a pas été modifié... mais cependant il a été réduit dans ses proportions...! sans que l'école y ait perdu au point de vue instructif, les circonstances m'ont permis de donner entière satisfaction aux populations horticoles de la région qui, a tort, avaient cru voir dans l'extension des cultures de l'école une source de concurrence, et pour l'avenir, une cause d'aggravation aux difficultés qu'elles ont à surmonter". Nous ne comprenons plus. Comment une école ouverte pour pallier les insuffisances d'informations et de formation des futurs

agriculteurs, comment cette école peut-elle porter ombrage aux intérêts financiers des horticulteurs locaux ? Car évidemment, c'est bien de cela qu'il s'agit ! Comment est-ce arrivé ?

UN PREMIER BILAN 1891-1918

Les péripéties directoriales

Les deux directeurs qui se sont succédés de 1891 à 1901 ont tout simplement considéré l'école comme leur bien personnel et les élèves comme une main-d'œuvre bénévole !

Une appropriation "abusive"

Tout a commencé avec le premier directeur ; agriculteur de formation, il afferme des terres voisines et se lance à fond dans le maraîchage et la fleur d'oranger. Il est amené en cours d'année à donner sa démission pour raisons personnelles et se trouve un remplaçant en la personne de son professeur d'agriculture.

Celui-ci n'a qu'un but "faire fleurir l'école". Il demande et obtient du Département des serres froides, puis chaudes, un système d'arrosage perfectionné et entreprend de transformer l'école -qui lui a été confiée- en un vaste champ de cultures florales, commercialisables. Chaque mètre carré de terrain est fleuri: sous les oliviers des violettes ; à la place des carrés de poireaux ou de salades, des pépinières de rosiers ; on fume soigneusement les orangers pour qu'ils fleurissent abondamment ; jasmin, oeillets vont inonder le marché local, cassant les prix. Ainsi, profitant de l'ingénuité de ses élèves, de la "complicité" de son personnel, le second directeur trompe sciemment le Département.

Découvert, il n'hésitera pas à donner sa démission quatorze jours avant l'expiration de la seconde période quinquennale de son bail, avec l'idée de pouvoir récupérer (conformément à l'article 13 de la Convention) les 2/3 de ses débours pour améliorations foncières. Bien mieux, à l'annonce de la visite d'un expert, chargé d'estimer les récoltes pendantes, il fait, dans l'espoir d'influencer l'estimation, retourner quelques ares de terrain afin d'y planter des dizaines de rosiers, de plants de fleurs, de fraisiers, achetés à bas prix. Par ces manoeuvres, il abuse l'expert, comme il avait abusé de même pendant des années la commission de surveillance du Département. Devant le refus du Conseil général de lui régler ses débours, il attaque le Département devant les tribunaux. Cette instance introduite par le directeur provoque au sein du Conseil général un courant en faveur de la suppression de l'Ecole et une proposition dans ce sens est faite à la session d'août 1901. Elle est (heureusement I) rejetée. Un long procès en découle, et le Département sera finalement condamné à payer une lourde somme aux héritiers du directeur, mort entre temps.

Comme l'écrit un rapporteur, "il semble qu'une mauvaise fée se soit penchée sur les débuts de cette école". La nomination du troisième directeur ne sera pas plus heureuse. Continuant les déplorables habitudes de ses prédécesseurs, il démissionnera sous la pression d'événements qui tiennent plus du fait divers que de la controverse agricole

L'arrivée de M. Blache, quatrième directeur, ouvre pour l'Ecole une ère de renouveau et d'espérance.

Une nouvelle chance

Une clarification "douloureuse"

A la fin de 1905, M. le Préfet demande à M. Poirault, directeur de la Villa Thuret (observatoire botanique, ouvert depuis 1885), un rapport sur l'état agricole de l'Ecole, en le priant de déterminer ce que l'on peut raisonnablement tirer de l'exploitation de la propriété. Avec beaucoup de probité, M. Poirault s'acquitte de sa tâche et l'on découvre, avec consternation, l'étendue des dégâts occasionnés par les gestions précédentes. La magnifique école-modèle, tant vantée par ses directeurs, n'est qu'une pauvre exploitation abandonnée, où les plantes, les arbres, la vigne, faute de soins appropriés, sont dans un état sanitaire lamentable.

Le vignoble est infesté de maladies cryptogamiques (Mildiou, oïdium), qui "n'ont pas été combattues comme elles auraient dû l'être" ; les piquets et les fils de fer sont en très mauvais état. Les orangers, dans leur majeure partie des orangers à fleurs, ont souffert de la gelée de 1905, dégâts accentues par le manque de fumures et de soins phytosanitaires. Le verger est dans un tel état qu'il serait trop long et dispendieux de le restaurer. Sur la propriété Sardou, les oliviers sont abandonnés ; "ceux de l'Etat" (200 environ) sont des arbres forts, assez bien tenus, sains et susceptibles de produire" (en fait, leur chance est d'avoir profité des soins donnés aux cultures florales de rapport que l'on avait établies sous leur ombre I). Seule une partie du jardin floral est correctement cultivée. La serre chaude donnée par l'Etat est dans un état déplorable : le bois est pourri, les châssis ont tous des vitres cassées, la chaudière est inutilisable. Le jardin maraîcher est très négligé.

A la question : quel revenu peut-on attendre d'un pareil domaine ? M. Poiralt répond : "les choses ont été laissées en si pitoyable état que le revenu de 1906 sera notablement réduit...".

Un deuxième rapport nous laisse entendre que les bâtiments d'habitation sont dans un état avancé de dégradation : les murs se fissurent, le toit laisse passer l'eau ; toute l'école se révèle trop exiguë et mal adaptée à ses fonctions.

La reprise en main

Le premier rapport de M. Blache tranche par sa simplicité, comparé à ceux de ses prédécesseurs. En quelques lignes, il énonce un programme pour l'Ecole; il veut apprendre par l'exemple aux élèves : pas de grandes surfaces difficiles à soigner, mais des petites cultures "impeccables au point de vue tenue et propreté, ne négligeant ni les façons culturales, ni les fumures, ni les traitements". 11 décrit la création d'un verger, une partie des arbres plantés est destinée à la forme plein vent, le restant devant être conduit en espalier, contre-espalier et cordon afin d'initier les élèves à ces techniques. Les cultures sous verre (rosiers, œillets, fraises, melons, tomates) ont été suivies avec le plus grand soin et les élèves connaissent les conditions culturales et économiques de chacune de ces plantes. Enfin l'exploitation animale s'est développée et des résultats encourageants ont été observés.

M. Blache complète l'exploitation fermière du domaine par "un champ de démonstration utile à la masse des agriculteurs". Plusieurs variétés de pommes de terre, de blé, intéressantes pour la région, ont été cultivées parallèlement et étudiées, tant au point de vue du rendement, que de la précocité et de la résistance aux maladies de la Verse, en ce qui

concerne les blés. Les résultats obtenus sont portés à la connaissance du public par l'intermédiaire de La Petite Revue agricole et horticole du littoral, dirigée par M. 3ules Grec. M. Blache complète l'outillage, sommaire, du domaine par une faucheuse et un "rateau-cheval".

Pour approfondir leur enseignement et sous la conduite de leurs professeurs, les élèves visitent souvent les usines environnantes (usines à parfums de Grasse), les domaines et les établissements agricoles de l'arrière-pays.

Mais à côté de tous ces points positifs, subsiste toujours le gros point noir de la dégradation des installations immobilières. Certes, grâce au Département, certaines réparations ont pu être effectuées ; mais le portail de l'école est délabré, les hangars de bois et le plafond de la salle à manger, en ruines, menacent de s'effondrer I

Malgré la guerre et le départ de nombreux professeurs et élèves, le directeur met un point d'honneur à continuer les cultures vivrières, par patriotisme, afin d'inciter les agriculteurs locaux à répondre aux besoins vitaux du pays en lutte.

Réussite ou échec

Nous ne saurions terminer notre étude sur les débuts de l'Ecole d'Agriculture d'Antibes sans essayer de connaître le devenir des élèves et celui de l'Ecole.

Le devenir des élèves

Nous ne possédons pas le chiffre officiel des diplômés de l'Ecole de 1891 à 1918. Nous avons essayé de l'établir en relevant dans les rapports (lorsqu'ils sont mentionnés) le chiffre des diplômés par promotion (annexe n° 5).

Nous pouvons cependant faire mention d'un premier bilan effectué par le second directeur après dix années de fonctionnement.

Il écrit que depuis le 15 octobre 1891 l'Ecole a reçu 209 élèves dont 154 internes ou élèves irréguliers et 55 auditeurs. 75 en sont sortis munis de leur diplôme de fin d'études, 54 occupent des professions agricoles, 9 des carrières administratives et 12 des carrières diverses. Pendant dix ans, sans tenir compte des 55 auditeurs libres, le pourcentage des diplômés sur 154 élèves s'établit donc comme suit : 75 diplômés soit 45 % dont 72 % sont restés dans l'agriculture. 28 % ont purement et simplement abandonné un métier pour lequel, apparemment, ils ont été solidement formés. Une première explication peut être trouvée dans le fait que sur 209 élèves, 96 sont des ruraux et 113 sont d'origine urbaine.

Grâce à un bulletin de l'Association des Anciens élèves (association créée en février 1896 "pour venir en aide a ceux qui auraient besoin d'assistance") daté de 1899, nous pouvons avoir une petite idée du devenir des élèves diplômés de 1891 à 1899 (annexe n° 6). Sur 75 élèves 18 sont agriculteurs, 18 jardiniers, 2 viticulteurs, 3 régisseurs, 11 militaires, 2 chefs de culture, 4 horticulteurs, 5 sont élèves à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier ou de Versailles, 1 élève est professeur d'Agriculture à Antibes, un autre négociant en tourteaux, un gérant d'une propriété et il reste trois élèves dont la profession n'est pas précisée. 11 ne sont pas agriculteurs mais militaires ; il ne nous est pas précisé s'il s'agit pour eux d'un état temporaire ou définitif.

Peut-on conclure que l'école répond bien à sa vocation : former des chefs de culture ?

L'avenir de l'Ecole

Le 3 septembre 1918, M. Blache, le "bon directeur", meurt. Il est remplacé par M. 3ules Grec qui sera directeur jusqu'en 1935. En 1919 les baux des propriétés Beretta et Sardou sont renouvelés et assortis d'une promesse de vente.

Le Département se rend acquéreur des propriétés en 1921 et se retrouve en procès avec les vendeurs jusqu'en 1939 pour clause de rescision... peut-être!

En 1928 le domaine est mis à la disposition de l'Etat. Une convention est passée entre les deux parties. Le ministère de l'Agriculture fait raser les vieux bâtiments et reconstruit un ensemble fonctionnel, remplacé par les bâtiments actuels en 1957.

En 1967 le domaine de l'école s'agrandit de 120 ares environ et après de multiples péripéties juridico-administratives, l'Ecole pratique d'Agriculture d'Antibes devient le lycée départemental agricole et horticole d'Antibes.

CONCLUSION

Une agriculture qui se donne pour but d'augmenter rapidement sa production a besoin de contrôler ses progrès, afin d'adapter ses cultures et d'en assurer l'écoulement sur les marchés nationaux et étrangers.

Au début du XIXe siècle, les universités allemandes accueillaient l'enseignement de l'agriculture jusqu'au doctorat et au Danemark les écoles régionales se multiplièrent alors que la France laissait ses paysans s'attarder dans la routine.

Certes il y a eu des innovateurs géniaux qui créèrent les grandes écoles de Grignon (Bella), de Grand Jouan Rennes (en 1849 Rieffel), tous deux élèves remarquables de ce grand précurseur, Mathieu de Donbasle (1777-1843), qui disait: "La France n'a pas besoin de s'agrandir pour être la nation la plus riche et la plus puissante de l'Europe, il lui suffit de bien cultiver son sol".

Mais ces innovations étaient ponctuelles et c'est seulement en 1848 que l'enseignement agricole en France commence à s'organiser comme une des tâches essentielles d'un état. Jusqu'alors et le plus souvent, la formation des jeunes agriculteurs se faisait "sur le tas" par voie orale, sans plan directeur, ni expérimentation systématique. Les rendements étaient faibles eu égard aux approximations des méthodes et au peu de moyens des exploitants. Il fallait introduire des relations entre les sciences neuves (physique, chimie) et la pratique, apporter des perfectionnements à l'outillage, créer ou multiplier les fermes modèles, diffuser les résultats, soit par le moyen de revues ou de livres, soit dans des établissements spécialisés. C'est le but que s'est proposé le Gouvernement français et le Conseil général des Alpes-Maritimes en créant le 26 février 1891, l'Ecole pratique d'Agriculture d'Antibes. Nous avons vu, malgré les vicissitudes rencontrées lors de ses premières années de balbutiements, les services éminents que l'Ecole a rendu à l'économie régionale, en améliorant les cultures propres au terrain et au climat méditerranéen par des nouvelles méthodes créées, suivies et contrôlées scientifiquement. Sous la conduite d'un remarquable directeur, M. Blache, à la fois compétent et honnête, l'Ecole a parfaitement rempli sa mission : former de jeunes agriculteurs aux cultures traditionnelles de notre région : horticulture, oliviers, vignes, etc.

L'ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE DANS LES ALPES-MARITIMES DE 1919 A 1929

D'après les rapports du Conseil général

par Christine COMINO et Sophie JEANDOT

Résultat d'un travail effectué sous la direction de M. Schor à la Faculté des Lettres de l'Université de Nice

Il est des personnes qui, faute de moyens, n'ont pas la possibilité d'assurer elles-mêmes la conservation de ce qui reste, pour l'homme, le bien le plus précieux : la santé. Pour pallier ainsi leurs difficultés, l'Assistance Médicale Gratuite a été instituée. Celle-ci prend en charge les soins des personnes dites "indigentes", c'est-à-dire qui ne peuvent elles-mêmes assumer leurs besoins sanitaires.

Pour connaître le phénomène de l'Assistance Médicale Gratuite, nous avons utilisé comme source les rapports des chefs de clinique recueillis par le Conseil général. Dans les comptes-rendus du Conseil, nous trouvons, à la fin de chaque volume, et ceci pour chaque année, un graphique illustrant le rapport du chef de clinique. Nous nous sommes attachés ici à consulter les rapports du responsable de l'Assistance Médicale Gratuite pour les Alpes-Maritimes, de 1919 à 1929.

Trois points essentiels animeront cette étude :

- nous verrons, tout d'abord, l'administration de l'Assistance Médicale Gratuite ;

- puis une analyse des documents statistiques nous amènera à considérer les difficultés budgétaires que l'Assistance Médicale Gratuite a pu rencontrer, ainsi que les fluctuations d'effectifs qui ont pu se présenter ;

- enfin, nous pourrons évoquer quels sont les problèmes que les responsables ont pu soulever dans leurs rapports.

L'ADMINISTRATION DE L'ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE

Comme tous les organismes publics, cette administration nécessite, à l'origine, un financement et une gestion.

Dans cette première partie, nous présenterons les différentes aides et subventions dont l'Assistance Médicale Gratuite a pu bénéficier, dans le département des Alpes-Maritimes, entre 1919 et 1929 (incluses).

Par qui est-elle financée ?

Parmi les subventions qui lui sont allouées, nous distinguons :
- les subventions de l'Etat,
- les subventions du Département,
- les subventions de la Commune.

L'appui de l'Etat

D'après les rapports, les subventions semblent plus ou moins élevées suivant le degré de richesse du département. Cependant, même si l'on peut dire que l'Etat finance en partie l'Assistance Médicale Gratuite, il nous est impossible d'en définir les limites ; les rapports n'en font, en effet, que très rarement mention.

L'Aide départementale

Les rapports étant dressés, chaque année, à l'intention du Préfet, il est très clair que le Département prend également part aux dépenses du service. Les chiffres très précis rapportés

dans les comptes-rendus des chefs de clinique nous font penser que les sommes allouées par le Département varient en fonction des besoins et qu'il ne s'agit pas de subventions dont le montant serait fixé à l'avance. Cependant, nous ne pouvons, d'après ces rapports, définir dans quelle mesure les dépenses de l'Assistance Médicale Gratuite sont couvertes par le Département.

La contribution de la Commune

D'après les comptes-rendus, elle semble obligatoire. La plupart de nos rapports évoquent la collaboration des maires pour assurer la bonne marche du service. Le fait que le rapport est adressé à la Préfecture et non à la Mairie nous laisse penser que la Commune n'est pas la principale intéressée en matière de dépenses, mais le Département tient effectivement le rôle de principal agent de financement. La Commune aurait, quant à elle, une part sans doute proportionnelle à ses revenus à concéder qui serait d'autant plus grands que la localité aurait des disponibilités financières élevées. Certaines dépenses lui incombent automatiquement : ainsi, le transport par auto ambulances lui est confié, en cas d'insuffisance de moyens locaux. Elle participe également aux frais qu'entraîne la création de blocs opératoires ou de postes de secours mis à la disposition de l'Assistance Médicale Gratuite.

Nous voyons cela tout au long des rapports où, très souvent, le problème de financement de ces nouvelles unités en retarde alors fréquemment la création.

Qui la gère ?

D'après nos rapports, il existe un service de l'Assistance Médicale Gratuite par département. Nous avons ici un service, pour les Alpes-Maritimes, sous l'autorité du Préfet, à qui sont adressés, chaque année, les comptes-rendus. Le fait que les rapports soient recueillis par le Conseil général nous laisse penser que ce dernier prend part à l'organisation du Service. Celui-ci est dirigé par un Inspecteur départemental (Docteur Balestre jusqu'en 1920 puis le Docteur Barbary pour la suite de la période). 11 semble dépendre de l'Inspecteur départemental des Services d'Hygiène d'Assistance Médicale. Il rédige chaque année les rapports et se voit chargé de veiller au bon fonctionnement du service (fonctionnement budgétaire, rapport recettes-dépenses ...). Il existe dans chaque département un service de l'Assistance Médicale Gratuite, tandis que l'on parle de bureau pour une Commune. Ainsi, après avoir évoqué la situation administrative de l'Assistance Médicale Gratuite, nous allons voir quelle en était la situation économique.

LES DOCUMENTS STATISTIQUES

Pour définir les problèmes soulevés par les responsables du service, nous avons utilisé comme source les rapports de deux chefs de clinique différents ceux du Docteur Balestre pour 1921 qui, décédé, fut remplacé par le Docteur Barbary durant le reste de notre période. Pour bâtir le commentaire, nous nous servirons à la fois du texte des rapports et des tableaux et courbes réalisés à partir des données chiffrées fournies par le Conseil Général. Seules deux années ne figureront pas dans nos statistiques : le rapport de 1920 ne fut pas imprimé, tandis que dans celui de 1923 nous ne trouvons pas les diverses rubriques habituelles pour chacun des arrondissements. En commentant simultanément les documents relatifs aux trois arrondissements, nous essaierons de combler les lacunes rencontrées au niveau des données chiffrées pour Grasse et Puget-Théniers.

Augmentation des dépenses

Nous pouvons remarquer une augmentation assez régulière du total des dépenses pour les trois arrondissements. Elle est engendrée par plusieurs facteurs ;

- l'augmentation du coût de la vie dans une période troublée d'après-guerre est justement invoquée par le responsable du service. La crise est très sensiblement perçue au niveau départemental où le chômage s'amplifie et où, dès 1927, l'on ressent les premiers maux d'une crise ;

- d'année en année, le service prend plus d'importance. Les progrès et améliorations apportés aux différents secteurs entraînent, évidemment, des dépenses supplémentaires.

Et ceci aboutira à l'obtention, pour la ville de Nice, d'une organisation hospitalière digne d'une grande agglomération, à la fin de notre période, c'est-à-dire 1929.

Si dans l'ensemble ces constatations sont valables pour les trois agglomérations, il faut noter, en revanche, quelques différences en ce qui concerne les détails pour les médicaments, par exemple, si à Nice, en 1929, leur prix augmente sans cesse, par contre, pour les deux autres communes, la tendance est à la baisse et cela est très net à Grasse : l'amélioration régulière des services en zone rurale peut en être un facteur d'explication.

Une différence est également à indiquer entre Nice et les arrondissements ruraux dans la part allouée à chacun des services : à Nice, la part la plus importante du budget est absorbée par les frais d'hospitalisation, tandis que pour Puget-Théniers, les honoraires des médecins obtiennent le pourcentage le plus élevé.

Parallèlement à l'augmentation des prix, les demandes de secours se stabilisent à Puget-Théniers comme à Grasse. A Nice, par contre, une augmentation très nette est visible. Il ne s'agit pas d'un accroissement brutal du nombre des inscrits, mais simplement d'une modification du traitement des données statistiques, apportés par le bureau de l'Assistance Médicale Gratuite : si auparavant, la liste des personnes de nationalité française bénéficiant de l'Assistance Médicale Gratuite était séparée de celle des étrangers, à partir de 1927, elles sont réunies. Ainsi, en 1927, nous avons le nombre de personnes ayant droit au secours de l'Assistance Médicale Gratuite de nationalité française et de nationalité étrangère. Il est intéressant de voir que le nombre a pratiquement doublé par rapport a 1926. Il y aurait donc autant de personnes nécessitant l'aide de l'Assistance Médicale Gratuite, tant de nationalité française que de nationalité étrangère. L'immigration est alors forte, la crise, le chômage que nous avions évoqué plus haut touchent également ces travailleurs immigrés et peut-être même plus durement. Ainsi pourrait s'expliquer le nombre aussi élevé de personnes bénéficiant de l'Assistance Médicale Gratuite. Quant au nombre de malades soignés, il s'élève chaque année pour chacun des trois secteurs concernés.

La proportion de malades soignés sur les malades inscrits est plus intéressante à étudier. Dans ce domaine, des progrès sont enregistrés. Cela est à mettre en rapport avec la surveillance accrue du service qui, de plus en plus, essaie d'extraire de la liste des personnes admissibles dans ses services, les malades incurables et les vieillards. On voit toutefois une crise dans les années 1926 où le nombre des malades soignés par rapport aux malades inscrits ne s'élève pas. Cependant, il ne nous apparaît pas d'explication évidente à apporter à cette constatation.

LES PROBLEMES SOULEVES ENTRE 1919 ET 1929

Les Médecins Cantonaux

Peu enviable en 1920, la situation des médecins cantonaux semble s'améliorer tout au long des dix années. Deux idées essentielles peuvent être dégagées dans cette partie :

La situation des médecins cantonaux,

Les problèmes qu'ils posent au niveau de l'Assistance Médicale Gratuite.

La situation des médecins cantonaux

Les médecins établissant les rapports semblaient très préoccupés du sort des médecins cantonaux et tout particulièrement de leur situation financière qui semble d'autant plus précaire que le centre d'activité est éloigné d'une grande agglomération. En haute montagne, les médecins ont moins de ressources, au fur et à mesure que la clientèle se raréfie.

Dans le rapport de 1926, pour l'année 1925, nous voyons que le minimum du traitement du début des médecins cantonaux est fixé à 1 200 Frs. Leurs traitements ont ainsi augmenté de 40 96, suivant la loi de la session d'octobre 1925. Cette augmentation prenait effet à dater du 1er janvier 1926. Si nous observons les diagrammes, nous constatons que la part des honoraires des médecins augmente régulièrement, surtout à Puget-Théniers.

Les médecins cantonaux sont également confrontés à un autre problème celui de la retraite. Et comme les salaires, celle-ci n'est pas élevée, ce qui rend l'entrée en fonction de nouveaux médecins encore plus aléatoire.

Les Médecins Cantonaux face à l'administration de l'Assistance Médicale Gratuite.

Etant donné les conditions de travail difficiles, les postes ne sont pas toujours pourvus. Ainsi, en 1922, il existe des centres où l'on ne trouve pas de titulaire comme Breil ou Guillaumes et Roquestéron où le service est assuré par un suppléant. Les honoraires insuffisants, le climat rigoureux en haute montagne, les possibilités de communication difficiles, la population très réduite, tout ceci n'attire pas de nouveaux postulants. Néanmoins, en 1923, les postes de Breil et Roquestéron sont pourvus, tandis qu'en 1929 à Antibes, Valbonne et Saint-Vallier des postes sont pris.

Ce qu'il est juste de souligner, outre cet aspect négatif, c'est le dévouement, le rôle actif que ces médecins ont pu jouer. Ils furent appelés à prendre de plus en plus de nouvelles responsabilités : la prise en charge de la visite des nourrissons, les visites dans les écoles sont autant d'activités nouvelles que les médecins cantonaux assument.

Les problèmes structurels de l'Assistance Médicale Gratuite

Cette partie de l'analyse sera plus brève, étant donné la rareté des renseignements fournis.

Problème des listes des personnes bénéficiant de l'Assistance Médicale Gratuite.

Il faut réunir certaines conditions pour faire partie des listes dressées par le Bureau d'Assistance :

- être atteint d'une maladie aiguë (les femmes en couche sont incluses) ;
- être français ;
- être privé de ressource (être dans l'impossibilité, en cas de maladie, de se faire soigner à ses frais) ;
- avoir son domicile dans la commune.

La seconde condition est peu à peu abandonnée, puisque les étrangers reçoivent également des soins gratuits.

La liste des personnes privées de ressources, dite "liste des indigents", est dressée par le Bureau d'Assistance Médicale ; elle est ensuite arrêtée par le Conseil Municipal, transmise au Sous-Préfet puis au Préfet.

Les soins peuvent être de deux sortes :

- les soins à domicile, moins coûteux et plus agréables pour le malade, sont préférés par l'Assistance Médicale Gratuite ;
- l'hospitalisation : elle est parfois rendue nécessaire à cause de la nature même de l'affection empêchant les soins à domicile, de l'insalubrité de la demeure ou de l'absence de personnes pouvant garder le malade* Malgré ces précautions, les responsables déplorent l'admission dans les hôpitaux de certains patients pour y être soigné gratuitement.

Certains malades incurables ou des vieillards sont également maintenus sur les listes, alors qu'ils ne devraient pas y figurer. Tout cela grevait considérablement le budget, comme nous l'avons vu plus haut. Des solutions étaient proposées par les responsables pour remédier à ces problèmes, comme la création d'un asile, par exemple, à Puget-Théniers pour les malades incurables et les vieillards. En 1929, des résultats positifs sont obtenus : les hôpitaux communaux sont utilisés, les conditions d'hygiène sont améliorées, la disponibilité en lits augmente et cependant, le prix de la journée reste modeste.

La création de nouvelles unités

Des équipes sont créées pour venir en aide aux malades jugés intransportables dans les cas urgents, nécessitant intervention chirurgicale rapide, un chirurgien de carrière et un aide sont mis en place. Une automobile se trouve également à leur disposition, de nouvelles salles d'opération et des postes de secours sont organisés, des services mobiles sont mis en place pour les campagnes et les agglomérations éloignées.

Ainsi, nous avons vu que, malgré certains problèmes subsistants des solutions sont tout de même apportées.

Après cette analyse, nous pouvons dire que nous avons vu vivre, de 1919 à 1929, le service de l'Assistance Médicale Gratuite, grâce aux rapports annuels.

Ainsi, nous pouvons conclure que nous sommes en présence d'une source très utile pour la connaissance historique :

- elle traite d'un secteur en marge, de personnes dites "indigentes", donc d'une minorité qui, sans aucun doute, ne nous serait pas apparue de façon aussi évidente, sans l'existence de ces rapports lui étant consacrée ;

- elle nous fait connaître le travail des Inspecteurs, des médecins cantonaux et ainsi, nous rend compte des progrès accomplis et des problèmes toujours latents.

Cette source est donc très riche, même si elle doit être complétée par d'autres types de documents pour la connaissance de la situation de l'Assistance Médicale Gratuite, en une époque troublée qui s'étend de 1919 à 1929, dans le département des Alpes-Maritimes.

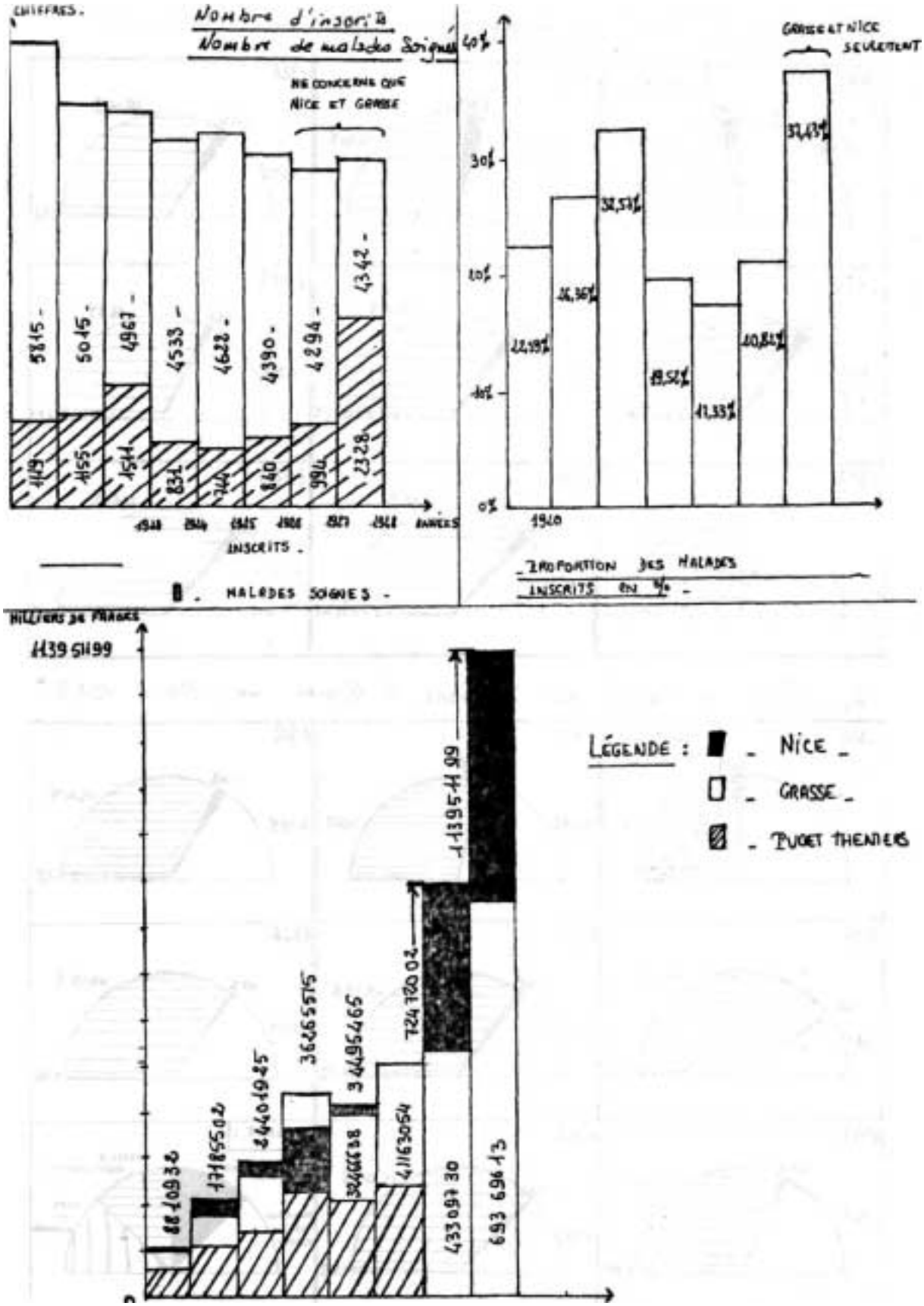
CHIFFRES.
Nombre d'inscrits
Nombre de malades Soignés
NE CONCERNE QUE NICE ET GRASSE
5815 -
5015 -
4967 -
4533 -
4628 -
4390 -
4294 -
4342 -
1119
1155
1511
831
744
840
994
2328
ANNÉES
INSCRITS.
MALADES SOIGNES -
GRASSE ET NICE SEULEMENT
40%
30%
20%
10%
0%
1940
PROPORTION DES MALADES INSCRITS EN %.
MILLIERS DE FRAGES
113951199
LÉGENDE :
- NICE -
- GRASSE -
- PUGET THENIERS
8810938
17185502
24401925
36265515
34495465
41163054
72472002
433097 30
693 696 13

Répartition du Total des dépenses à Nice de 1920 à 1929

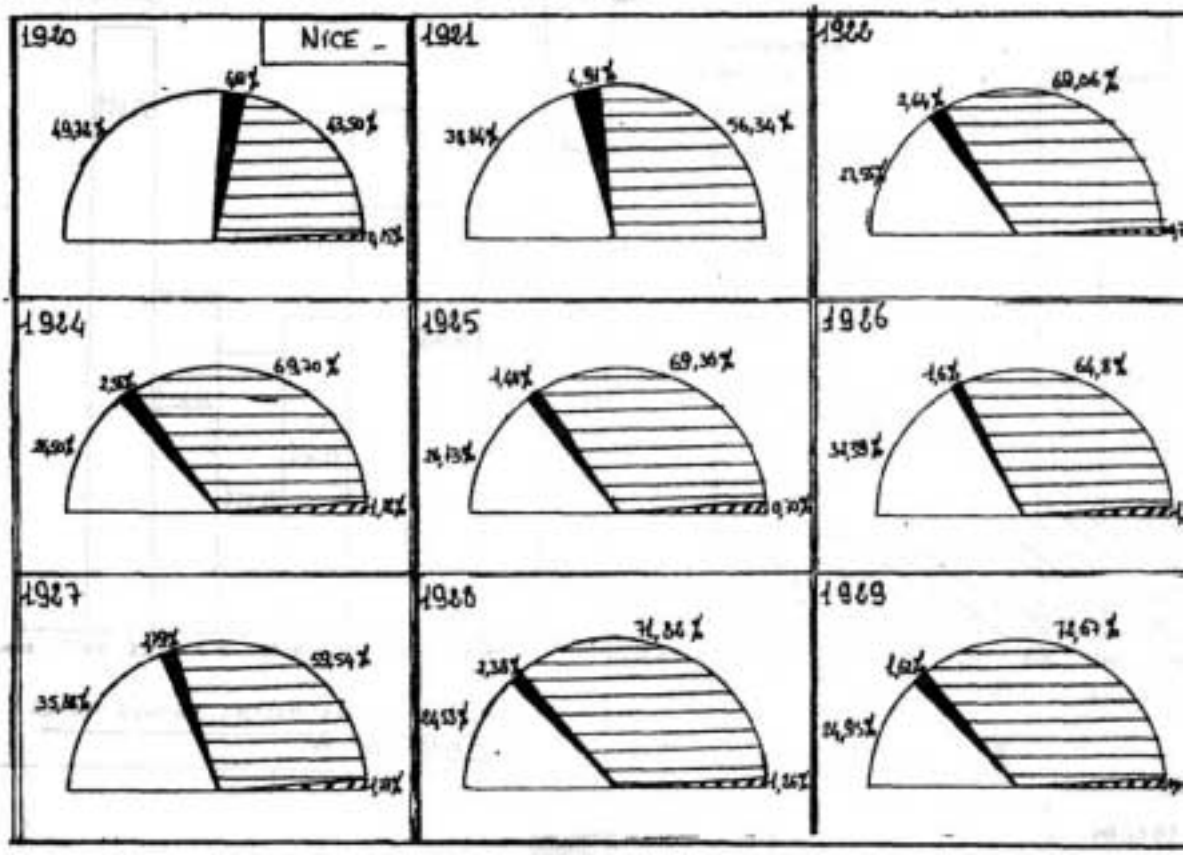

Répartition du Total des Dépenses à Grasse de 1920 à 1929

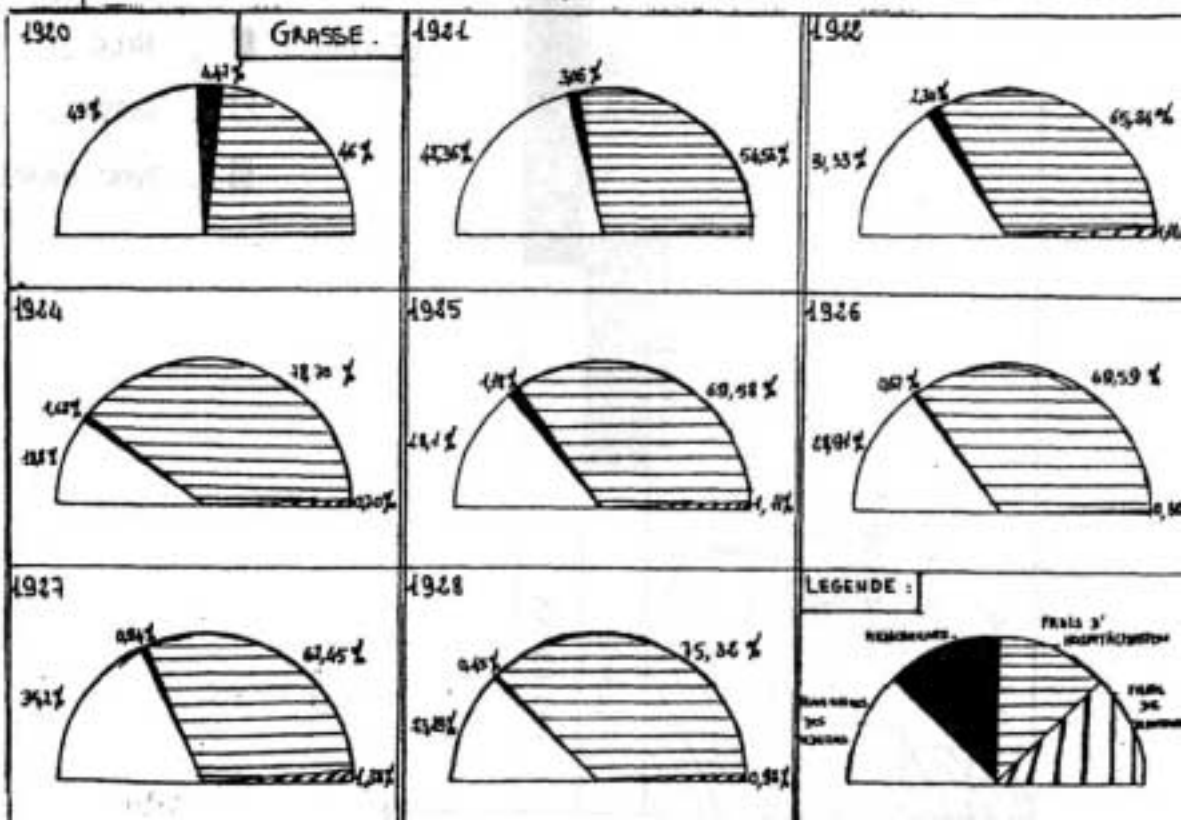

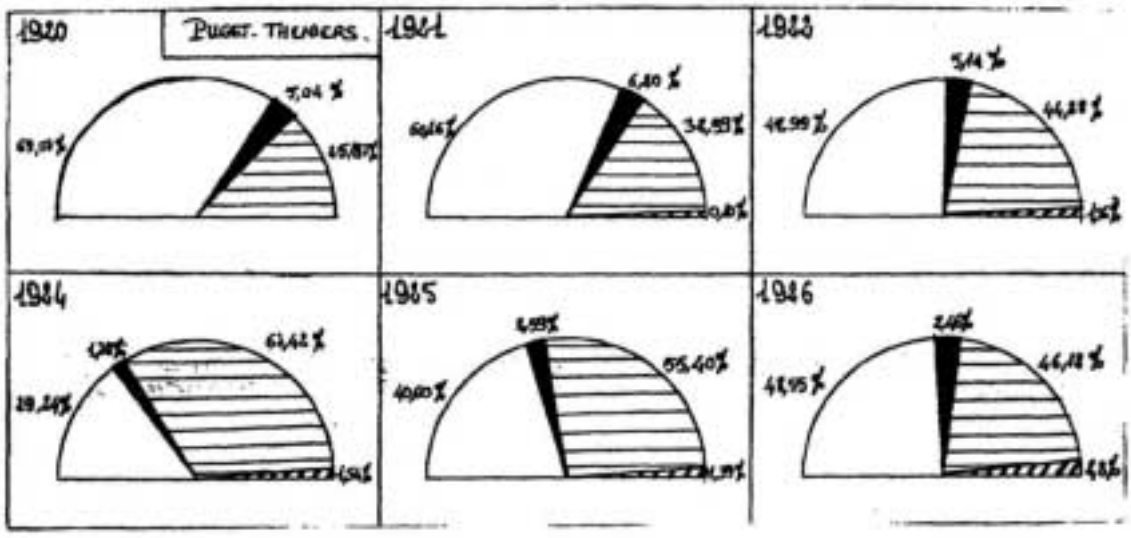

répartition du Total des dépenses
à Puget-Théniers (suite).
de 1920 à 1926.*
* sauf 1923, année pour laquelle on
n'avait pas de statistiques.

LE LIVRE D'ETAT DES AMES

(LIBER STATUS ANIMARUM)

UNE NOUVELLE CONTRIBUTION A LA CONNAISSANCE DES POPULATIONS DES ANCIENS COMTE ET DIOCESE DE NICE

par Pierre BODARD

"...les livres des âmes constituent pour les généalogistes, sociologues, Historiens des documents incomparables. R faut tout mettre en jeu pour Éviter leur perte", L. Michard et G. Couton

Dans un premier travail principalement consacré aux états des âmes datés de 160* et 1615 de la paroisse de Faucon (1), nous faisions part de notre intention de publier, précédé d'une introduction, l'inventaire des Status Animarum conservés au service des Archives historiques du diocèse de Nice. Conscient de l'ampleur du fonds que nous avons été appelé à conserver, nous avons cherché dans les pages qui suivent à montrer tout le bénéfice que le chercheur peut en retirer et à lui faire prendre conscience de l'importance des documents ici concernés.

On nous excusera d'avoir dû reprendre ici même certaines notions déjà publiées dans le travail évoqué ci-dessus, mais on admettra volontiers que dans une étude d'ensemble, il convenait de préciser tous les aspects, quitte même à opérer quelques répétitions.

RICHESSE DU FONDS DES ARCHIVES HISTORIQUES DU DIOCESE DE NICE

Tous les livres d'état des âmes conservés au service des Archives historiques du diocèse de Nice ont pour origine le regroupement opéré depuis une bonne vingtaine d'années au dépôt de la rue Paganini à Nice. La plupart des paroisses, soit spontanément, soit sollicitées par les autorités diocésaines ou l'archiviste diocésain, ont opéré la remise des documents de tous ordres (registres de catholicité, de comptabilité, des confréries et d'état des âmes) jusqu'alors en place dans les églises. 11 s'est souvent produit des réticences inexplicables, réticences qu'il est difficile de justifier tant il est évident qu'en raison de nombreuses disparitions antérieures, la conservation des archives paroissiales au sein d'un service officiel de l'Evêché sous la responsabilité d'un conservateur qualifié devrait s'imposer.

C'est donc parmi la masse des documents déposés que figurent les Status Animarum, autrefois tenus par les curés. Il est à supposer et à espérer que la plupart ont été remis, mais ce n'est pas certain, surtout lorsqu'on sait que celui de Saint-Martin Vésubie aurait été déposé à la mairie par l'ancien curé, où il doit dormir ignoré de tous les chercheurs. Un ancien maire de Berre nous a montré un Status Animarum dressé sous l'Ancien Régime ; il provenait des archives paroissiales et il entendait bien le conserver, mais pour quel profit ? On se le demande. Les Archives départementales des Alpes-Maritimes conservent un registre de Status Animarum qui provient, lui aussi, des archives paroissiales de Falicon, et qui s'est retrouvé au sein des archives communales de manière inexplicable.

Quel que soit l'état présent des Status Animarum conservés aux Archives historiques du diocèse de Nice, il n'y a pas lieu de désespérer, et nous sommes certains que nous retrouverons encore bien des registres que l'on croyait perdus. Le flair et l'intuition conjugués rendent bien souvent des services 1 Néanmoins, il est à souhaiter que le retour des "enfants prodigues" s'opère au plus vite car nous tenons pour certain que tout document qui n'a pas encore fait son entrée à notre dépôt d'archives est en péril...

L'AGE DES DOCUMENTS

Tous les Status Animarum sous l'Ancien Régime (nous en conservons 75 datant de cette période) ont pour support matériel des registres pour la plupart recouverts de parchemin.

(1) Recherches régionales, n° 2, 1983, page 107.

A l'égal des autres registres de catholicité, ils consistent en plusieurs cahiers que l'on a brochés et que l'on a recouverts d'une feuille de parchemin. Parfois, comme à Utelle, comme à la Bollène, etc. figurent sur le même registre plusieurs états qui se succèdent selon l'ordre chronologique: il faut se rappeler qu'en principe du moins, le curé avait pour obligation de dresser un état tous les ans ; en réalité, il n'en faisait rien, et il se contentait dans le meilleur des cas de laisser un intervalle de temps entre chaque recensement de ses ouailles. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à l'inventaire ci-après.

Au début du XIXe siècle, la couverture parcheminée laissa la place à une simple couverture de carton et souvent porteuse du nom du fabricant : l'Imprimerie Ventre ou la Société typographique à Nice.

Mgr Galvano, évêque de Nice vers la fin de la période sarde de notre histoire, dont on lira in fine le passage extrait des Statuts Synodaux de 1840 portant obligation faite aux curés de tenir registre de l'état des âmes de leur paroisse, fit imprimer des registres-formulaires de format 34 cm X 26 cm. Ces registres furent très certainement répartis dans chaque paroisse, mais hélas ! nombre d'entre eux ont disparu puisqu'il n'en reste que 35, y compris celui conservé à la mairie de Saint-Martin Vésubie.

Ces registres avaient l'avantage d'être tous du même modèle ; toute fantaisie disparaissait, mais on y gagnait en précision et en exactitude.

Ils portaient le titre général de "STATO DELLE ANIME DELLA PARROCHIA DI..... principiato il del Mese di 183....

Les rubriques étaient nombreuses ; en voici la liste :

1) Numéro délie Famiglie et délie Persane (Numéros des familles et des personnes)
2) Cognomi e nomi (Noms et prénoms)
3) Eta (âge) : le curé inscrivait soit l'âge souvent approximatif de la personne concernée, soit sa date de naissance, ce qui était nettement mieux, mais moins fréquent. 4) Patria : lieu d'origine de la personne concernée
5) Professione : on voit l'intérêt qu'il y a à connaître la profession, et partant la catégorie sociale des intéressés
6) Luogo preciso di abitazione : lieu précis d'habitation ; c'était généralement le nom de la paroisse
7) Segno di Conferm0 e Comun0 : le curé-rédacteur devait faire état de la catholicité des personnes énumérées : pour cela il indiquait si elles avaient été confirmées et si elles avaient accompli leur devoir pascal
8) Enfin, sous la rubrique "Osservazioni", le curé mentionnait les cas particuliers qui pouvaient survenir.

Généralement bien tenus, les registres d'état des âmes rédigés au milieu du XIXe siècle peuvent être de grande utilité pour le chercheur car il y retrouvera la nomenclature complète de chaque famille à un moment donné de son évolution.

Il arrivait parfois que le rédacteur terminait son registre par la somme de toutes les âmes dont il avait la responsabilité spirituelle.

Certains de ces registres utilisés dans les années 1840 l'ont encore été après l'annexion du comté de Nice à la France (1860), et on y trouve des états datant des années 1860 et après.

Telle sera la formule courante jusque vers la fin du XIXe siècle. En 1904, on imprima en France (et non plus dans les Etats sardes) un registre-formulaire dont les Archives historiques du diocèse de Nice ne disposent que d'un seul exemplaire. Vu sa rareté, il est à croire qu'il ne fut guère tenu par ailleurs ainsi du reste que dans l'ancien comté de Nice, à preuve le fait que nous n'en avons point trouvé dans les archives paroissiales originaires de la partie provençale du département des Alpes-Maritimes.

Ce registre fut tenu à Saorge. Il porte le titre de "LIVRE DES AMES ou Liber Status Animarum", et en sous-titre celui de "Registre d'administration paroissiale n° 2". Il fut publié aux éditions du Bureau de l'Oeuvre des Campagnes, 2 rue de la Planche, Paris, 1904. Préfacé par un certain abbé F. Baudot, on y précise qu'il s'agit d'une seconde édition. Les rubriques sont nombreuses et concernent aussi bien la vie profane que la vie religieuse, ce qui, pour le rédacteur, devait être l'essentiel : domicile et numéro d'ordre, mentions diverses, noms et prénoms, professions et métiers, enfants (de moins de 7 ans ; de plus de 7 ans; ceux ayant satisfait au devoir pascal et ceux ayant fait leur première communion). A la fin, un index des familles disposées selon l'ordre alphabétique facilitait les recherches.

Enfin, faisant encore partie des archives paroissiales de la petite commune de Rigaud, un registre-formulaire imprimé qui, lui aussi, ne semble pas avoir bénéficié d'une très large diffusion.

Imprimé à Tulle à l'imprimerie de la Bonne Presse du Centre, il portait le titre de LIBER ANIMARUM. Deux emplacements prévus à cet effet permettaient de préciser le nom du diocèse et celui de la paroisse. Il n'est pas daté, mais sa diffusion commença au lendemain de la Grande Guerre.

Les rubriques sont réparties sur deux pages qui se font face : la principale a pour titre : Nom de la Famille, suivi du numéro d'ordre de la maison et de celui de la famille au sein de la paroisse. Après les noms et prénoms viennent à la suite la situation par rapport au chef de famille, la première communion (privée et solennelle), la confirmation, le mariage, l'appartenance à quelque confrérie pieuse, la mention du décès ainsi que la fréquentation des offices, celui de la fête de Pâques en particulier.

Les plus anciens registres de Status Animarum conservés au service des Archives historiques du diocèse de Nice sont les suivants :

FALICON : 1604 et 1615 : tous deux ont fait l'objet d'une étude publiée ici même (Recherches régionales, n° 2, 1983, pages 98-121) V1LLEFRANCHE-SUR-MER : 1608 CASTELLAR ; 1612, puis 1617-1618

Certaines paroisses ont conservé un nombre relativement important de Status Animarum. En voici la liste selon cette importance :

FAUCON : 20 (10 aux AHDN et 10 aux ADAM)
UTELLE : 9 pour le doyenné, 3 pour la succursale du Chaudan, 7 pour celle du Cros
VILLEFRANCHE ; 17
LA BOLLENE-VESUBIE : 15

SOSPEL ; 11

Au total, c'est plus de deux cents -2k7 exactement- livres d'état des âmes qui sont conservés au service des Archives historiques du diocèse de Nice ; ces états ne concernent que le seul ancien diocèse de Nice (comté de Nice). Sur ce nombre, 39 ont été dressés au XVIIe siècle et 36 au XVIIIe. Ces chiffres sont éloquents et ils laissent entrevoir de riches possibilités d'exploitation.

LA TENEUR DES LIVRES D'ETAT DES AMES

Le but de l'entreprise, avons-nous dit, était l'établissement de la liste de toutes les personnes -les âmes- qui dépendaient spirituellement du curé : il importait donc de procéder à une reconstitution des familles.

Pour ce faire, jusqu'à l'apparition des formulaires imprimés de Mgr Galvano, le curé avait plusieurs possibilités : il pouvait procéder quartier après quartier, rue après rue, ce fut le cas notamment à Utelle et à Sospel. Ce mode de classement permettait d'obtenir la liste exhaustive des rues du village et des quartiers qui le constituaient, ainsi que la densité de la population en ces mêmes quartiers; quelquefois encore, le curé recourait au classement selon l'ordre alphabétique (cf. les registres-formulaires de Mgr Galvano), mais avec une certaine fantaisie; et pour finir, il arrivait qu'il n'y eut pas d'ordre logique apparent.

Dans certains cas mais heureusement peu nombreux, on se limitait à la simple liste des membres de la famille. Les démographes modernes ne disposeraient guère alors que de renseignements très partiels.

Lorsque les informations fournies étaient complètes, le nom et le(s) prénom(s) du père de famille (paterfamilias) étaient généralement suivis de son surnom le plus souvent héréditaire, de sa filiation paternelle, de son âge (plus rarement de la date de son baptême) assorti de la mention "circiter" ou "in circa" (environ) et de sa profession. Enfin, en bout de ligne, mention était faite de sa communion pascale annuelle et de sa confirmation (chresimatio).

Suivent alors le nom de son épouse, de sa filiation paternelle, de son âge, puis celui de chacun des enfants issus de son mariage. Si les grands-parents ou les beaux-parents étaient encore vivants, ils faisaient partie de la maisonnée au même titre que les domestiques (famulus ou famula ; servus ou servez) ; pour ces derniers figuraient aussi l'âge et le lieu d'origine (patria).

On saisit alors tout l'intérêt d'une telle institution ; on obtient pour une époque donnée une véritable photographie de la population d'où, en premier lieu, la possibilité de dresser une pyramide des âges. On obtenait, avons-nous dit, une précision supplémentaire lorsque figuraient les noms des rues et des quartiers.

L'intérêt scientifique de chacun de ces documents est variable. Il dépend essentiellement du sérieux que l'on apporta lors de leur rédaction. La plupart sont très complets et parfaitement fiables ; de plus la graphie est telle qu'en général -mais pas toujours- on n'éprouve guère de difficulté de lecture ; lorsque la graphie est mauvaise, il peut s'ensuivre des erreurs difficilement évitables au moment de la retranscription. D'autres sont de qualité médiocre, soit parce que le texte est très surchargé, soit parce que les informations données

sont peu nombreuses, à commencer par l'absence bien regrettable des âges approximatifs. Certains enfin sont inutilisables parce qu'incomplets : le curé, à un moment donné de sa rédaction et de son enquête, dut les interrompre.

Autre remarque digne d'intérêt : en raison du fait que dans l'ancien comté de Nice, tous les habitants d'une communauté étaient catholiques, le Liber Status Anirnarum intéressait toute la population et non une fraction comme cela aurait pu se produire en pays protestant ou dans celui où résidèrent d'importantes communautés juives.

En résumé les Status Animarum débouchent sur une vision globale de la population à une époque précise. Ils sont fiables car on ne s'expliquerait pas pour quel motif on aurait omis d'y faire figurer l'un quelconque des membres de la communauté.

Grâce aux données obtenues -et elles peuvent être nombreuses- ces états complètent heureusement les informations d'un autre ordre fournies par les registres des baptêmes, des mariages et des sépultures.

Pour n'en faire apparaître que l'essentiel, disons que si les registres de catholicité permettent de dresser des courbes annuelles, les livres d'état des âmes sont indispensables pour l'édification des pyramides des âges.

Enfin, quitte à nous reprendre, rappelons que selon leur précision, ils fournis-t d'intéressants renseignements sur l'importance numérique des familles, sur les professions exercées, le nombre des serviteurs, les surnoms plus ou moins héréditaires qui distinguent les uns des autres les groupes familiaux porteurs des mêmes patronymes, etc.

PRESCRIPTIONS EPISCOPALES

Ce fut en 1574 que Charles Borromée, évêque de Milan, imposa dans son diocèse la tenue du Liber Status Animarum. Il ne fit que mettre en œuvre l'un des canons du Concile de Trente (23e session, canon VIII, chapitre I du 15 juillet 1563) qui enjoignait aux curés de connaître leurs ouailles afin de rendre leur ministère encore plus efficace et plus précis.

En 1604, dans le comté de Nice, le prieur de la petite communauté de Faucon rédigea le premier Status Animarum : c'est le plus ancien de tous ceux qui nous sont parvenus. Il fut suivi de quelques autres, notamment à Villefranche dès 1608 et à Castillon dès 1612.

En 1620, l'évêque de Nice, Mgr François Martinengo publia chez l'imprimeur niçois François Castelli le premier livre des Constitutions synodales du Diocèse. A la page 343, nous y lisons ce qui, à coup sûr, est la plus ancienne prescription épiscopale en matière de tenue de l'état des âmes, non seulement du comté de Nice, mais peut-être de la France. Voici la traduction de ce texte où l'on mesurera toute l'importance que l'Evêque donnait à cette catégorie de documents statistiques. La version originale latine figure en appendice.

Livre des familles ou de l'état des âmes

"Dans ce livre (registre) seront décrites toutes les familles avec les noms de chacun de manière précise selon le modèle suivant, afin qu'on puisse connaître aisément ceux qui communient et ceux qui ont été confirmés, ainsi que leur âge.

Ce registre doit être ainsi tenu :
N. père de famille ; son âge. N. son épouse ; son âge.
N. leurs fils et leurs filles ; leurs âges.
N. leurs serviteurs et leurs servantes ; leurs âges.

On attribuera une abréviation à chacun de ces cas particuliers : Corn. 15. Cette abréviation fera connaître que cette année 15 personnes ont communié et ont confessé leurs péchés à Pâques. Pour celui-ci cette autre abréviation Conf. signifiera que tant de personnes ont fait confession de leurs péchés. On trouvera aussi celle-ci ; Chr.IS : cela signifiera que 15 personnes ont été ointes et ont reçu le sacrement de la confirmation.

D'une famille à la suivante, il faudra laisser un certain espace afin que les noms de ceux qui naîtront et ceux des nouveaux habitants qui viendront s'ajouter, puissent être facilement inscrits de jour en jour sur ce même registre.

Les noms de ceux qui auront quitté le territoire de la paroisse seront soulignés ; les noms de ceux qui seront morts seront biffés par un trait oblique, et on ajoutera le signe d'une croix. Par exemple : N. telle fille qui s'est mariée, ou N. telle autre (servante) qui s'en est allée à un autre service. Celui qui a quitté la vie".

A la suite de Mgr Martinengo (1620) et de Mgr Cantono (1751) l'évêque de Nice, Mgr Dominique Galvano, rappela aux curés l'obligation qui leur était faite de tenir l'état des âmes de leur paroisse.

Aux pages 397 et 398 des "Statuts Synodaux du Diocèse de Nice", publiés en 1840 par la Société typographique de Nice, figure un long texte se rapportant à la tenue des registres de Status Animarum, texte dont voici une traduction littérale :

"(Enfin) chaque curé doit s'appliquer à tenir bien décrit et disposé en belle forme l'état des âmes confiées à ses soins en un livre particulier et réservé à cet effet. Ceci lui est d'une nécessité impérative afin qu'il puisse avoir la connaissance entière et précise de tout le Troupeau confié à la garde du Bon Pasteur. Cette disposition est vivement recommandée par les synodes provinciaux et prescrite par l'Eglise elle-même. C'est pour cela qu'aucun curé ne doit considérer ce livre comme une enquête approfondie, mais comme un devoir propre à son ministère, et de caractère sacré et impératif. Un tel état doit être compilé de façon telle qu'il reflète l'aspect le plus clair et le plus précis de tous les individus qui font partie de son propre troupeau, et ce, en dressant l'état par ordre alphabétique des différentes familles, puis en dressant la liste de chacun des individus qui vivent sous le même toit, tout en mentionnant l'âge, le lieu de naissance, la profession et le lieu précis d'habitation, sans oublier de signaler s'ils sont ou non confirmés, s'ils sont ou non admis à la communion, s'ils sont mariés ou célibataires, etc. A ces données s'ajouteront toutes les observations qui peuvent contribuer à une meilleure connaissance de l'état propre de chacun. L'ensemble débouche sur un aperçu bien clair, ainsi que sur la connaissance des besoins et nécessité que certains peuvent éprouver.

Ensuite, à peu près chaque année, surviennent des modifications dans les familles, et à l'occasion de la bénédiction des maisons en période de temps pascal, ou de tout autre circonstance que l'on jugera plus favorable pour en relever les modifications et les changements, il conviendra d'en faire mention dans le livre susnommé.

Lorsque cet état des âmes sera décrit avec la clarté et la précision nécessaires, et que les emplacements prévus pour chaque famille seront remplis, il ne sera plus nécessaire de la répéter les années suivantes ; il suffira de la retoucher là où il aura pu se produire de tels changements, et ainsi on n'aura plus de peine à le maintenir exact pendant de nombreuses années. Nous croyons cependant faire œuvre utile en proposant ici une méthode pour la description d'un tel livre, afin qu'on ait la précision et l'exactitude nécessaires".

La page 399 des "Statuts Synodaux" est consacrée au modèle évoqué ci-dessus et, tel qu'il est proposé aux curés sous la forme d'un gros registre par la société Typographique de Nice : "N.B. La Società tipografica tiene ad uso de Parrochi il libro formato col sovra espresso metodo per descriversi lo stato délie anime di cui eccitiamo i curati a fame opportuna provvisione per avère in bella forma disposto taie rilevante stato".

BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

R. NAZ, DICTIONNAIRE DE DROIT CANONIQUE. Tome VI, article "Livres publics" n° 5 "Le Liber Status Animarum" colonne 615.

L'auteur rappelle que ce terme est donné par le Rituel (appendix, pars IV,c.VI) et par le canon 470, paragraphe 2. Après une description sommaire, il termine en précisant que contrairement aux autres livres paroissiaux, "les curés ne sont pas tenus de déposer chaque année à la curie épiscopale un double du Liber Status Animarum", ce qui dans une certaine mesure pourrait expliquer ce pourquoi on aurait souvent oublié de les conserver...

R. MOLS, s.j., "SAINT CHARLES BORROMEE, PIONNIER DE LA PASTORALE MODERNE" in Nouvelle Revue Théologique, 1957. Cf. pages 620-621 et page 723.

Dans cet article bien documenté sur la personnalité et l'œuvre de l'apôtre de la Réforme Catholique qui, à la fin du XVIe fit suite au Concile de Trente, le Père Mois insiste sur le fait que les curés se doivent de connaître toutes les brebis qui leur ont été confiées : "Vous devez les connaître et pouvoir les appeler par leur nom, les mener paître et les garder".

A la page 723 de la même publication, l'auteur après avoir décrit le contenu théorique du registre d'état des âmes, revient sur le fait que le but recherché était de démasquer les cas de bigamie, de concubinage ou d'impiété notoire (refus de devoir pascal par exemple). On voit que la motivation essentielle du Status Animarum était d'ordre purement religieux ; mais ces motivations rejoignent celles du démographe historien, en ce sens que tous les aspects humains pouvant faire l'objet d'une étude statistique, retiennent son attention.

...

Jacques LEVRON, LES REGISTRES PAROISSIAUX ET D'ETAT CIVIL EN FRANCE in Archivum, 1959, p. 79. C'est à peine si l'auteur de cet important travail de synthèse aborde la question de la tenue en France des registres d'état des âmes, et ceci, probablement parce qu'à l'époque de sa rédaction (1959), on était tout juste conscient de leur existence.

Michel FLEURY &Louis HENRY, NOUVEAU MANUEL DE DEPOUILLEMENT ET D'EXPLOITATION DE L'ETAT CIVIL ANCIEN. Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, 1965, page 16.

Dans ce "classique" de la démographie historique, si l'on n'ignore pas le terme qui désigne cette source de renseignements particulièrement précieuse, on n'insiste guère sur l'intérêt que le chercheur aurait à les parcourir, et ce, certainement, pour la raison identique que les Status Animarum étaient très rarement dressés dans les limites du Royaume de France, donc d'intérêt médiocre en matière d'état civil.

C. COUTON & 3.H. MARTIN, UNE SOURCE D'HISTOIRE SOCIALE : LE REGISTRE DE L'ETAT DES AMES in Revue d'histoire économique et sociale, XLV,1967, cf. pages 2W à 253.

Les auteurs, bien informés, ont cherché à remonter à l'origine de cette pieuse -et scientifique- coutume ; ils y sont certainement parvenus. Nous renverrons donc le lecteur à cette étude tout en n'en retenant ici que les conclusions : "Qu'un registre recommandé par un pape, par un concile, par de nombreux évêques, par M. Olier, fondateur du premier séminaire français, ait été tenu dans beaucoup de paroisses, on n'en saurait douter. Que les curés se soient quelquefois exécutés mollement, il se pourrait ; mais ils n'ont pas pu ne pas obtempérer. Le fait brutal est pourtant que peu de registres des âmes ont été trouvés ; encore ceux que nous connaissons n'ont-ils pas la forme préconisée par le Rituel Romain ou par le Rituel d'Alet ; ce ne sont que de simples listes d'habitants de la paroisse. Faut-il donc penser que ces livres, considérés comme spécialement confidentiels, étaient détruits une fois périmés ? Ici encore, il y a un mystère à élucider.

La vérité, pensons-nous, réside surtout dans le fait qu'en dépit des recommandations venues de très haut, les curés de la plupart des paroisses de France les ont très peu mises en application, d'où cette extrême indigence.

Extrême indigence, grande rareté, oui mais à la double exception de la Savoie et de l'ancien comté de Nice ; le présent travail et là pour en fournir la preuve !

André ARMENGAUD, LA FAMILLE ET L'ENFANT EN FRANCE ET EN ANGLETERRE DU XVIe AU XVIIIe SIECLE. ASPECTS DEMOGRAPHIQUES. S.E.D.E.S., Paris, 1975.

Au début de cet important travail de démographie historique comparée, l'auteur, professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail, entreprend l'étude et l'analyse des sources, celle des registres paroissiaux en particulier.

A la page 4, il déplore comme bien d'autres l'absence de tout recensement qui eût permis une vision instantanée de l'ensemble des familles en un lieu donné, du moins un recensement qui eût concerné, non les feux fiscaux comme on le faisait au Moyen-Age, mais les individus. Nous citons : "Autrement dit, on n'a pas dressé de liste nominative des habitants, en sorte que la structure des familles ne peut être connue. Certes, il existe bien pour telle ou telle paroisse, des listes nominatives dressées par un curé particulièrement consciencieux et soucieux de bien connaître ses paroissiens. Trois exemples relatifs à des paroisses du Rouergue (...) à la fin du XVIIe siècle ont été étudiés par M. Noël, sous-archiviste du département de l'Aveyron. Mais les documents de ce genre sont très rares sous l'Ancien Régime".

Il ressort de la lecture de ce passage -et ce n'est pas un reproche, mais une simple constatation- que l'auteur, en ce domaine encore, ignorait certainement jusqu'au terme de "Livre d'Etat des Ames".

A propos de la Savoie, il faut se reporter au travail d'un des auteurs cités ci-dessus, M. Georges COUTON, professeur à l'Université de Lyon II, et du Dr Louis MICHARD, LES UVRES D'ETAT DES AMES. UNE SOURCE A COLLECTER ET A EXPLOITER in Revue d'Histoire de l'Eglise de France, tome LXV1I, n°179, juillet-décembre 1981, pages 261-275.

A notre connaissance, il s'agit à coup sûr de la meilleure étude consacrée au sujet jusqu'alors peu abordé du Status Animarum. Les auteurs ont fait porter leurs recherches sur les anciens diocèses français, et font part de leurs "découvertes" en ce domaine. Et surtout, ils flairaient la vérité lorsqu'à propos du diocèse de Chambéry, ils écrivent : "86 registres de l'état des âmes sont conservés et intéressent 66 paroisses allant de la période révolutionnaire à nos jours". Leur enquête s'est, jusqu'à la date de publication de leur article, limitée au seul diocèse de Chambéry, mais pas encore aux anciens diocèses de Maurienne et de Tarentaise. Leur conclusion est optimiste : "Pour le seul diocèse de Chambéry, nous connaissons déjà quatre-vingt-six registres. Plus qu'on en connaît pour tout le reste de la France. C'est dire qu'on peut beaucoup espérer si la procédure appliquée en Savoie est généralisée" (op.cit., p. 271). Et nous ajouterons qu'elle le fut certainement puisque les deux départements de la Savoie firent partie des Etats Sardes au même titre que le Comté et Diocèse de Nice -jusqu'en 1860. Si nos auteurs, comme annoncé, publient les résultats de l'enquête qu'en bonne logique, ils doivent mener sur place, ils aboutiront aux mêmes constatations.

Nous retrouvons l'expression d'une intuition identique dans une publication hebdomadaire dont une page est consacrée à la généalogie, Les Nouvelles Affiches de Marseille. Dans un petit article (n° 2815 d'avril 1984), Eugénie et Alexandre ZATZEPINE, de Toulon, ont très bien su percevoir l'intérêt que représentent cette catégorie de documents. Après en avoir esquissé -mais en termes très pertinents- la teneur et l'intention, ils concluent : "...on croit savoir que les livres d'état des âmes sont moins nombreux et moins anciens à mesure que l'on s'éloigne de la péninsule italienne où les décisions prises par le Concile de Trente ont été appliquées à fa fois très vite et dans de très nombreuses paroisses. En ce qui concerne le territoire français actuel, on en trouve certainement en Provence Savoyarde (archives diocésaines de Nice) et en Savoie (A.D. de Haute Savoie à Annecy). Il y en a également ailleurs, mais il reste à savoir où ils sont déposés, quelles communes (ou paroisses) ils concernent et à quelles dates ils ont été établis ou révisés. Nous croyons qu'un inventaire sommaire de ces livres serait, s'il n'a déjà été fait, utile à de nombreux généalogistes".

Le présent mémoire doit répondre à leurs voeux, ainsi sans doute qu'à bien d'autres catégories de chercheurs, et nous sommes persuadé que, pour un grand nombre, il fera figure de "révélation".

Et pour terminer, nous n'aurions garde d'oublier l'important travail qui s'opère à l'Institut National d'Etudes Démographiques (27 rue du Commandeur 75675 Paris Cedex 14), sous la direction du Dr Dean-Noel BIRABEN. Son récent mémoire sur L'ETAT DES AMES DE LA PAROISSE DE MONTPLAISANT EN 1644 in Annales de Démographie historique, 1970, est un modèle du genre, car d'un document, somme toute assez bref, il a su tirer d'intéressantes conclusions sur la population, il y a plus de trois siècles, d'un minuscule village du Sud-Ouest de la France.

CONCLUSION

Résumons-nous : dans le seul diocèse de Nice, jusqu'en 1886 réduit aux limites du comté de Nice annexé en 1860, le nombre important d'états des âmes que l'on y a dressés, n'a rien pour nous surprendre. Il répond à la logique des faits. Resterait à s'assurer que dans la totalité des anciennes provinces de la Monarchie Sarde, la pratique des Status Animarum fut tout aussi courante ; seule une enquête effectuée outre-monts pourrait déboucher sur un constat identique : pratique courante en Italie, mais bien moindre en France.

APPENDICE (PIECES JUSTIFICATIVES)

I - CONCILE DE TRENTE

23e session, Canon VIII, chapitre I (15 juillet 1563)
"Cum a praecepto divino mandatum sit omnibus, quibus animarum cura commissa est, oves suas agnoscere,...".

II - CONSTITUTIONES SYNOD-DIOECES-NICIEN. a per illust. et Reverendiss. D.F. Francisco Martinengo, episcopo Nicien. loci Drappi Comité, consil. magnoq ; elemosinario Sereniss. D. Domini Ducis Sabaudiae, etc. - NICIAE M D C X X apud Franciscum Castellum.
Page 343

Familiarum, seu Status animarum liber

In hoc libro distinctae erunt familiae omnes, et singulorum nomina ad hanc formam descripte ut facile cognosci possit, qui communicent, qui sint confirmati, et quot annorum quisq. sit talis N. Pater familias annorum
Kl C-
N. Eius uxor anni
N. Filii, et filiae eorum anni
N. Famuli, et famulae eorum anni

Cui horum caracterum signum adnotatum fuerit. corn. 15. eo anno communicasse, et peccata sua confessum fuisse in Paschate cognoscetur, cui hoc aliud conf. confessionem tantum suorum peccatoru fecisse cui autem illud äderet ehr. 15 nondum sanctum chrismatis, vel confirmationis suscepisse sacramentum.

Ab una autem ad alteram familiam interiectu aliquod spatium sit, ut eorum qui nascentur nomina, et aliorum, qui in dies accèdent incolarum in eod. lib. describi facile possint.
Qui autem è f inibus Parrochiae discesserint eorum nomina subteiècta notentur linea.
Qui vero e vita discesserint transversa linea deleantur Crucis etiam adiecto signo hune in modum.

Talis N. filia, quod fortasse nupserit vel
Tahs N. a nulla, quod ad ahud servitium trasient Quod e vita mieravent

Page 340 (CAP. VI)

Familiarum, seu status animarum iuxta formam hic praescribendam quos libros teneatur curam ipsam régentes singulis annis ad Nos déferre in Archivio reponen-dos.
1. Baptizatorum liber
2. Confirmatorum liber
3. Matrimoniorum liber
4. Defunctorum liber
5. Familiarum, seu Status animarum liber

III - Au milieu du XVIIIe siècle (1751), l'évêque de Nice, Mgr Cantono revient, mais de manière plus concise, sur ces premières prescriptions episcopales.

SYNODUS DIOCESANA PRIMA ab illmo et Revmo Dmo D. Carolus Francisco Cantono. Nice, 1751.

Page 3. "Item parochi omnes adnotent numerum animarum propriae Parochiae in schedula Nobis praesentanda tempore synodi, cum expressione numeri Communi-cantium, et numeri non Communicantium, relevantes eas ab onore exprimendi Parsonas, sed fatis sit expressio numeri".

Page 106. "Quinque libros habeant Parochi bene dispositos, et diligenter custoditos (...). In quinto status animarum describatur".

IV - SYNODUS DIOECESANA N1CAEENSIS ab Illustr.mo et Reverend.mo D.D. Dominico Galvano, Dei, et S. Sedis Apostolicae gratia, episcopo Nicaeensi, Comité Drappi, équité commendatario S5. Mauritii, et Lazzari. Habita diebus 8, 9, 10 Septembris, Anno 1839.- Nicaeae ex Typographica Societatis, 1340.

Page 397. Ogni curato infine deve essere sollecito per tenere ben descritto, ed in bella forma disposto lo stato délie anime alla sua cura affidate in un distinto, ed adatto libro. Questo gli è sommamente necessario, perché aver possa une piena, ed esatta cognizione, ehe il buon Pastore aver deve in tutto il suo ovile. Il perché vien desso caldamente raccomandato dai Sinodi Provinciali, e délia medesima Chiesa prescritto (+). Niun Curato percio deve riputare questo libro come opera di supererogazione, ma corne un sacro indispensabil dovere del suo ministero. Taie Stato dev'essere compilato in guisa, ehe presenti il più chiaro, e distinto prospetto di tutti quanti gli individui, ehe compogono la particolare sua greggia, stendendo per ordine alfabetico le varie famiglie, nominandone ciascun individuo i'uno dopo l'altro, ehe vive sotto lo stesso tetto, ed annotandol l'età, patria, e professione di ciascuno, e luogo preciso di abitazione, e specialmente se siano o no cresimati gli stessi soggetti, se ammessi siano o no alla Communione, se maritati o liberi ecc, soggiugnendo tutte quelle osservazioni, ehe possono servir di norma per conoscere maggiormante lo stato d'ogni individuo per rilevarne quindi una bien chiara nozione, e sapere li vari bisogni, e nécessita, cha alcuno aver possa. Come poi in ogni anno per lo più succedono variazioni nelle famiglie, cosi fa uopo, ehe annualmente nell'occasione délia Benedizione délie case ne tempo Pasquale, oppure in quell'altra ehe giudicherà più propizia rilevarne quelle modificazioni, e cangiamenti, ehe trovansi accaduti per quindi designarli nel prefato libro. Quando questo stato délie anime sia con chiarezza, e precisione descritto, e sianvi gli opportuni vacui per ciascuna famiglia, non sarà più necessario in quelle parti, ehe hanno potuto avère variazioni, e cosi non costerà più fatica a mantenerlo esatto per lungo corso d'anni. Crediamo intanto far cosa grata di qui proporre un metodo per la descrizione di tal libre, perché abbia la necessaria precisione, ed esatezza.

(+) Rit. Rom. in form, describen. Stat. Ani.

LES ETATS DES AMES CONSERVES AU SERVICE DES ARCHIVES HISTORIQUES DU DIOCESE DE NICE

Il aurait été de peu d'utilité de procéder à une description précise de chacun des registres conservés. Beaucoup sont de format divers -à l'exception des registres-formulaires imprimés à Nice selon les directives de Mgr Galvano-, et porteurs d'une reliure de carton à l'origine recouverte de parchemin (XVII et XVIIIe siècles).

Dans la rubrique propre à chaque paroisse citée selon l'ordre alphabétique (éventuellement suivie du nom du hameau érigé en succursale), le numéro désigne un Status Animarum ; ce numéro est suivi de l'année de sa rédaction ou de la période présumée ; de son aspect matériel (registre, cahier, etc.) ; de son état présent et de ses possibilités d'utilisation.

Les mentions "utilisable" ou "peu utilisable" donneront un aperçu du parti que l'on peut espérer tirer de chaque Status Animarum.

Pour terminer, précisons que chaque trait de séparation correspond à un registre qui peut être porteur de plusieurs Status Animarum.

Liste des abréviations

AHDN : Archives historiques du diocèse de Nice, 5 rue Paganini 06000 Nice
ADAM : Archives départementales des Alpes-Maritimes, Centre administratif départemental 06036 Nice Cedex.
S.A. : (Liber) Status Animarum, Livre de l'Etat des Ames.
form. : formulaire imprimé
B : registre des baptêmes
M : registre des mariages
S : registre des sépultures
BMS : registre commun aux baptêmes, mariages et sépultures

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
A) ANCIEN COMTE DE NICE			
ASPREMONT	1) 1688	Cahier 36 p. AHDN n° 9	Sans les âges. Utilisable
	2) 1822	Registre	Très complet. Utilisable
	3) 1886		Confus. Peu utilisable
BEAULIEU-SUR-MER	1) 1842	Registre form.	Rubriques habituelles. Utilisable
	2) 1872	A la suite	Complet. Utilisable
BELVEDERE	1) 1815	Cahier 14 f°	Complet. Utilisable
	2) 1834	Cahier 22 f°	Utilisable
	3) 1843	Registre form.	Difficilement utisable. Nombreux rajouts à partir de 1914
BLAUSASC	1) 1839	Cahier 10 f°	Utilisable
	2) 1847	Registre form.	Confus, raturé. Peu utilisable
LA BRIGUE			
Succursale de Carnino	1) 1826	Cahier AHDN 4 F I	Sans les âges Utilisable
	2) 1845	Registre form.	Complet. Utilisable
Realdo	1) 1827	Cahier AHDN 4 F 7	Sans les âges. Utilisable
Upega	1) 1826	Cahier AHDN 4 F I	Sans les âges. Utilisable

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
LA BOLLENE-VESUBIE	1) 1636	Registre	Sans les âges. Utilisable
	2) 1641	à la suite	Bien complet. Utilisable
	3) 1686	à la suite	Utilisable.
	4) 1692	à la suite	Incomplet. Inutilisable
	5) 1694	à la suite	Incomplet. Inutilisable
	6) 1720	Registre	Utilisable
	7) 1725	à la suite	Utilisable
	8) 1733	Registre	Utilisable
	9) 1739	à la suite	Utilisable
	10) 1749	à la suite	Ne comporte que le nom du chef de famille. Peu utilisable
	11) 1753	à la suite	Utilisable
	12) 1765	à la suite	Utilisable
	13) 1767	Cahier de 32 p.	Utilisable
	14) 1770	à la fin du registre des B. contemporains	Utilisable
	15) 1783	à la suite	Utilisable
CANTARON	1) 1846	Registre form.	Utilisable
	2) 1901	à la suite	Peu utilisable. Confus
	3) 1906	à la suite	Classement par quartiers. Utilisable
CASTAGNIERS	1) 1836	Cahier de 26 p.	Utilisable
	2) 1852	à la suite	Utilisable
	3) 1887	à la suite	Utilisable
CASTELLAR	1) 1612	Registre	Utilisable
	2) 1618	à la suite	Utilisable
	3) 1629	à la suite	Utilisable
	4) 1647	à la suite	Utilisable
	5) 1653	à la suite	Utilisable
	6) 1661	à la suite	Utilisable

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
CASTILLON	1) 1835	Registre AHDN, supp. n° 10	Utilisable
CLANS	1) 1752	Registre	Utilisable
	2) 1759	à la suite	Sans les âges. Utilisable
	3) 1837	à la suite	Sans les âges. Utilisable
	4) 1851	Registre form.	Utilisable
	5) 1861	à la suite	Utilisable
COARAZE	1) 1836	Registre	Utilisable
COLOMARS	1) 1834	Cahier	Sans les âges. Utilisable
	2) s.d. (vers 1840)	Cahier	Utilisable
LA CROIX-SUR-ROUDOULE	1) 1838	Cahier de 22 f°	Utilisable
	2) 1857	Cahier de 28 f°	Utilisable
DALUIS	1) 1838	Registre	Sans les âges. Utilisable
DRAP	1) 1843	Registre form.	Très complet. Utilisable
	2) s.d.	à la suite	Utilisable
DURANUS	1) 1847	Cahier	Util isable
ENTRAUNES	1) 1805	Cahier 22 p.	Utilisable. Complet
	2) 1838	Cahier	Utilisable. Complet
	3) s.d. (début du 20e s.)	5 cahiers non paginés	Etat des familles depuis le milieu du 18e s. établi par l'abbé Bailet, curé

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
Succursale d'Esteing	1) 1ère moitié du 19e s.	2 cahiers	Utilisable
	2) 1902	"Registre généalogique"	Etat des familles depuis le milieu du 18e s. (abbé Bailet)
FALICON	1) 1604	Partie du 1er registre des BMS	Très complet. Utilisable
	2) 1615	id.	Très complet. Utilisable
	3) 1742	à la suite	Utilisable
	4) 1751	Registre	Sans les âges. Utilisable
	5) 1765	à la suite	Sans les âges. Utilisable
	6) 1834	Registre	Très complet. Utilisable
	7) 1837	à la suite	Très complet. Utilisable
	8) 1839	à la suite	Très complet. Utilisable
	9) 1848	à la suite	Très complet. Utilisable
	10) 1860	à la suite	Très complet. Utilisable
FONTAN	1) 1841	Registre form.	Utilisable
	2) 1846	à la suite	Utilisable
	3) s.d. début du 19e s.	Registre	Comprend aussi la paroisse Berghe. Utilisable
	4) 1923	Registre	Très complet. Utilisable
GILETTE	1) 1844	Registre form.	Utilisable
GUILLAUMES	1) 1838	Registre	Complet. Utilisable
	2) 1847	Registre	Très bien tenu. Utilisable

verts de parchemin.

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
Succursale d'Amen	1) 1862	Registre form.	Utilisable
ISOLA	1) 1814	A la suite des M : 1779-1797	Sans les âges. Confus. Peu utilisable
LANTOSQUE	1) 1827	Cahier. AHDN, 4 F 2	Utilisable
	2) s.d. vers 1830	Registre	Utilisable
	3) 1834	Registre	Mises à jour en 1839 et de 1840 à 1846. Utilisable
	4) s.d.	à la suite	Utilisable
	5) 1840	Registre form.	bien complet pour les lettres A, B, C, mais resté inachevé
	6) s.d. vers 1840	2 cahiers	Semblent complets
Succursale de Loda	1) s.d. vers 1835	Registre	Peu utilisable. Confus
	2) 1861	à la suite	Utilisable
	3) 1878	à la suite	Utilisable
	4) 1903	à la suite	Utilisable
Succursale de Pélasque	1) 1839	Registre	Sans les âges. Utilisable
	2) 1840	à la suite	Récapitulation pour les années 1840 à 1849. Utilisable
LEVENS	1) 1847	Registre form.	Utilisable
Succursale de St-Antoine-Siga	1) 1860	Registre	Sans les âges. Ensemble confus
	2) s.d.	à la suite	Difficilement utilisable
LUCERAM	1) 1822	Registre AHDN I C 2	Très complet. Utilisable

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
NICE Paroisses de : Saint-Augustin-Saint-Martin	1) 1838	Registre	Utilisable
	2) 1862	Registre	Semble inachevé
Saint-Dominique	1) 1845	Registre form. AHDN I C 2	Semble complet
Sainte-Hélène	1) 1836 2) 1846	Registre à la suite	Utilisable Utilisable
Saint-Isidore	1) s.d. début 20e	à la suite du registre de compt. n° 2	Semble complet
Saint-Jean-Baptiste	1) 1836	"Registre des paroissiens"	Lieux précis d'habitation. Ages Utilisable
Sainte-Marie-Madeleine	1) 1847 2) s.d. vers 1910	Registre form. 2 cahiers	Utilisable Semble complet Parfois confus
Saint-Roch	1) 1840 2) 1849	Registre form. à la suite	Utilisable Utilisable
	3) 1854	Registre form.	Utilisable
Saint-Roman-de-Bellet	1) 1803	Avec les M de 1803 à 1837	Utilisable
	2) 1814	Cahier	Utilisable
	3) 1837	à la suite de 1803	Utilisable
	4) s.d. Fin du 19e	Double feuillet	Utilisable
Saint-Sauveur (Gairaut)	1) 1861	Cahier	Utilisable
	2) 1866	Cahier	Incomplet

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
PEILLE	1) 1827	Cahier AHDN 4 F 2	Sans le détail de chaque famille Utilisable
PEILON	1) 1805	Registre	Utilisable
	2) 1816	à la suite	Utilisable
	3) 1836	à la suite	Utilisable
	4) 1846	Registre form.	Utilisable
	5) 1852	à la suite	Utilisable
	6) 1935 et 1941	Registre	Confus. Peu utilisable
	7) 1951	à la suite	Confus. Peu utilisable
PIERLAS	1) 1827	Registre	Utilisable
	2) 1838	à la suite	Utilisable
	3) 1902	à la suite	Utilisable
	4) 1928	à la suite	Utilisable
PUGET-ROSTANG	1) 1848	Registre	Très complet. Utilisable
PUGET-THENIERS	1) 1857	Cahier non paginé AHDN n° 20	Ensemble assez confus
	2) s.d. vers 1922 ?	Registre imprimé AHDN n° 26	Semble complet
RIGAUD	1) s.d. vers 1919	Registre	Confus. Peu utilisable
	2) 1929	Registre imprimé	Utilisable
	3) 1945	à la suite	Utilisable
ROCCHETA (Ligurie)	1) 1827	Liasse AHDN 4 F 2	Liste des familles. Utilisable

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
ROQUEBILLIERE	1) 1659	En tête du reg. BMS 1659-1666	Utilisable
	2) 1773	Dans le reg. des BMS n° 15	Sans les âges. Semble incomplet
	3) s.d. 1840-1850	Cahier	Utilisable
	4) 1851	Registre form.	Utilisable
	5) s.d.	Cahier	Utilisable
	6) s.d.	Cahier	Difficilement utilisable
ROQUESTERON	1) 1814	Cahier	Semble complet. Utilisable
	2) s.d.	Cahier AHDN n° 5	Incomplet : il man- les sept premiers feuillets
	3) 1863	Registre form.	Sans les âges. Utilisable
LA ROQUETTE-SUR-VAR	1) 1805 2) 1805 3) 1807	Registre à la suite à la suite	Utilisable Reprise du précéden Confus. Les pages concernant St Marti ont été enlevées
	4) 1827	Cahier AHDN 2 F 4	Sans le détail des familles. Utilisable
ROUBION	1) s.d. vers 1786 ?	A la fin du livre des legs pieux	Sans les âges. Utilisable
	2) 1805	à la suite	Utilisable

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
ROUBION	3) 1827	Cahier AHDN 4 F 2	Sans les âges. Utilisable
	4) 1836 à 1857	Registre	Nombreuses surcharges. Difficilement utilisable
	5) 1844	à la suitee	Difficilement u utilisable
ROURE	1) 1848	Registre form.	Utilisable
Succursale de Valabres	1) 1824	Feuille AHDN 4 F1	Sans les âges. Complet. Utilisable
SAORGE	1) 1845	Registre form.	Assez confus (surcharges). Utilisable
	2) 1880	Registre form. en français	Répertoire alphabétique de la population. 2 registres : un pour les hommes, un pour les femmes. Très complet et très bien tenu.
	3) S.d. vers 1900	A la suite du registre de 1945	Sans les âges. Utilisable
	4) 1904	Registre imprimé	Utilisable
SOSPEL	1) 1751	2 cahiers	utilisable
	2) 1753	2 cahiers	Utilisable
	3) 1773	3 cahiers	Utilisable
	4) 1775	1 cahier	Quartier de Trincato. Utilisable
	5) 1776	1 cahier	Quartier del Castello. Utilisable

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
SOSPEL	6) 1775	1 cahier	Quartier de St-Nicolas. Utilisable
	7) 1776	1 cahier	Quartier de la Colla. Utilisable
	8) 1776	1 cahier	Quartier du Castello. Utilisable
	9) 1835	1 cahier	Utilisable
	10) 1845	Registre form.	Utilisable
	11) 1905	Registre form.	Ne semble pas complet
SAINTE-AGNES	1) 1836	Cahier AHDN n° 8	Etat numérique des B et S de 1836 à 1853. Utilisable
SAINT-ANDRE	1) 1827	Feuillets AHDN 4 F 2	Sans les âges. Utilisable
SAINT-BLAISE	1) 1854	Registre form.	Utilisable
SAINT-DELMAS-LE-SELVAGE	1) 1836	Registre	Complet. Utilisable
	2) 1899	à la suite	Sans les âges. Utilisable
Succursale de Bousieyas	1) 1837	1 cahier 12 p.	Utilisable
	2) vers 1837	1 cahier 4 p.	Utilisable
	3) 1839	à la fin du reg. des BMS 1817-1833	Utilisable
	4) 1851	Cahier de 10 p.	Utilisable

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	1) 1837	Registre AHDN n° 10	Très complet. Utilisable
	2) 1849	Registre form.	Utilisable
Succursale de Roya	1) 1840	Registre form.	Utilsiable
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	1888	Registre AHDN I C 3	Confus. Difficilement utilisable
SAINT-MARTIN D'ENTRAUNES	1) 1838 2) 1906	Registre à la suite	Utilisable Concerne aussi le hameau de Sussis. Utilisable
SAINT-MARTIN-DU-VAR	1) 1848	Registre form.	Utilisable
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	1) 1824	Cahier AHDN 4 F 1	Très complet. Utilisable
	2) 1827	Cahier AHDN 4 F 2	Très complet. Utilisable
	3) 1851	Registre form.	Utilisable
LA TOUR	1) 1827	Cahier AHDN 4 F 2	Sans le détail des Utilisable [familles
	2) 1836	Registre	Utillisable
	3) 1840	Registre form.	Rajouts jusqu'en 1860. Utilisable
TOURETTE-LEVENS	1) 1841	Registre form.	Utilisable. Table onomastique
	2) s.d. début du 20e s.	Cahier	Utilisable. Etat récapitulatif

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
LA TURBIE	1) 1846	Registre form.	Complet. Utilisable
UTELLE	1) 1680	Registre. Paginé de 1 à 119	Des erreurs reconnues par l'auteur. Peu utilisable
	2) 1686	à la suite. Paginé de 1 à 81	Très utilisable
	3) 1686	à la suite. Paginé de 1 à 92	Reprise du précédent
	4) 1689	à la suite	Utilisable
	5) 1693	à la suite	Utilisable
	6) 1750	Cahier	Complet. Utilisable
	7) 1818	Cahier	Semble complet. Utilisable
	8) 1837	Registre	Semble complet. Utilisable
	9) 1844	Registre form.	Classement des familles par ordre alphabétique
Succursale de Le Chaudan	1) 1847	Registre form.	Utilisable
	2) 1862	à la suite	Utilisable
	3) 1879	à la suite	Utilisable
Le Cros	1) 1804	Registre. 11 p.	Utilisable
	2) 1807	à la suite. 8 p.	Utilisable
	3) 1809	à la suite. 8 p.	Utilisable
	4) 1813	à la suite. 9 p.	Utilisable
	5) 1818	à la suite. 8 p.	Utilisable
	6) 1822	à la suite. 9 p.	Inachevé. Inutilisable
	7) 1906	Cahier de 8 p.	Utilisable
VENANSON	1) 1743	A la fin du 1er registre des BMS	Noms et prénoms seulement
	2) 1753	à la suite	id
	3) 1765	à la suite	Difficilement utilisable

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
VILLEFRANCHE-SUR-MER	1) 1608	Registre. Paginé de 3 à 96	Difficilement utilisable
	2) 1629	à la suite. Paginé de 97 à 120	Utilisable
	3) 1631	à la suite. Paginé de 125 à 147	Utilisable
	4) 1665	Registre non paginé	Utilisable
	5) 1669	à la suite	id
	6) 1673	à la suite. Paginé de 1 à 19	id
	7) 1677	à la suite. Pagi-de 1 à 21	id
	8) 1680	à la suite	Inutilisable : mouillures
	9) 1687	à la suite	Utilisable
	10) 1692	à la suite	id
	11) 1697	à la suite	id
	12) 1712	Registre	Utilisable
	13) 1759	Registre	Utilisable
	14) 1764	à la suite	id
	15) 1768	à la suite	id
	16) 1771	à la suite	id
	17) 1816	Registre	Utilisable
VILLENEUVE-D'ENTRAUNES	1) 1800-1905-1907	Registre	Liste des familles de Villeneuve et d'Enaux. Semble complet.
B) PROVENCE ORIENTALE			
Arrondissement de Grasse			
CABRIS	1) 20e s.	Cahier ms. AHDN : carton n° 15	Travail de l'abbé Bailet, curé
	2) s.d.	Registre AHDN : carton n° 15	Reconstitution des familles d'après l'état civil ancien (abbé Bailet)

PAROISSES	ANNEES	DESCRIPTION	OBSERVATIONS
CABRIS	3) s.d.	Registre	Reconstitution des familles à partir du 18e s. Très bien tenu, mais inachevé.
CAILLE	s.d. milieu du 20e s.	Cahier Feuilles dactylographiées	"Généalogie". Etat de la population, peut rendre service.
LA DOIRE (commune de Séranon)	s.d. (20e s.)	Feuillets ms.	Liste des familles. Utilisable
SERANON	s.d. (20e s.)	Feuillets ms.	Liste des familles Utilisable
VALDEROURE	s.d. (20e s.)	Feuillets dactylographiés	Liste des familles Utilisable
C) DIVERS			
FALICON	1) 1635	Registre ADAM : archives communales GG1	Utilisable
	2) 1675	à la suite	id
	3) 1678	id	id
	4) 1682	id	id
	5) 1684	id	id
	6) 1686	id	id
	7) 1688	id	id
	8) 1691	id	id
	9) 1710	id	id
	10) 1721	id	id
BERRE-LES-ALPES	1) ?	Conservé à la mairie	
SAINT-MARTIN-VESUBIE	1) ?	Registre form. Conservé à la mairie	
LA BRIGUE	1) ?	Registre form. conservé à la mairie	

LE LIEUTENANT GENERAL DES ARMEES NAVALES JEAN-FRANCOIS DE BERTET DE LA CLUE-SABRAN (1696-1764)

par Michel VERGE-FRANCESCHI

Dans une précédente étude, consacrée ici même à un autre lieutenant général des armées navales, Joseph de Sabran (1702-1775), comte de Grammont et de Beaudinar, nous avons évoqué La Clue-Sabran, son cousin germain (1). Les deux hommes, étroitement apparentés, Sabran tous les deux, Grammont, par son père, La Clue, par sa mère, ont laissé un souvenir très différent dans l'histoire maritime. Sabran-Grammont est resté le valeureux combattant, immortalisés par le combat du Centaure, en 1759, et La Clue-Sabran, le chef sans doute plus malheureux qu'incapable, dont le désastre naval dans les eaux portugaises de Lagos, en 1759, a jeté la désolation à Toulon et à la Cour, en cette année si néfaste pour notre marine (2).

LES SEIZE QUARTIERS DE LA CLUE-SABRAN (1696-1764)

1. Jean-François de Bertet, appelé dans la marine La Clue-Sabran, est né à Moustiers le 30 septembre 1696. 11 fut baptisé le lendemain (3). Sa date de décès est restée ignorée jusqu'à aujourd'hui et nous l'indiquons ici pour la première fois : il est mort à Passy-les-Paris le 4 octobre 1764, "au bout de quatre jours, de l'opération de la pierre". Son frère, "M. l'abbé de La Clue, grand vicaire et chanoine de Chartres", fit part à M. d'Hozier "de la perte cruelle qu'il vient de faire de M. de La Clue, son frère, lieutenant général des armées navales". Ce billet de part, adressé depuis Passy, est resté dans les archives de d'Hozier...

On lui connaît une sœur et cinq frères :

- Elisabeth ou lsabeau, qui fut sa marraine en 1696, mariée le 4 septembre 1709 à l'enseigne de vaisseau Louis-François de Laugier, seigneur de Beaucouse et de Thoard, chevalier de Saint-Louis. D'une famille de 17 enfants, il est fils de Marguerite de Barras de La Penne, parente du chef d'escadre des galères de ce nom. Elisabeth donna à son époux 14 enfants, dont Louis-Joseph, chanoine de Saint-Victor, à Marseille ; Jean-François, chanoine-sacristain à Tarascon ; Gaspard, chevalier de Malte, garde-marine (1734), enseigne, lieutenant de vaisseau (1751), mort à Mahon le 24 mai 1756, ayant été blessé au combat du 20 mai, sur le Content, commandé par Sabran-Grammont ; Jean-Paul, aussi chevalier de Malte, garde-marine (1735), lieutenant d'artillerie (1751), capitaine de vaisseau (1757). Retiré chef d'escadre "ad honores" le 2 août 1783, il mourra à Marseille le 7 août 1784. Tous deux, fils d'Elisabeth (4), se recommandent dans la marine de leur oncle La Clue-Sabran (5). Leur aîné, Charles-Gaspard fut lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, se maria en 1754, et resta veuf en 1761.

- Elzéar de Bertet (1687-1775). Aîné de famille, il fut cependant destiné à l'église. Il mourut à Moustiers, le 19 décembre 1775 à "90 ans" (au lieu de 88 en réalité), "ancien prieur de Moustiers" (6).

- Joseph de Bertet (1693-1775). Né à Moustiers le 11 décembre 1693 (7), décédé à Moustiers le 24 mai 1775 (8), il fut substitué au précédent dans l'aînesse de sa famille, et, héritier du père, prêta hommage pour la seigneurie de La Clue le 5 août 1724. Capitaine de dragons au régiment-Dauphin, chevalier de Saint-Louis, il résida parfois à Toulon, comme son frère cadet, la Clue-Sabran, comme leur soeur, Mme de Beaucouse. Il y vivait avec son épouse, Anne de Rabuis, dame de Thorenc-Roquefort, qu'il épousa le 9 octobre 1725 (9).

- Jean-Gaspard, cadet de Jean-François, fut lieutenant au régiment d'Ollone-infanterie, puis capitaine en Louisiane. Major-commandant de la colonie des Illinois le 1er octobre 1741,

chevalier de Saint-Louis (1745), il mourut le 7 janvier 1749, au fort de Chartres, sur les rives du Mississippi.

- Guillaume, autre cadet de Jean-François, premier lieutenant au régiment d'Olione-infanterie, fut tué d'un coup de feu à la tête, en 1719, au siège de Fontarabie.

- Marc-Antoine, dernier cadet, vicaire général de Chartres, abbé de Comeri et de Notre-Dame de la Roche, chanoine de Tours, accueillit à Passy Jean-François en 1764. C'est chez lui que mourut le lieutenant général des armées navales.

2. Son père, autre Jean-François de Bertet, est un très petit gentilhomme provençal, établi dans le diocèse de Riez. Lors de la naissance de Jean-François, en 1696, il est "seigneur de La Clue, conseiller du coi et son juge, à Moustiers".

Il a été inquiété dans sa noblesse en 1697, 1702, 1703, mais il est finalement déchargé des droits de francs-fiefs, à Aix, le 25 janvier 1703. Il a prêté hommage pour la Clue le 1er juin 1695, et il s'éteint entre le 1er juin 1722 et le 5 août 1724. Il a deux frères et une soeur ;

- Joseph-Paul, premier capitaine au régiment-Dauphin, chevalier de Saint-Louis.

- Gaspard, prieur de Moustiers. 11 teste le 18 décembre 1716, en faveur de la Charité de Moustiers et de son neveu et successeur Elzéar. 11 meurt, peu après, avant le 11 septembre 1720.

- Marguerite, mariée en 1681 à François de Rafélis de Verayon, d'une famille de Draguignan, qui donna le lieutenant général des armées navales de Rafélis, comte de Brovès (1715-1782) (10).

3. Sa mère, Madeleine de Sabran, est issue d'une famille dont l'illustration est sans comparaison avec les Bertet. Mais sa branche, les Sabran de Beaudinar, est fort désargentée, d'où son mariage, le 10 octobre 1686, avec Jean-François de Bertet. Elle a pour frères et soeurs :

- Jean-François de Sabran, baron de Beaudinard, dit comte d'Ariano, en raison des inutiles prétentions de sa famille sur cette terre, sise au royaume de Naples. Aîné de famille, d'une fortune médiocre, il a épousé le 22 août 1679 Isabeau de Glandevès, dame de Montblanc, qu'il juge un excellent parti, mais qui n'apporte que 4000 livres de dot.

- Charles, chevalier de Malte en 1668.

- Nicolas, chevalier de Malte en 1674. Né vers 1665, mort en 1725, enseigne de vaisseau à Brest (1678), lieutenant de vaisseau à Toulon (1689), capitaine de vaisseau à Toulon (le 1er novembre 1705), dit "comte de Sabran-Beaudinar", il épousa à Toulon en 1701 Claire Dasque, fille de commissaire général de la marine.

- Balthazar, chevalier de Malte en 1676.

- Joseph (1670-mort entre 1722 et 1743), chevalier de Malte en 1685. Capitaine lieutenant d'une compagnie franche, il épousa en 1702 Jeanne-Marie Du Bouzet de

Roquépine, d'où te lieutenant général des armées navales Sabran Grammont (1702-1775), né peut-être au diocèse de Lectoure, et ses 3 soeurs :

Madeleine (née le 2 octobre 1704 à Aups, diocèse de Fréjus) qui meurt avant 1722 ; Elisabeth, vivante en 1722 ; Jeanne ou Anne, née à Saint-André de Bives, diocèse de Lectoure, le 3 juin 1718 et élevée à Saint-Cyr.

- Pierre, chevalier de Malte en 1692.

- Elzéar, ecclésiastique.

- Claire, mariée en 1680 et Gabrielle, également mariée.

Dans l'esprit de leurs parents, Jean-François seul devait assurer la pérennité familiale. Ses sept frères cadets, chevaliers de Malte, se devaient de rester célibataires et leur père leur avait consenti à chacun d'eux, au moment de leur affiliation dans l'ordre, une pension de 200 livres annuelles, pour "subsister honorablement". Mais Nicolas, dit "comte de Sabran-Beaudinar", se maria en 1701. Et Joseph, dit le "vicomte de Forcalquier" l'imita en 1702. Dans les deux cas, les alliances sont financièrement médiocres : l'épouse de Joseph en 1702 n'apporte que 2000 livres de dot. Dans ces conditions, ces deux cadets réclament en 1709 leur part d'héritage paternel, et souhaitent faire casser le testament de leur père, en date du 18 juin 1707. Leur aîné 3ean-François fait valoir que "l'héritage de leur père se trouvait consommé", que "les frais qui avaient été faits pour faire recevoir chevaliers de l'ordre de Malte lesdits Nicolas et Joseph excédaient la portion de légitime qu'ils pouvaient prétendre", mais il finit par accepter, "pour toutes leurs prétentions", de leur donner 2000 livres à chacun. Ces 4000 livres en tout représentent la propre dot de son épouse, la dame de Glandevès-Montblanc, reçue en 1679, et il conserve, grâce à ce stratagème fort honnête, le maigre estoc paternel dans son intégrité.

4. Le grand-père paternel de La Clue-Sabran est Guillaume de Bertet (mort avant 1695), avocat, viguier, et capitaine pour le roi de Moustiers. Inquiété dans sa noblesse en 1657, avec son oncle, 3ean de Bertet, prieur de 1 a Clue, il fut déchargé des droits de francs-fiefs le 12 novembre 1657 et maintenu dans sa noblesse le 26 mai 1668, avec son père. Il reçut la terre de J a Clue de son oncle Jean, prieur du prieuré de Moustiers, conseiller et aumônier ordinaire du roi, agent général du clergé de France. 11 prêta hommage au roi pour cette seigneurie, en 1673.

5. Il épousa le 21 septembre 1655, devant Cogordan, notaire à Aiguines, Marguerite de Thomas, des barons de Sainte-Marguerite. Veuve, elle dicta son testament le 26 octobre 1700 à Me Louis Mollinier, notaire à la Garde. Elle apparente La Clue-Sabran aux nombreux Thomas, officiers de la marine royale au XVIIIe siècle, qui ont donné deux officiers généraux sous Louis XV (11).

6. Le grand-père maternel est Elzéar de Sabran, baron de Beaudinard, mort entre 1707 et 1709, syndic de la noblesse de Provence. Il était capitaine au régiment de Provence avant son mariage.

7. Il avait épousé le 20 novembre 1653, à Aix, Isabeau de Cabanes de Viens, (morte après 1701), qui avait apporté 24000 livres de dot.

8. Le premier bisaïeul paternel est Gaspard de Bertet, maintenu noble le 26 mai 1668, avec son fils, au mariage duquel il avait assisté en 1655. Il a un frère, Pierre de Bertet (mort avant 1656), marié le 11 avril 1606 à Marguerite, fille de Claude de Sabran, seigneur d'Aiguine et de Champtereine, d'où autre Guillaume de Bertet, maintenu noble le 26 mai 1668 lui aussi, lequel épousa le 15 août 1656 Anne de Sabran.

9. Ce bisaïeul épousa le 6 avril 1625 Sibyle de Roux, morte avant 1655.

10. Le second bisaïeul est Jean de Thomas, baron de Sainte-Marguerite et de la Garde-les-Toulon. Mort avant 1649, il avait pour frères et soeurs :

- François, chevalier de Malte en 1635, docteur-ès droits.

- Anne, mariée en 1621 à Gaspar Monier des Sausses, des Monier de Pignans qui ont donné les Monier du Castellet et les Monier de Châteauvieux, officiers de la marine royale, de réputation, au XVIIIe siècle (12).

- Aimarre, qui testa en 1677 et épousa en 1624 Marc-Antoine Gautier de Vacher esse.

11. Ce bisaïeul épousa le 4 mars 1627, à la Ciotat, Françoise de Grimaldi (morte après 1655). Elle apparente La Clue-Sabran au chef d'escadre, comte de Grimaldi (13).

12. Le troisième bisaïeul est Jean de Sabran, baron de Beaudinar (1583-1673). Viguier de Marseille en 1626, maintenu noble le 27 janvier 1668, devenu chef de nom et armes de la maison de Sabran, il plaida pour récupérer la terre familia le d'Ansouis. Un arrêt du parlement de Grenoble, du 13 juin 1633 lui adjugea la baronnie d'Ansouis, comme héritier des Sabran, et lui donna pouvoir de se qualifier à l'avenir "baron d'Ansouis". Mais ce long et coûteux procès le ruina, car l'héritage ne compensa pas l'énormité des frais engagés.

13. Il avait épousé le 25 octobre 1620 Marie de Grasse du Bar qui apparente, par ses onze frères et soeurs, La Clue-Sabran à la meilleure noblesse de Provence. Elle avait apporté en dot 13000 livres.

14. Le quatrième bisaïeul est Balthazar de Cabanes, baron de Viens, président en la Chambre des comptes de Provence.

15. Il épousa en 1637 Madeleine de Valavoire des marquis de Vaulx.

16. Le trisaïeul paternel est Guillaume de Bertet, consul d'Aix, procureur du pays en 1595. Il testa le 21 juin 1629. 11 est le fils de "noble Gaspard de Bertet, demeurant à Moustiers, diocèse de Riez", 1er Bertet connu. Les Bertet du XVIIIe siècle essaieront de cacher la grande modernité de leur noblesse. Lorsque Joseph de Bertet (1693-1775), frère de La Clue-Sabran, fit recevoir sa fille Marguerite à Saint-Cyr, il remonta à ce Gaspard en disant "L'on ne remonte pas au dessus la filiation des seigneurs de Bertet... n'étant pas nécessaire, et pour ne se borner qu'à ce qui est prescrit dans l'avertissement imprimé pour se conformer aux preuves que l'on exige pour être reçu à Saint-Cyr" l En vérité, Gaspard, leur 1er aïeul est mal connu : il aurait testé le 16 décembre 1552 ; aurait épousé le 14 juin 1544 à Aups Françoise d'Arbaud, fille de Melchior, seigneur de Bargemont ; mais les Bertet ne peuvent prouver ce mariage, ce contrat ayant "disparu", ou "brûlé dans les guerres civiles", ou figurant sur "un registre perdu"... Ce ne sont sans doute là que des prétextes pour masquer une noblesse

récente, due très certainement à l'échevinage, d'Aix ou de Moustiers, à partir de la seconde moitié du XVIe siècle. Noblesse récente qui n'empêcha pas trois mariages Bertet/Sabran en 1606, 1656 et 1686..,

17. Ce trisaïeul épousa le 20 septembre (ou 27 décembre ?) 1573 Melchione de Perrier, des marquis de Flayosc.

18. Le second trisaïeul est Honoré de Roux, seigneur de Saint-3eammet et de Chandal, viguier de Digne après son père, Balthazar.

19. Sa femme, Marguerite de Foissard, lui apporta Saint-Jeammet en dot.

20. Le troisième est Gaspard de Thomas, baron de Sainte-Marguerite et de la Garde, co-seigneur de la Valette, vivant en 1647.

21. Il épousa le 1er mars 1609, au château d'Esparron du Verdon, Marie-Gabrielle fille de Jean de Castellane, seigneur d'Esparron, qui lui donna 36000 livres de dot. D'où la parenté entre Bertet de La Ciue-Sabran et les officiers du Grand Corps, fort nombreux, du nom de Castellane.

22. Le quatrième est Gaspard de Grimaldi de Régusse.

23. Il épousa Louise d'Almaric.

24. Le cinquième est Antoine de Sabran, baron de Beaudinard, colonel des troupes de Provence.

25. Il épousa Marguerite de La Garde, des seigneurs de Chambonas en Languedoc, le 3 septembre 1577, morte après 1620. Elle n'a aucune parenté avec les Thomas, barons de la Garde en Provence.

26. Le sixième est Annibal de Grasse, comte du Bar (1563-1632), seigneur de Valettes, Cannaux, gouverneur d'Antibes. 11 est l'ancêtre de l'amiral de Grasse de la guerre d'Indépendance américaine.

27. Il épousa Claire d'Allagonia-Meirargues, à 3ouques, le 11 février 1592. Elle mourut le 3 mai 1642.

28. Le septième est Claude de Cabanes, fils de Bertrand, premier ancêtre connu des Cabanes, barons de Viens.

29. Il épousa en 1583 Anne de Bionneau.

30. Le huitième est Pierre de Valavoire de Vaulx, viguier de Marseille.

31. Il épousa le 18 janvier 1618 Gabrielle de Forbin-Soliers, fille de Gaspard, gouverneur de Toulon, et de Claire de Pontevès-Carcès. De par ses ancêtres, contrairement à son cousin germain Sabran-Grammont, La Clue-Sabran est un authentique provençal. Le comte de Gram mont, par sa mère, est à moitié gascon : il est issu des Bouzet de Roquépine, de Montfort, diocèse de Lectoure ; des Faudoas de Séguinville, de Guyenne ; des Castelbajac,

de Bigorre ; des Roquemaurel, de Saint-Flour, en Auvergne... La Clue-Sabran, lui, plonge la totalité de ses racines dans un triangle dont les pointes sont Antibes, Moustiers et Marseille. Il descend des Bertet, de Moustiers ; des Thomas, de la Garde et de Sainte-Marguerite, co-seigneurs de la Valette, près de Toulon ; des Castellane, d'Esparron sur le Verdon ; des Grimaldi, de la Ciotat ; des Sabran, de Beaudinar, issus des comtes de Forcalquier ; des Grasse, du Bar et d'Antibes des Allagonia-Meirargues, de 3ouques ; des Valavoire de Vaulx, établis à Marseille ; des Forbin-Soliers, établis à Toulon.

Seconde remarque : un grand nombre de parents l'ont précédé dans la marine :

- son oncle maternel, le capitaine de vaisseau 3ean-François de Sabran baron de Beaudinar (mort après 1731).
- son oncle maternel, Nicolas, comte de Sabran-Beaudinar (v. 1665-1725), capitaine de vaisseau.
- son oncle maternel, Michel (mort en 1745), commandeur de Sabran-Bagnol, capitaine de vaisseau.

En outre, la baronne de Beaudinar, sa tante, née Glandevès-Montblanc, est la parente de Pierre-André de Glandevès-Casteilet (1689-1764), commandeur de Malte, chef d'escadre des armées navales (1752), retiré lieutenant général "ad honores11 (1764), grand ami de La Clue-Sabran et de François de Glandevès-Casteilet (1706-1774), irère du précédent, commandeur de Malte, chef d'escadre des armées navales (1767), autre contemporain de La Clue-Sabran.

Son autre tante, la comtesse de Beaudinar, née Claire Dasque, morte en 1726, est fille d'Antoine Dasque, commissaire général de la marine.

Enfin, par sa grand-mère paternelle, née Thomas de Sainte-Maguerite, La Clue-5abran est le cousin de :

- Joseph de Thomas, marquis de La Valette (1672-1744), chef d'escadre des armées navales (1741), son cousin par les Thomas, les Forbin et les Castellane.

- Pierre de Thomas, commandeur de Chateauneuf (1684-1759), chef d'escadre, des armées navales (1748), son cousin par les Thomas et les Pontevès.

- Louis de Martini d'Orves (1674-1751), chef d'escadre des armées navales (1745), retiré lieutenant générai "ad honores" (1751), arrière-petit-fils de Marthe de Thomas (14). Ce dernier est cousin germain de François Signier, bailli de Piosin (1674-1751), chef d'escadre des armées navales (1746) (15).

- Toussaint de Fortia, chevalier de Piles (v. 1677-1760), chef d'escadre des armées navales (1747), son cousin par les Grasse et les Forbin.

A sa génération, La Clue-Sabran entre dans la marine comme ses cousins germains :

- Elzéar de Sabran-Beaudinar, fils de son oncle Jean-Francois ; ce jeune homme, dit le chevalier d'Ariano, chevalier de Malte (1704) a été nouveau garde-marine à Toulon (1705), enseigne de vaisseau (1712), et il s'est retiré avec 600 livres de pension sur la marine le 1er

décembre 1727, recevant la croix de Saint-Louis le même jour. Il fut assassiné par un inconnu en 1736.

- Nicolas-Auguste, dit Sabran-Montblanc, frère du précédent : chevalier de Malte (1703), nouveau garde marine à Toulon (1703), enseigne de vaisseau (1705), il fut cassé (1708), puis rétabli (1711), et se retira avec 400 livres de pension sur les invalides le 1er février 1741. 11 jouissait en outre de 200 livres sur le Trésor Royal depuis le 2 juin 1705 et de 800 livres sur Saint-Louis depuis le 1er novembre 1740. Né vers 1684, il mourut en 1744.

- M. de Grimaudet de Motheux, gendre de son oncle Nicolas.
- et bien sûr Joseph de Sabran, comte de Grammont (1702-1775), lieutenant général des armées navales précédemment étudié, fils de son oncle Joseph.

Parmi ses cousins éloignés, retenons dans le corps la présence de :

- Charles, comte de Grimaldi (v. 1713-1774), chef d'escadre des armées navales (1771), son cousin par les Grimaldi et les Grasse du Bar.

- Jean-Joseph de Rafélis, comte de Brovès (1715-1782), lieutenant général des armées navales (1779), son cousin aussi par les Grimaldi et les Grasse du Bar.

Etudiant la généalogie de La Clue-Sabran sur 5 générations seulement, on remarque que La Clue-Sabran est apparenté à dix officiers généraux de la marine royale, tous provençaux, qui furent tous au service en même temps que lui.

Troisième remarque : il est le premier Bertet marin et n'est donc pas un "enfant du corps", car n'ont droit à cette mention que les fils, petits-fils ou neveux d'officiers de la marine, du côte paternel. Ainsi, si l'on se contentait d'une étude patronymique, on pourrait croire que Jean-François de Bertet de La Clue est entré dans la marine par vocation, alors que l'étude des 16 quartiers prouve à quel point était implantée dans la totalité de son entourage, la tradition maritime : chez les Sabran, les Thomas, les Forbin, les Pontevès, les Grimaldi, les Castellane, les Rafélis, etc..

Quatrième remarque : ces études de quartier (Martini d'Orvès, Signier de Piosin, Sabran-Grammont, La Clue-Sabran, etc..) mettent en lumière les liens particulièrement étroits existant entre des familles d'officiers de vaisseau de Toulon et des familles parlementaires, à Aix notamment. Cousin des chefs d'escadre de Thomas (La Valette et Chateauneuf), La Clue-Sabran est le cousin issu des germains de Charles-Joseph-Paul de Thomas (1700-1767), baron de Sainte-Marguerite et de la Garde, président à la cour des Comptes d'Aix-en-Provence (16). Les deux cousins se connaissent j le Président est d'ailleurs mort à Toulon.

Parent de Forbin, La Clue-Sabran est l'arrière-petit-fiis du Président de Cabanes-Viens... On pourrait multiplier les exemples.

Cinquième remarque : la multiplication des alliances fait largement éclater le milieu spécifiquement provençal. Le marquis de Sabran, colonel du régiment de Condé-infanterie (1740), tué à Dettingen (1743), fiJs unique du comte de Sabran (1675-1750), mort au château de Fornéac en Languedoc, et d'une ancienne maîtresse du Régent, a épousé en 1741 à Paris Agathe-Françoise de Coetlogon, 16 ans, petite-nièce du vice-amiral de Coetlogon, maréchal de France (1646-1730), issu aussi d'une grande famille bretonne où la robe et la marine sont

étroitement associées. Quant au cousin germain de La Clue-Sabran, Joseph-Jules-Louis-Maxime-Honoré de Sabran-Beaudinar (1702-1781), il est le père de Mgr de Sabran (1739-1811), évêque de Nancy, puis évêque-duc de Laon, qui élèvera à partir de 1775, les enfants de Sabran-Grammont (1702-1775), avec la jeune veuve de ce dernier. De la Bretagne à la Lorraine, en passant par la Cour, ces authentiques provençaux de Moustiers, que sont les Bertet, ont des parents et alliés établis dans les meilleures positions de l'armée, de la marine, de la robe et de l'église...

Sixième et dernière remarque ï quoique l'éventail social soit extraordinairement grand, les ressources financières du milieu social de base sont extraordinairement petites. Les Bertet disposent de la petite seigneurie de la Clue et encore veut-on leur faire payer les taxes en 1657, 1697, 1702, 1703, car leur noblesse semble douteuse. Douteuse aussi celle de leurs cousins Rafélis, issus de marchands bourgeois de Draguignan, devenus, avec le chef d'escadre de Rafélis, comtes de Brovès, sans lettres patentes. Les Sabran disposent eux de Beaudinard, réservé à l'aîné, quant aux cadets, ils sont fort pauvres : le père de Sabran-Grammont a hérité de son père, 2000 livres en 1709, qui représentent toute sa part dans la succession paternelle ; et il a aussi les 2000 livres données à sa femme, en dot, en 1702. Ce vicomte de Forcalquier, sans vicomte, vit aussi modestement que son frère Nicolas, comte de Beaudinard sans comté. Nicolas aussi a eu ses 2000 livres paternelles en 1709. Quant à la dot de son épouse, il l'attendit longtemps. Sa belle-famille, les Dasque, est composée de son beau-père, commissaire général de la marine à Toulon, tout à fait bourgeois, et marié à Catherine de Ripert. C'est aussi à une Ripert de Carqueirane qu'est marié le chef d'escadre Thomas, marquis de la Valette.

En 1721, la peste ravage Toulon. Catherine de Ripert, veuve d'Antoine Dasque succombe pendant l'épidémie, entre le 12 février 1721 et le 13 novembre 1721. Par son testament du 13 août 1717, elle laissait 4000 livres à sa fille, épouse de Nicolas de Sabran. C'est ainsi que le 13 novembre 1721 on voit Nicolas, issu de l'une des premières maisons de Provence, assister au partage des biens de feue sa belle-mère, avec les autres cohéritiers, bons bourgeois toulonnais, notabilités locales et portuaires. Sa belle-soeur Madeleine Dasque, épouse de Jacques d'Entrechaux, est décédée, et il traîte donc avec les enfants de celle-ci qui héritenta eux aussi de 4000 livres I Jean d'Entrechaux, le fameux consul de Toulon pendant la peste en prend 2400, qui représentent sa part, et celles de ses frères Louis et Joseph qui viennent de mourir de la peste eux aussi ; et son frère Pierre d'Entrechaux, mineur, prend 1600 livres. Ce dernier est représenté par le mari de sa soeur, Madeleine d'Entrechaux, qui est Charles-Gaspard Gravier (vers 1680-1759), ancien garde-marine (1692), avant de devenir capitaine de vaisseau (1735), puis commissaire général d'artillerie (1750). Il se retirera du service (1754), étant chevalier de Saint-Louis (1721). Celle qui remet leurs 4000 livres aux d'Entrechaux et à Nicolas de Sabran, haut et puissant seigneur, est Thérèse Blanc, veuve de Nicolas Dasque, beau-frère de Nicolas de Sabran, lequel était commissaire de la marine comme son père, Thérèse Blanc agit au nom de son fils, le petit Antoine Dasque, héritier universel de son grand-père le commissaire général de la marine, et de sa grand-mère Ripert.

Ainsi, si à Moustiers les Bertet concluent trois alliances qui pour eux sont prestigieuses, avec les Sabran (1606, 1656 et 1686), ces mêmes Sabran évoluent à Toulon au milieu des Dasque, des Ripert, des Gravier qui donnent des officiers de plume (les Dasque), ou des officiers d'épée (les Gravier), mais fort modestes dans les deux cas sur plan de la naissance.

C'est en fait le manque de ressources financières de ces cadets de famille (Nicolas ou Joseph de Sabran), la petitesse de leurs dots (Madeleine de Sabran), qui les poussent vers des familles beaucoup moins illustres (les Dasque, les Bertet), mais qui, familles montantes au XVIIe siècle et jouissant d'une honnête aisance, peuvent leur offrir des établissements convenables.

La Clue-Sabran, issu des Bertet et des Sabran, des Thomas et des Grimaldi, est en cela très typique de l'officier de marine provençal.

LA CARRIERE DE LA CLUE-SABRAN

1715 Né le 30 septembre 1696, Jean-François de Bertet est admis relativement tard à la compagnie des gardes de la marine de Toulon. En effet, il a dix-huit ans et demi lorsque sa famille obtient pour lui une lettre de garde marine, datée du 12 mars 1715 (17). La plupart de ses condisciples ont alors autour de quatorze à seize ans environ.

Ce "retard" initial est en revanche largement compensé du fait que le jeune homme a été page de Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse (1678-1737), amiral de France, Se sachant sans doute fort protégé par lui, étant en outre l'arrière-petit-neveu de Jean de Bertet, qui fut aumônier ordinaire de Louis XIV, et étant enfin le petit cousin de la comtesse de Sabran, maîtresse du futur Régent, le jeune homme met peu d'empressement à se rendre à Toulon. Il n'y fait contrôler son certificat de garde de la marine que le 25 avril 1775 (18). Soit quarante cinq jours après la date de sa lettre, ce qui est un délai nettement supérieur au temps mis pour accomplir le voyage Moustiers-Toulon, délai "de route" d'ailleurs très supérieur a celui que ses condisciples ont l'habitude de prendre pour gagner la compagnie de gardes de leur affectation (19).

Jean-François de Bertet entre dans le corps sous le nom associé de la terre paternelle et du patronyme maternel : La Clue-Sabran. Il est présent aux salles des gardes en 1715-1716-1717 sans interruption, et il réside sans doute chez l'un de ses trois oncles Sabran, tous trois capitaines de vaisseau à Toulon. Peut-être grâce à l'intervention de l'un d'eux auprès du comte de Toulouse, il est promu garde du pavillon amiral le 12 novembre 1716, appartenant désormais à la compagnie d'élite issue des gardes-marine (20).

1717. II embarque pour la première fois sur le Henry le 3 novembre 1717, jusqu'au 20 mars 1718. Le bâtiment est commandé par Abraham Duquesne-Monnier (1653-1726), chef d'escadre des armées navales depuis 1715 (21) (campagne en Barbarie, à Alger).

1718 De retour à Toulon, l'adolescent, ou plutôt le jeune homme, il a alors 22 ans, reprend le chemin des "salles" d'instruction des gardes. Mais il sollicite et obtient un congé de la Cour, et il s'absente du port le 1er octobre 1718 "pour trois mois", durée normale d'un congé ou "trimestre". Il est certain d'obtenir ce à quoi il aspire, puisqu'il s'absente dès le 1er octobre, alors que son congé, arrivé de Versailles, n'est daté que du 18 octobre, avec effet rétroactif (22). En outre, les trois mois écoulés, La Clue-Sabran ne rejoint pas Toulon, et son congé venant à expirer, il obtient une prolongation de trois mois encore, accordée le 16 janvier 1719. Le fait n'est certes pas rare, mais ces six mois de congé sont ici accordés à un simple garde du pavillon.

1719 Au mois d'avril, La Ciue-Sabran est de retour aux salles des gardes, à Toulon. Il y poursuit son instruction interrompue, fin 1719 et tout 1720.

1721 La peste ravage Toulon. Au mois de février son oncle, le capitaine de vaisseau Nicolas (1665-1725), comte de Sabran-Beaudinar, capitaine de vaisseau amène son neveu, Sabran-Grammont (1702-1775), garde-marine depuis 1718, à la terre des Ambiers. Un autre garde-marine, M. de Sabran (fils ou neveu de Nicolas), les accompagne. Aux Ambiers, leur deuxième oncle, Michel, chevalier de Sabran-Bagnol, les y attend et les y accueille. Lieutenant de vaisseau, il est en service aux Ambiers par ordre du feu commandant du port "pour veiller aux débarque".

La Clue-Sabran, lui, bien que Sabran par sa mère, bien que neveu de Nicolas et de Michel, n'est ni accompagné par l'un, ni accueilli par l'autre, à la terre des Ambiers, terre des Sabran. Il quitte Toulon lui aussi, en février 1721, mais c'est à Moustiers qu'il se rend, domaine des Bertet et fief paternel. Il y reste "pendant la contagion".

Le 24 août 1721, malgré la peste, l'oncle Nicolas revient à Toulon pour y faire son devoir. Et en octobre 1721, le jeune Sabran-Grammont, garde-marine de 20 ans, est de retour lui aussi.

1722 La Clue-Sabran ne revient au port, lui, qu'en février 1722, tout danger étant à présent écarté. Il est resté un an à Moustiers.

1723 Ses oncles lui reprochent peut-être sa trop longue absence. Ou alors le jeune homme, récupéré par Moustiers et le clan Bertet, veut-il s'imposer tout seul dans la marine. Toujours est-il que dès février 1723 il fait barrer le nom de "Sabran" sur les registres des contrôles du port, et il ne se fait alors appeler que "M. de La Clue". Querelle avec ses oncles ? Caprice de jeune homme ? Ce ne fut en tout cas qu'une courte fantaisie. Dès octobre 1723, M. de La Clue se fait appeler à nouveau "La Clue-Sabran". Le nom était trop prestigieux pour être abandonné.

Il serait très intéressant de savoir si La Clue refusait le patronyme Sabran, ou au contraire si ce sont les oncles Sabran qui lui refusaient leur patronyme, et à ce moment là, pourquoi ? Pressentaient-ils le déshonneur subi par le nom en 1759.

1724 La Clue-Sabran, élève sans doute peu intéressé, sollicite et obtient un nouveau congé qui lui est accordé le 17 juillet 1724. Il quitte le port et se rend à Paris. Mais là encore, comme en 1718, il est parti avant d'obtenir ledit congé : il a quitté Toulon, dès avril 1724, et c'est à Paris même qu'il a obtenu le congé du 17 juillet suivant !

1725-1726 La Clue-Sabran est invariablement mentionné sur les registres du port de Toulon, comme étant "absent par congé de trois mois (sic) du 17 juillet 1724

1727 Cette longue absence ne nuit pas cependant à son avancement : le 17 mars 1727, il est promu enseigne de vaisseau.

1728-1729 Son absence se continue donc.

1730 Au mois de juin, La Clue-Sabran est de retour. U est resté absent de Toulon pendant plus de six ans. Il demande à son retour le paiement de ses appointements pour mai et juin 1730. Ils lui sont accordés.

A Toulon, les choses ont changé. Son oncle, le capitaine de vaisseau Nicolas, comte de Sabran-Beaudinar (1665-1725) est mort depuis cinq ans. Sa tante, Claire Dasque, veuve de ce dernier, est morte en 1726. Son cousin germain, Sabran-Grammont, fait enseigne de vaisseau en 1731, est un jeune officier de marine de 30 ans qui tire déjà une belle expérience de ses neuf campagnes {sur le Dromadaire, en 1719 ; sur la Loire, en 1724 ; sur le Tigre, en 1727 ; sur l'Immaculée-Conception, en 1727 ; sur la Conception, en 1728 ; sur l'Envieux, en 1728 ; sur la Sibille, en 1729 ;sur le Saint-Antoine, en 1729 ; bientôt sur l'Espérance, en 1732).

La Clue-Sabran lui n'en totalise que deux : l'une, de cinq mois, sur le Henry, commandé par le neveu du grand Duquesner en 1717-1718 ; à bord du vaisseau le Toulouse, du 1er février 1720 au 15 novembre 1720 (23) sous les ordres de Charles de Vallette-Laudun (v. 1660-1736), chef d'escadre des armées navales en 1735.

Le 21 juillet 1730, iJ embarque sur le Triton "pour passer à Brest, par ordre du roi, du 10 juillet 1730" (campagne d'abord à Tunis et Alger).

1732 La Clue-Sabran reparait à Toulon. il y est en mai 1732 et y reste le temps d'une campagne. Il embarque sur le Tigre le 1er juin 1732, lequel désarme le 30 octobre 1732. Ce vaisseau compose, avec trois ordres, l'Espérance, le Léopard et l'Heureux, une petite escadre placée sous le commandement de Claude Aubery, bailli de Vatan (1664-1738), chef d'escadre des armées navales depuis 1728 (croisière en Méditerranée).

Le journal de bord que La Clue-Sabran a tenu durant cette campagne, est fort intéressant. 11 montre un La Clue-Sabran soucieux de sa personne, de sa santé, de ses vêtements, de sa table et de ses distractions. Le 4 juin 1732, au large des îles d'Hyères, il avoue à son journal : "Le vent était frais et l'air si froid, que nous fûmes obligés de prendre des habits de drap et des redingotes'1 ! Précaution utile sans doute, davantage même pour le chef d'escadre bailli de Vatan, 68 ans, plutôt que pour l'enseigne de vaisseau La Clue-Sabran, 36 ans, en ce 4 juin méditerranéen... A Gênes, ce sont que banquets et festins entre officiers, ambassadeurs, diplomates et dames de bonne compagnie. A Livourne, il apprécie "le souper chez M. Berthelot, qui donna un grand repas", à Gênes, l'opéra, à Livourne, la comédie.

Homme du monde, parfait courtisan, gentilhomme du comte de Toulouse, La Clue-Sabran parait très à son aise à table comme au spectacle. Officier du roi, éprouvé par la dureté du métier de marin, il apprécie le confort de vêtements chauds et des profonds carrosses qui promènent les officiers "dans la campagne génoise". Encore fort jeune, et célibataire, il apprécie, à Pise, "le cabaret", où les officiers se mirent "en liberté" et burent "bien frais"... A chaque page de son journal, on sent l'aristocrate devenu officier des vaisseaux du roi. A Tunis, après avoir "pris le café chez le bey", les officiers se rendirent chez les grands du royaume, "en chaises à porteurs"...

Esprit curieux, La Clue-Sabran met à profit cette croisière sous les ordres d'Antoine-François de Pardaillan, marquis d'Antin (1709-1741), pour développer sa culture littéraire, architecturale, artistique, politique, géographique, économique. Les pages de son journal ne sont que descriptions fidèles de monuments, églises, palais, maisons, fortifications, remparts, portes, de Gênes, de Livourne, de Pise. On sent souvent le militaire, l'homme de guerre percer sous l'amateur d'art. A Pise, il compte les degrés de la "tour penchante", il mesure la hauteur et l'inclinaison de celle-ci avec ses instruments de marin, se faisant plus scientifique. Il s'émerveille devant "les bonnes peintures de Gazzoli" du baptistère, et les "galeries peintes a fresco" du Campo Santo.

Officier des vaisseaux du roi, homme du XVIIIe, esprit fin et cultivé de l'époque des Lumières, dont la marine fut "le fer de lance", il s'intéresse vivement aux institutions et à l'administration des villes traversées, à leur histoire, et en donne une description géographique, s'intéssant au site, aux principales ressources agricoles et artisanales, à la population.

Esprit ouvert, il va jusqu'à abandonner un certain esprit d'étiquette pour satisfaire son besoin de connaissance. Rendu en Berbérie, et visitant la Goulette et Tunis, il accepte de se déchausser pour visiter les appartements du Bey, malgré les nombreuses réticences et récriminations d'un grand nombre de ses camarades, jugeant cette exigence berbère comme offensante ou humiliante pour leurs personnes. 11 parvient à les persuader, faisant légitimement savoir qu'il lui "parait raisonnable de se conformer aux usages du pays ou l'on est" (24).

Bon observateur, il regarde "les mores qui se tenaient assis sur la selle, comme des singes", il découvre "plusieurs eunuques noirs, très bien faits". Il admire le confort des sofas, la fraîcheur des fontaines, la beauté des patios. Puis il quitte la Tunisie et les côtes de Berbérie à regret, ayant trouvé "les boeufs et moutons de Bône fort bons".

Parvenu, en Espagne, il met à profit l'escale de la Corogne pour se rendre en pèlerinage au lieu sacré de Saint-Jacques de Compostelle. Après l'Italie et la Berbérie, l'Espagne lui dévoile ses charmes, depuis les fêtes religieuses jusqu'aux "combats de taureaux". Il assiste aux unes et aux autres...

Le 30 octobre 1732, de retour, il désarme à Toulon.

1732-1742 Pendant cette période, La Clue-Sabran disparaît des registres des contrôles du port de Toulon. Néanmoins, cette époque de sa vie contient quelques épisodes
importants.

1734 Le 15 mars, il est promu lieutenant de vaisseau.

1737 Son protecteur, le comte de Toulouse, amiral de France, meurt et son fils, Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre (1725-1793), lui succède. Le nouvel amiral de France n'a que douze ans. La Clue-Sabran est nommé son sous-gouverneur naval.

1738 La Clue-Sabran est fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 13 mai 1738 (25). La même année, son neveu, Jean-François de Bertet, né en 1726 (fils de Joseph (1693-1775)), entre aux gardes-marine de Toulon. Il sera fait garde du pavillon en 1742, et il mourra le 25 juin 1744 à Rochefort, rentrant d'Amérique.

1741 Il est embarqué à bord du Neptune ; c'est sa dernière campagne en tant que lieutenant de vaisseau.

1742 Le 1er janvier, il est promu capitaine de vaisseau et il reparaît alors au département de Toulon. Il embarque sur l'Aquilon du 29 avril 1742 au 31 mars 1743. Il le commande.

1743 Il n'est pas cité dans le testament de son oncle, le capitaine de vaisseau Michel de Sabran-Bagnol, commandeur de l'ordre de Malte. Le vieil officier institue pour héritier universel un Sabran, de même nom et de même maison que lui, son neveu Sabran-Grammont (1702-1775), cousin germain de La Clue-Sabran.

1744 Il commande l'Atalante du 27 janvier 1744 au 1er juillet 1744. Il appartient à l'escadre de Claude-Elisée de Court de La Bruyère (1666-1752), lieutenant général des armées navales depuis 1728, et futur vice-amiral du Ponant en 1750, lequel monte le Terrible* Sous ses ordres, il est au combat du Cap Sicié le 22 février 1744.

Le 1er juillet 1744 il quitte Vatalante, frégate de 30 canons, pour prendre le commandement du Tigre, vaisseau de 50, qu'il désarmera au quatrième trimestre

1745 à Rochefort. Le Tigre, avec le Tonnant, le Saint-Esprit, l'Eole et le Zéphir forment une petite division placée sous le commandement de François Signier, bailli de Piosin (1674-1751). Une fois à Rochefort, le Tigre ne put regager Toulon jusqu'à la fin de la guerre de Succession d'Autriche et servit dans l'océan..

1745 La Clue-Sabran perd son oncle, le capitaine de vaisseau Michel de Sabran-Bagnol, mort à Toulon.

1746 La Clue-Sabran voit son second neveu, Gaspard-Nicolas de Bertet de La Clue (1732-1815) (26) entrer à la compagnie des gardes-marine de Toulon, comme l'avait fait son frère aîné, Jean-François (1726-17*4) en 1738. En 1747 il est fait garde du pavillon (27).

1751 La Clue-Sabran est de retour à Toulon, après avoir commandé le Léopard en 17*6. Le 7 avril 1751, il embarque, pour le commander, sur le Triton, qu'il désarmera à Toulon le 7 novembre 1751. 11 a à bord ses instructions : se rendre à Louisbourg, s'y entendre avec M. Des Herbiers de L'Etanduère (olim de l'Etang du Hère), puis surveiller la pêche à la morue à Terre-Neuve.

1752 La Clue-Sabran marie sa nièce, Marguerite de Bertet, soeur de Jean-François Ü 726-1744), mort garde du pavillon amiral, et de Gaspard-Nicolas (1732-1815), enseigne de vaisseau depuis 1751. Elle épouse le 29 octobre 1751 François Joseph de Roux d'Auaric, gentilhomme provençal (des comtes de la Rie), lieutenant des maréchaux de France à Gap dont la famille est établie à Sisteron. Ces trois neveux ont encore un frère et une soeur, tous deux ecclésiastiques r Melchior de Bertet, chanoine de l'église de Riez, et Marianne, religieuse ursuline à Riez elle aussi.

1754 Ne perdant pas ses habitudes de jeune homme, La Clue-Sabran sollicite et obtient un congé de "trois mois" le 27 septembre 1754.

1755 Le 25 septembre 1755 il est fait chef d'escadre des armées navales, atteignant ainsi le généralat, ce que ses oncles et cousins Sabran n'avaient jamais fait avant lui, dans la marine, malgré l'illustration de leur naissance. Page du comte de Toulouse, protégé par lui, par le duc de Penthièvre, et bientôt par le duc de Choiseul, c'est plus à eux qu'à ses talents, honnêtes mais non exceptionnels, que La Clue-Sabran doit sa carrière.

1756 II commande ta Couronne du 1er avril 1756 au 19 décembre 1756. Il appartient a Fescadre de Roland-Michel Barin, marquis de La Galissonnière (1693-1756), lieutenant

général des armées navales depuis 1755. Dans la même escadre, son cousin germain Sabran-Grammont commande le Contenu Le 20 mai 1756, il participe au célèbre combat qui donna Port-Manon et Minorque à la France. M. Taillemite reconnaît que sa conduite y fut distinguée (28). De retour à Toulon, il obtint d'ailleurs "une pension de cent pistoles sur l'ordre de Saint-Louis", pour sa conduite devant Mahon.

Dès le 20 décembre 1756, le roi lui confie le commandement de l'Océan qu'il garde jusqu'au 2 mai 1758. Dès fin 1756, La Clue-Sabran a sous ses ordres, outre l'Océan, l'Hector, l'Achille, le Vaillant et l'Oriflamme, avec lesquels il croise devant les îles d'Hyères. Fin 1757, avec l'Océan, le Guerrier, le Redoutable, le Centaure, le Content et l'Hippopotame, il croise encore devant les îles d'Hyères, après être sorti de Toulon le 7 novembre. Puis il se rend à Carthagène où il attend les renforts que devaient lui procurer deux petites divisions Ï celle de M. de Motheux, et celle d'Ange Duquesne-Mennevilie (1698-1778), petit-neveu du Grand Duquesne (29). M. de Motheux quitta Toulon, le 13 janvier 1758, et rangeait ses bâtiments à côté de ceux de La Clue-Sabran, à Carthagène, le 22 janvier suivant. Duquesne-Mennevilie, lui, partit de Toulon le 24 février 1758, commandant le Foudroyant depuis le 24 janvier. Il a sous ses ordres l'Orphée, l'Oriflamme et ta Pleïade. Mais le 28 février, au large de Carthagène, le Foudroyant et l'Orphée sont pris par l'escadre anglaise d'Osborne, ta Pleïade regagne Toulon, et seul l'Oriflamme arrive à Carthagène, le 15 mars, alors que Duquesne-Mennevilie, prisonnier de guerre, est conduit en Angleterre.

Ne pouvant franchir Gibraltar, La Clue-Sabran reçut l'ordre de rentrer à Toulon. Le 26 avril 1758, il est de retour au port avec la division de M. de Motheux, et le rescapé de la division Duquesne-Menneviile. Il désarme le 2 mai, ayant donc connu un premier échec. Cette campagne malheureuse nous laissait la triste impression d'être prisonnier en Méditerranée.

Un déplorable incident devait, localement, en augmenter la tristesse. Le Samedi Saint 1757, La Clue-Sabran fait tirer le canon à bord de l'Océan au Gloria in exceleis. Or "il se trouva au Redoutable des canons avec des boulets. II y en eut un qui donna au Lion (qui s'était joint à J1 escadre), tua deux hommes et en blessa trois autres ; à l'Oriflamme, il y eut aussi deux hommes de tués, et plusieurs blessés" (30). Ces morts endeuillèrent Toulon, et qui plus est, pour rien, puisqu'elles n'étaient même pas le fait de la guerre !

1758 Le commandeur Pierre-André de Glandevès-Castellet se démet du commande ment du port de Toulon, et le ministre de la marine, M. de Massiac lui écrit le H août : "Sa Majesté m'a chargé de vous marquer toute la satisfaction qu'Elle a du zèle avec lequel vous avez rempli la place qu'Elle vous avait confiée" (31).

La place de commandant de la marine, vacante, est alors donnée à La Clue-Sabran qui la conserve quinze mois. Glandevès en assurera à nouveau l'intérim lorsque La Clue-Sabran prendra la mer en mai 1759 (32).

1759 La Clue-Sabran en effet reçoit le 19 avril 1759 le commandement de l’Océan qu'il a quitté un an plus tôt. Le 31 mai, montant l'Océan, il est en rade avec une escadre de douze vaisseaux ; le Téméraire, le Redoutable), le Guerrier, le Centaure, le Souverain, le Modeste, le Fantasque, le Triton, le Lion, le Fier, l'Oriflamme et les frégates la Minerve, la Chimère, la Gracieuse. Le 17 août, l'escadre appareille pour accomplir sa mission : se rendre à la Martinique (33). Le 17 août, elle est interceptée à Gibraltar par l'escadre anglaise de Boscawen, mais franchit le détroit. La Clue-Sabran donne ordre de relâcher à Cadix. Puis il

éteint ses feux de poupe pour tromper l'ennemi. Cinq vaisseaux se rendent à Cadix : le Fantasque, le Triton, le Lion, le Fier et l'Oriflamme, ainsi que les trois frégates, la Minerve, la Chimère, la Gracieuse. Le 19 août ces huit bâtiments sont à Cadix, où ils attendent le reste de l'escadre. Mais ce sont les Anglais qui arrivent et qui bloquent cette partie de J'escadre du 19 août 1759 au 2 janvier 1760. Ces bâtiments rentreront à Toulon le 17 janvier 1760.

Dans la nuit du 17 au 18 août, La Clue-Sabran, lui, n'a pas fait route vers Cadix. Et au matin du 18 août, il se retrouve face à Boscawen, lesté de ces huit bâtiments, et ne pouvant lui opposer que sept vaisseaux : l'Océan, vaisseau amiral, le Centaure, commandé par son cousin germain le comte de 5abran-G ram mont, le Guerrier, le Souverain, le Redoutable, le Téméraire et le Modeste.

La Clue-Sabran se bat bien. L'Océan démâte le Namur de Boscawen. Grièvement blessé, La Clue-Sabran abandonne un moment le commandement à "son neveu", le comte de Carné-Marcein. Pendant ce temps, le Centaure de Sabran-Grammont attire à lui cinq vaisseaux anglais et livre un combat acharné de cinq heures, se sacrifiant pour donner aux six autres vaisseaux le temps de s'éloigner pour ne pas succomber sous le poids d'une escadre supérieure en nombre. Obligé de se rendre, fait prisonnier de guerre, il écrivit au ministre : "Je me flattais qu'une défense opiniâtre de ma part pourrait sauver l'escadre"... Mais son sacrifice fut vain.

Abandonnant le Centaure à son sort et se dispersant une nouvelle fois, le Guerrier et Ze Souverain abandonnent aussi La Clue-Sabran et gagnent Lisbonne, et de là, Brest.

Le 19 août, ce dernier n'a plus que quatre vaisseaux sous ses ordres : le sien, l'Océan, et le Redoutable, le Téméraire, le Modeste. Ils gagnent les eaux neutres du Portugal, entre la baie de Lagos et le Cap Saint- Vincent. Se croyant en sécurité, La Clue-Sabran se fait débarquer, ayant une jambe cassée et l'autre fort endommagée. Mais Boscawen viole la neutralité portugaise. L'Océan et le Redoutable essaient de se jeter à la côte. Mais ils sont pris et brûlés par les Anglais. Parmi les prisonniers de guerre, un jeune lieutenant de vaisseau à bord de l'Océan : Suffren. Le Téméraire et le Modeste se rendent, et ils sont amarinés par l'ennemi.

A Lagos, La Clue-Sabran, grièvement blessé, assume son état avec courage. Il écrit au ministre ; "Mes blessures sont très bien, j'ai une jambe entièrement guérie ; la plaie de l'autre est encore considérable, à cause des esquilles qui en sortent'1...

Dans ces circonstances pénibles, il met en avant la valeur de plusieurs de ses officiers : "M. de Castellane-Majastres...est un très bon sujet à tous égards. 11 a été blessé au visage. Il a du courage... Le chevalier de Glandevès (neveu des deux commandeurs), est un grand sujet. 11 est valeureux... Il a été blessé au pied... M. de Grasse-Briançon... à une jambe... M. de Martelly-Chautard... est appliqué et sera un très bon officier".,.

Ces flatteries ne sont pas faites pour se gagner des amitiés dans le Corps, au moment où son désastre écarte de lui de nombreux officiers, ses égaux comme ses subalternes. La Clue-Sabran a toujours eu tendance à accorder volontiers des louanges. Déjà, en 1756, lorsqu'il commandait l'arrière-garde de l'escadre à Mahon, il écrivait dans son rapport, suite au combat du 20 mai : "M. de Glandevès reçut l'escadre anglaise avec beaucoup de fierté et fit un feu si vif, qu'elle s'arrêta... A l'égard de Messieurs les officiers, je ne saurais trop les louer. Ils se montrèrent avec tout le courage et la prudence imaginable"...

Ces louanges faciles ne devaient cependant pas attirer la reconnaissance. Dès l'échec de Lagos, ce même Commandeur de Glandevès ne se prive pas de signaler à la cour que "toute la ville est consternée, on n'entend que pleurs et gémissements".

Et La Clue-Sabran consterné se rend vite compte qu'il est véritablement mis en accusation par plusieurs de ses officiers et capitaines de vaisseau qui le taxent d'incapacité. Il écrit aussitôt au ministre ; "O'ai appris qu'ils ont écrit partout que c'était moi qui avais tort... Ils font beaucoup de bruit d'un prétendu faux signal que je fis"... La Clue-Sabran en effet se défend d'avoir donné ordre de gagner Cadix, ce qui a séparé l'escadre en deux.

Il rétorque : "Mon désastre est arrivé parce que la moitié de mes vaisseaux m'ont quitté... Les six plus anciens capitaines se sont tenus dans leur rang et ne m'ont point quitté, ce sont les cinq derniers qui se sont écartés, lesquels doivent être condamnés... C'est peut-être la première fois de la vie que l'on a voulu rendre responsable Je commandant d'une escadre de la séparation de ses vaisseaux"...

Mais La Clue-Sabran n'est pas seulement attaqué par les capitaines des cinq vaisseaux et des trois frégates qui l'ont attendu, en vain, à Cadix. Il est attaque par le capitaine du vaisseau le Guerrier, M. de Rochemore-La-Devèze (34) qui pourtant l'a suivi, dans la nuit du 17 au 18 août, qui était là au combat du 18 août, et qui l'a abandonné après celui-ci.

La Clue-Sabran apprend que Rochemore a envoyé un mémoire au secrétaire d'Etat, portant des accusations terribles contre lui. La Clue-Sabran lui écrit et demande des explications. Rochemore met beaucoup de temps pour répondre à son chef d'escadre, prétextant "un rhume affreux" î II répond toutefois : "3e fus surpris, dit-il, d'apprendre que l'on vous avait dit que je m'étais plaint de vous. 3e n'ai porté aucune plainte contre vous, au contraire"... D'après lui, le mémoire litigieux a été rédigé par quelqu'autre officier et signé de son nom. Cela ne l'étonnerait pas : "3e connais le Corps et je sais de quoi il est capable... 3e sais qu'il a été écrit de Cadix des choses affreuses. On n'y a épargné personne". Fort aimablement, il demande à La Clue-Sabran des nouvelles de sa santé, de ses blessures, et dit attendre avec impatience son retour à Toulon, ainsi que Mme de Rochemore !

Toujours est-il que l'affaire de Lagos fut fatale à la carrière de La Clue-Sabran. Il ne reprit jamais la mer et se retira de la marine le 1er avril 1764. Le Roi lui accorda toutefois ses provisions de lieutenant général des armées navales.

Il a laissé dans la marine le souvenir d'un officier général de peu de capacité, quoique courageux sans doute. Nombreuses sont les anecdotes qui vont même jusqu'à ridiculiser caricaturalement son personnage. Un jour de tempête, il se plaint d'avoir reçu sur la tête quelque "maudite cage à poule", entassée sur le pont avec d'autres, et renversée par un fort coup de vent. Un jour de combat, le 20 mai 1756, il se plaint d'avoir été "éclaboussé" par une vague particulièrement violente. Et ce même jour, il manqua se noyer, sur le pont de son propre vaisseau, renversé par une autre vague ! Une âme charitable le sauva, en lui mettant une main protectrice sur la bouche, pour l'empêcher de boire 1 Un jour de Samedi Saint, en 1757, il porte la responsabilité de quatre morts innocentes, pour avoir fait tirer le canon à bord, ce qui est réglementaire, afin d'annoncer la célébration de l'office.

Malheureux avec la mer, le vent et le canon, La Clue-Sabran le fut aussi avec les hommes, et semble entraîner ses proches dans d'incroyables catastrophes, en 1746, il écrit

dans l'un de ses journaux de bord : "Le 1er octobre, dans le grand matin, un officier major vint m'avertir de me rendre, sur le champ, au Trident. Dès que j'y arrivais, j'appris la singulière aventure du commandeur des Tournes qui précédemment avait donné des marques de folie, et qui, dans la nuit, s'était passé son épée tout au travers du corps, dont il mourut point. Il se démit de son commandement et fit sa déclaration par écrit, qu'il signa"...

Sans doute plus courtisan que marin, plus à l'aise à Versailles auprès du comte de Toulouse ou du duc de Penthièvre, La Clue-Sabran, de par ses propres journaux, se dépeint, bien t involontairement, comme un mondain égaré sur les vaisseaux du roi. Alors que son cousin germain Sabran-Grammont incarne sur le Centaure, rasé en ponton en 1759, le soldat, neuf fois blessé, debout au milieu d'un pont jonché de plus de deux cents morts et blessés, La Clue-Sabran, débarqué à terre à Lagos pour soigner ses propres blessures, incarne jusqu'à la fin de sa carrière en mer, l'officier en dentelle, allant faire chercher par son valet sa chaude redingote, parce qu'il a frais en plein mois de juin, au large des îles d'Hyères.

S'il eût vécu sous le Directoire, La Clue-Sabran, amateur de comédie, de théâtre et de voyages touristiques, eut fait sans doute un "merveilleux" ou un "incroyable" de bonne compagnie. L'erreur de Louis XV fut d'en faire l'un des officiers généraux de la marine royale et de lui confier une grosse partie de nos espoirs sur mer en 1759. La Clue-Sabran fut nommé à des fonctions de responsabilité qui étaient très certainement au dessus de ses possibilités, de ses capacités, peut-être même de ses aspirations, et cela ne lui est pas directement imputable...

A la mort de La Clue-Sabran, en 1764, suivie de celle de son cousin germain Sabran-Grammont, en 1775, tous deux lieutenants généraux des armées navales, c'est la comtesse de Sabran-Grammont, veuve de ce dernier, qui devint le dernier lien entre ces Sabran et la marine du Levant.

Orpheline de mère dès sa naissance, Françoise-Eléonore de Jean de Mauville, veuve de Sabran-Grammont, fut élevée par sa grand-mère Mme de Montigny. Sortie du couvent de la Conception, son vieux père, paralysé et tombé en enfance, et sa marâtre, la marièrent, en 1769, à 19 ans, à Sabran-Grammont, 67 ans. Veuve en 1775, avec deux enfants, elle a 27 ans lorsqu'elle devient en 1777 la maîtresse de Bouffiers, 39 ans. Le 31 juillet 1787, comparant son mariage à celui de sa fille, Mme de Custine, elle écrit à Bouffiers : "Le mien ne m'avait pas fait tant d'impression... J'épousais un vieillard infirme, dont je devais moins être la femme que la garde-malade. Je sentais pour mon bonhomme de mari le même sentiment que pour mon père et mon grand-père... fort doux, et qui suffisait à mon coeur. Le temps m'a détrompé"... Accueillie à la cour, amie de la duchesse et de la comtesse de Polignac, de la comtesse de La Marck, elle fréquenta Mme Necker, Mme de Staël, Mme de Trudaine, Turgot et Maiesherbes. Se partageant entre son hôte de la rue Saint-Honoré, et Versailles, elle s'adonne à la peinture, à la musique, à la poésie française, anglaise, italienne, à la littérature latine... Invitée à une chasse a Rambouillet par le comte d'Artois, puis à une fête à Bagatelle, passant l'été avec ses enfants chez Mgr de Sabran (1739-1811), évêque-duc de Laon, leur protecteur, maîtresse de Bouffiers de 1777 à 1797, date où elle l'épousa à Breslau, en émigration, elle lança ses enfants dans le monde. En 1787, elle marie sa fille et écrit a Bouffiers au sujet de la noce : "II n'y avait pas un Sabran... Il n'y a donc qu'un petit parent éloigné... M. de Glandevès, qui est un fort joli sujet"...

Alors qu'au début du siècle les Sabran s'engouffraient dans la marine par manque de ressources financières, Mme de Sabran-Grammont offre en 1787... 200 000 livres de dot à sa fille, à laquelle Mgr de Sabran ajoute 6000 livres de pension annuelle.

Ayant survécu à Bouffiers, mort en 1815, et à sa fille, Mme de Custine (1770-1826), maîtresse de Chateaubriand, morte en Suisse, Mme de Sabran-Grammont s'éteignit le 27 février 1827, ayant rédigé sa propre épitaphe, qui évoque encore le passé maritime des Sabran

"A la fin je suis dans le port Qui fut de tout temps mon envie ; Car j'avais besoin de la mort, Pour me reposer de la vie1'...

NOTES

(1) Généalogie et carrière de Joseph de Sabran (1702-1775), comte de Grammont et de Beaudinar, lieutenant général des armées navales in Recherches régionales, Nice, 1984, n° 1, p. 7 à 27.

Pour la famille Bertet de La Clue nous avons consulté à la Bibliothèque nationale, Cabinet des Titres :

- Nouveau d'Hozier 39 : faire-part de décès du lieutenant général, de 1764 ; preuves de noblesse de sa nièce, Marguerite de Bertet, pour Saint-Cyr ; contrats de mariage de ses ancêtres, dont celui de ses parents...
- Pièces originales 310 : testament de son oncle Gaspard de Bertet ; papiers personnels de son père ; armoiries des Bertet.
- Cabinet d'Hozier 42 : papiers personnels de son grand-père ; contrats de mariage de ses ancêtres...
- Dossiers Bleus 89 t ils concernent d'autres Bertet qui ne sont pas de Moustiers. ¦ Pour la famille Sabran de Beaudinar :
- Pièces originales 2601 : quittances de Nicolas de Sabran ; succession de sa belle-mère en 1721.
- Nouveau d'Hozier 297 : pensions données à Nicolas de Sabran et à ses frères ; partage entre ceux-ci en 1709. Preuves pour Saint-Cyr de la soeur de Sabran-Grammont.
- Dossiers Bleus 593 : généalogie des Sabran-Beaudinar.
- Chérin 182 : généalogie des Sabran.
- Carré d'Hozier 564 : la comtesse de Sabran, maîtresse du Régent.
- Cabinet d'Hozier 303 : concerne d'autres Sabran que ceux de Beaudinar.

(2) L'année 1759 est aussi celle du désastre de la bataille des Cardinaux.

(3) DAVIN (Commandant Emmanuel), Un marin bas-alpin malchanceux J.-F. de Bertet de La Clue-Sabran in Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, n° 208, 1937.

(4) Elle est plusieurs fois citée dans les registres paroissiaux de Toulon, au début du XVIIIe siècle.

(5) LACOUR-GAYET G., La marine militaire de la France sous Louis XV. Paris, Champion, 1902, p. 490 et 527 et aussi p. 481.

(6) Registre paroissial de Moustiers, 19 décembre 1775.

(7) Ibid., 11 décembre 1693.

(8) Ibid., mort veuf le 24 mai 1775, inhumé chapelle Saint-Joseph.

(9) Elle lui donna Joseph, mort à 14 ans à Toulon le 16 avril 1743 (Arch. com. de Toulon, par. Sainte-Marie, 1743, f° 37).

(10) Jean-Joseph de Rafélis, comte de Brovès (1715-1782), lointain parent des Rafélis de Verayon.

(11) BOISGELINS (marquis de), Les Thomas, marquis de ta Garde, barons de Sainte-Marguerite, généalogie. Aix, Makaire et Draguignan, Latil, 1896.

(12) Voir notre mémoire de maîtrise : Les officiers du Grand Corps à Toulon au XVIIIe siècle (origines, conditions, services), Nice, 1973, sous la direction de M.le Professeur Maurice Bordes (couronné par l'Académie de marine en 1975). On y trouvera le lieutenant de vaisseau Joseph-François de Monier, marquis Du Castel-let (1700-1776), époux de Blanche de Monier de Chateauvieux, leur fils Louis-Hyacinthe, chevalier Du Castellet, lieutenant de vaisseau, et Jean-Baptiste, marquis Du Castellet (1732-1811), chef d'escadre époux d'une Bernier de Pierrevert, niece de Suffren. Voir aussi notre thèse de doctorat de 3e cycle Les élèves de l'Ecole Royale de marine du Havre au XVIIIe siècle (1773-1775), Paris, 1980, Ecole pratique des Hautes Etudes ; on y trouvera Yves-Benjamin-Marie de Monier, comte du Castellet (1759-1830), élève de cette école, fils de Louis, lieutenant de vaisseau, et neveu du chef d'escadre ci-dessus.

(13) Charles, comte de Grimaldi (v. 1713, Toulon, 1er juin 1774), chef d'escadre en 1771.

(14) Voir notre article Le lieutenant général des armées navales Louis de Martini d'Orves (1674-1751) in Bulletin de la Fédération historique et archéologique du Comtat-Venaissin, juillet 1984, p. 7 à 27.

(15) Voir notre article Un bailli de l'Ordre de Malte ; M. de Piosin (1674-1751), chef d'escadre des armées navales à paraître prochainement in Actes du Colloque consacré aux Hospitaliers par le château du Barroux (84 330 Caromb.).

(16) Jean-François de Bertet de La Clue-Sabran, né en 1696, a sans doute peu connu sa grand-mère paternelle qui testa en 1700. Elle avait pour frères et soeur : a) Jeanne, mariée à Charles Mazenod en 1649 b) Jean-Baptiste, chevalier de Malte en 1657, officier au régiment de la Croix-Blanche c) Gaspar, chevalier de Malte en 1657, officier au régiment Royal-Vaisseau d) Joseph-Paul, leur aîné, baron de Sainte-Marguerite, co-seigneur de la Garde, mort à Toulon le 11 février 1708, marié à Aix le 27 novembre 1651 à Blanche Ricard de Brégançon (1634-1706). Il laissa six fils et deux filles : a') Françoise (vivante en 1733) b') Jeanne (v. 1653-1733), mariée en 1673 à Joseph Catelin, coseigneur de la Garde, fils de Jean et de Catherine Beaussier, issue de la dynastie maritime des Beaussier de Six-Fours, la Seyne, Ollioules et Toulon c1) Charles, chevalier de Malte en 1670, tué à Namur en 1692 df) Joseph-Paul (né en 1671), chevalier de Malte en 1694, vivant en 1733. e') Pierre (né en 1674), chevalier de Malte en 1693 V) Jean, prêtre, docteur en théologie, grand vicaire de Toulon et de Glandevès, qui teste en 1733 g') Gaspar (v. 1671-1741), capitaine de grenadiers dans le régiment d'infanterie royal-vaisseau, chevalier de Saint-Louis, mort à Toulon étant capitaine général garde-côtes de la viguerie de Toulon, où il résidait avec son épouse Marie-Anne de Montolieu (v. 1693-1746) issue d'une famille d'officiers des galères de Marseille h') Jules-César de Thomas, l'aîné, baron de Sainte-Marguerite, coseigneur de la Garde, avocat, lieutenant général civil et criminel en la sénéchaussée de Toulon, mort de la peste de 1720 ; il épousa en 1696 à Marseille, malgré l'opposition de son père, sa cousine germaine Anne Mazenod. Ce sont les parents de Charles-Joseph-Paul de Thomas (1700-1767) qui ne laissa de son mariage en 1724 avec Anne-Aimarre Boyer d'Eguilles que trois enfants morts au berceau.

(17) Archives du Port de Toulon, I L 185, f° 44.

(18) Ibidem, série "Soldes et revues", 2 E 4 15.

(19) Voir notre maîtrise (note 12), p. 64 : délai écoulé entre la date de la lettre de garde-marine et la date de son enregistrement au contrôle du port.

(20) Archives du Port de Toulon, 1 L 185, f° III.

(21) Voir notre étude Les Duquesne toulonnais, le chef d'escadre Abraham Duquesne Monnier (1653-1726) et son fils, le lieutenant général des armées navales Ange Duquesne-Menneville (1698-1778) in Bulletin de la Société des Amis du Vieux Toulon, n° 106, 1984.

(22) Archives du Port de Toulon, série 2 E 4, de 1715 à 1764. Nous avons utilisé cette série pour établir les embarquements, services et congés de La Clue-Sabran, ainsi que son dossier personnel, C 7 27, aux Archives nationales.

(23) Nous entendons par là deux campagnes en Méditerranée, lieu de son futur désastre et à partir de Toulon. Ses états de service, non "touionnais", n'étant pas mentionnés sur les registres des Soldes et Revues de Toulon de 1724 à 1730 et de 1732 à 1742.

(24) Nous remercions vivement M. le Directeur des services d'Archives des Alpes de Haute Provence de nous avoir communiqué à Nice, en 1973, le dossier I E, supplément 1732-1776, concernant La Clue-Sabran, et contenant "1 liasse, titres de famille, papiers personnels du lieutenant général des armées navales 3-F de Bertet de La Clue, né à Moustiërs, journaux de campagnes navales, lettres reçues, copies, minutes de rapports au ministre etc" (28 pièces).

(25) Date confirmée par MAZAS (A), Histoire de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis depuis son institution en 169$ jusqu'en 1830. Paris, Firmin Didot, 1860, 3 volumes.

(26) II est né à Grasse le 26 mai 1732 et il est mort à Moustiërs le 17 décembre 1815. La tombe de ce "pater pauperum" existe encore au cimetière de Moustiers-Sainte-Marie et plusieurs de ses objets personnels ont été recueillis par le musée de Moustiërs (sa selle de cheval, sa chaise à porteur).

(27) Son acte de baptême conservé aux Archives nationales dans son dossier personnel, série C 7, le dit fils de Joseph, alors "capitaine générai de la garde côte de la Ciotat" et d'Anne Rabuis. Gaspard-Nicolas, garde-marine en 1746, garde du pavillon en 1747, fut successivement enseigne de vaisseau en 1751, lieutenant de vaisseau en 1757, chevalier de Saint-Louis en 1770, chef d'escadre des armées navales en 1784, et se retira du service en 1792. Fait vice-amiral sous la Restauration et commandeur de Saint-Louis en 1814, il avait épousé Maire-Claire de Montolieu, d'une famille d'officiers des galères de Marseille, mariée en premières noces en 1777 à Henri-César de Castellane, marquis de Majastres (1733-1789), mort chef d'escadre des armées navales.

(28) Voir TAILLEMITE (Etienne), Dictionnaire des marins français, Seghers, 1962.

(29) Voir note 21.

(30) Archives départementales des Alpes de Haute Provence, dossier 1 E.

(31) Archives du Port de Toulon, lettre de Massiac à Glandevès du 14 août 1758, 1 Al 47.

(32) Archives du Port de Toulon, lettre de la Cour à l'intendant du port, 1 Al 48?.

(33) M. E. Taillemite et le commandant E. Davin insistent sur cette destination antillaise de l'escadre, car on a cru parfois que La Clue-Sabran avait pour mission de gagner Brest.

(34) Henri de Rochemore-La-Devèze (v. 1700-1777), languedocien, futur chef d'escadre en 1764, retiré lieutenant général en 1776.

ANNEXE 1

Inventaire des archives Bertet à l'ancien Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale

NOUVEAU D'HOZIER 39

- Faire-part de décès du lieutenant-général Jean-François de Bertet de La Clue-Sabran, dont le lieu et la date du décès n'avait pu être retrouvés ni à Moustiers, ni à Toulon, ni à Riez, ni aux Archives nationales (C 7 27). Il est mort à Passy-les-Paris le 4 octobre 1764, "au bout de quatre jours de l'opération de la pierre".

Billet de part adressé par son frère (Marc-Antoine) dit M. l'abbé de La Clue, à M. d'Hozier (lettre manuscrite, adressée de Passy, résidence de Marc-Antoine, grand vicaire et chanoine de Chartres).

- Preuves de noblesse de Marguerite de Bertet de La Clue, fille de Joseph (1693-1775), nièce de La Clue-Sabran, pour Saint-Cyr. Les Bertet veulent cacher la "modernité" de leur noblesse, qui ne remonte qu'au 4e aïeul de La Clue-Sabran en écrivant : "L'on ne remonte pas au dessus la filiation des seigneurs de Bertet...n'étant pas nécessaire, et pour ne se borner qu'à ce qui est prescrit dans l'avertissement imprimé pour se conformer aux preuves que l'on exige pour être reçu à Saint-Cyr".

- Contrats de mariage des ancêtres de La Clue-Sabran, dont celui de ses parents du 10 octobre 1686 (et non 1688).

PIECES ORIGINALES 310

- Testament de Gaspard de Bertet, prieur de Moustiers, du 18 décembre 1716, (oncle de La Clue-Sabran), en faveur de la Charité de Moustiers et de son neveu Elzéar (vers 1687-1775). Gaspard meurt avant le 11 septembre 1720.
-
- Papiers personnels de 3ean-François de Bertet, père de La Clue-Sabran : gentil homme inquiété dans sa noblesse en 1697 et 1702, mais déchargé du paiement des droits de francs-fiefs à Aix, le 25 janvier 1703. Il a prêté hommage pour la seigneurie de la Clue le 1er juin 1695. Il meurt entre le 1er juin 1722 et le 5 août 1724.
- Armoiries des Bertet de La Clue.

CABINET D'HOZIER 42

- Hommage du 5 août 1724 pour la terre de la Clue, prêté par Joseph (1693-1775), frère de La Clue-Sabran. Il épouse Anne de Rabuis le 9 octobre 1725.

- Papiers personnels de Guillaume de Bertet, grand-père de La Ciue-Sabran. Avocat, viguier et capitaine pour le Roi de Moustiers. Inquiété dans sa noblesse en 1657, ainsi que son oncle, Jean, prieur, seigneur de la Clue. Mais déchargés tous deux des droits de francs-fiefs à Aix le 12 novembre 1657. Maintenu noble le 26 (et non le 29) mai 1668, avec son père Gaspard. Il meurt avant 1695.

- Papiers personnels de Pierre de Bertet, arrière-grand-oncle de La Clue-Sabran. Marie le 11 avril 1606 (et non 1608) à la fille de Claude de Sabran, seigneur d'Aiguine et de

Champtereine. Son fils, autre Guillaume, épouse le 15 août 1656 Anne de Sabran (il y a donc trois alliances Bertet-Sabran).

- Contrat de mariage de Gaspard de Bertet, bisaîeui de La Clue-Sabran, du 6 avril 1625 avec la fille d'Honoré de Roux, seigneur de Chandal.

- Contrat de mariage du trisaïeul de La Clue-Sabran, Guillaume de Bertet, en 1573, avec Melchione de Perrier "des marquis de Flayosc et de Clumenc". En 1595, il est consul d'Aix et procureur du pays. Il teste le 21 juin 1629.

- Dans ce dossier aussi, les Bertet cherchent à cacher la "modernité" de leur noblesse. Us prétendent que le 4e aïeul de La Clue-Sabran, Gaspard de Bertet de Moustiers, qui testa le 16 décembre 1552, aurait épousé le 14 juin 1544 à Aups, Françoise d'Arbaud, fille de Melchior, seigneur de Bargemont. Mais ils ne peuvent prouver ce mariage, le contrat ayant disparu", étant ou "brûlé dans les guerres civiles", ou sur "un registre perdu"...

DOSSIER BLEU 89

Concerne une famille Bertet, mais pas celle de Moustiers.

ANNEXE 2

Inventaire des archives de Sabran-Grammont et Sabran-Beaudinar à l'ancien Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale

PIECES ORIGINALES 2601 ; CARRE D'HOZIER 56" ; NOUVEAU P'HOZIER 297 ; DOSSIER BLEU 593 ; CABINET D'HOZIER 303 ; CHERIN 182T

Les pièces contenues dans ces six dossiers se recoupent pour donner de nombreux éléments financiers sur les Sabran-Beaudinar.

- SABRAN (Joseph de), père de SABRAN-GRAMMONT, est un cadet de famille désargenté. En 1685, admis à Malte, son père lui accorde 200 livres de pension annuelle. Son frère Michel, admis à Malte en 1693, en reçoit une identique en 1690 et son frère Pierre, admis à Malte en 1692, en reçoit une identique en 1692, pour leur permettre de "subsister honorablement" (Nouv. d'H. 297). En 1702, Joseph épouse Jeanne-Marie Du Bouzet, 23 ans, qui ne lui apporte que 2000 livres de dot. Elle accouche de Sabran-Grammont, fin 1702 (on ignore où), puis de Madeleine (née le 2 octobre 1704 à Aups, diocèse de Fréjus), puis d'Anne élevée à Saint-Cyr (née le 3 juin 1718 à Saint-André de Bives, diocèse de Lectoure). En 1709, Joseph, chargé de famille, veut faire casser le testament de feu son père, Elzéar, ancien capitaine au régiment de Provence, testament du 18 juin 1707. Elzéar avait reçu lors de son mariage à Aix en 1653, 24 000 livres, dot de sa femme. Joseph est aidé dans son procès par son frère Nicolas, reçu à Malte en 1674, et qui s'est marié lui aussi, en 1701. Tous deux plaident contre leur aîné, Jean-François, héritier du père. Jean-François n'est pas riche : le 22 août 1679 son épouse ne lui a apporté en dot que 4000 livres. Il avoue ne pouvoir payer à Joseph et Nicolas leur légitime "l'héritage de leur père se trouvant consommé" ; d'ailleurs "les frais qui avaient été faits pour faire recevoir chevaliers de l'ordre de Malte les dits Nicolas et

Joseph, excédaient la portion de légitime qu'ils pouvaient prétendre". Bon frère, il leur donne 2000 livres à chacun, pour éteindre "toutes leurs prétentions" (Nouv. d'H. 297).

- SABRAN (Nicolas de), oncle de SABRAN-GRAMMONT. Enseigne de vaisseau à Brest (1678), lieutenant de vaisseau à Toulon (1689), capitaine de vaisseau à Toulon (1705), il l'est lors du procès de 1709. En 1698, il signe de nombreuses quittances (Pièces originales 2601). Le 13 novembre 1721, dans sa maison de Toulon, il passe un acte notarié avec sa belle-famille, les Dasque. Par cet acte il perçoit pour sa femme, Claire Dasque, 4000 livres, héritées de la mère de celle-ci, Catherine de Ripert, morte entre le 12 février 1721 et le 13 novembre 1721, en vertu de son testament du 13 août 1717. Les enfants de Jacques d'Entrechaux et de Madeleine Dasque, fille prédécédée de Catherine de Ripert, se partagent 4000 livres : 2400 à Jean d'Entrechaux, alors consul de Toulon (pendant la peste), qui représentent sa part et celles de ses frères Louis et Joseph, qui viennent de mourir de la peste, peu après leur aïeule. 1600 livres à Pierre d'Entrechaux, mineur. Ce dernier est représenté par son beau-frère, Charles-Gaspard Gravier (vers 1680-1759), garde-marine (1692), enseigne de vaisseau (1703), lieutenant de vaisseau (1712), capitaine de vaisseau (1735), commissaire général d'artillerie (1750), retiré (1754), chevalier de Saint-Louis (1721), époux de Madeleine d'Entrechaux, Ces 8000 livres sont remises par Thérèse Blanc, veuve de Nicolas Dasque, commissaire de la marine, fils prédécédé de Catherine de Ripert, et mère d'Antoine Dasque, héritier universel de l'aïeule (pièces originales 2601).

SABRAN (Jean de), bisaïeul de SABRAN-GRAMMONT. Gentilhomme peu aisé, son épouse en 1620 ne lui apporte que 13000 livres de dot. Déjà baron de Beaudinar, devenu chef de nom et armes des Sabran, il fut ruiné par un procès qui lui permit de récupérer en 1633 la baronnie d'Ansouis, par arrêt du parlement de Grenoble rendu le 13 juin 1633. Mais l'héritage ne compensa pas les frais engagés.

SABRAN (Françoise-Eléonore de Jean de Mauville, comtesse de, puis marquise de Bouffiers), femme de SABRAN-GRAMMONT. Dans la Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du Chevalier de Bouffiers (de 1778 à 1788), éditée à Paris en 1875 (526 pages), nous avons relevé les notes suivantes :

Orpheline de mère à sa naissance, élevée par Mme de Montigny, sa grand-mère maternelle, puis au couvent de la Conception. Mariée à SABRAN-GRAMMONT, qu'elle connaît depuis son enfance, par son vieux père, remarié, paralysé et tombé en enfance. Le 31 juillet 1787, comparant son mariage à celui de sa fille, elle écrit à Bouffiers : "Le mien ne m'avait pas fait tant d'impression... J'épousais un vieillard infirme, dont je devais moins être la femme que la garde-malade... Je sentais pour mon bonhomme de mari le même sentiment que pour mon père et mon grand-père... fort doux, et qui suffisait à mon coeur. Le temps m'a détrompé". Accueillie à la cour, amie de la duchesse de Polignac, de la comtesse Diane de Polignac, de la comtesse Auguste de La Marck, de la comtesse d'Andlau, elle fréquente Mme Necker, Mme de Staël, Mme de Trudaine, l'Abbé Delille, Turgot, Malesherbes. Elle est à Reims pour le sacré de Louis XVI. Son mari meurt ce jour là, d'une attaque d'apoplexie, à Paris (à moins qu'il n'ait accompagné son épouse à Reims ?). Partagée entre son hôtel de la rue Saint-Honoré et Versailles, elle s'adonne à la peinture, à la musique, à la poésie française, anglaise, italienne, à la littérature latine, est invitée à une chasse à Rambouillet par le comte d'Artois, puis à une fête à Bagatelle. Elle passe l'été à Anisy, avec ses deux enfants, chez Mgr de Sabran (1739-1811), évêque-duc de Laon. En 1777, elle rencontre Bouffiers. Elle a 27 ans, lui 39. D'où une liaison de vingt ans. En 1787, elle marie sa fille : "II n'y avait pas un Sabran !... Il n'y a donc qu'un petit parent éloigné qui s'appelle M. de Glandevès, qui est un fort joli sujet"... Elle donne 200 000 livres de dot à sa fille (la comtesse de Custine, future maîtresse de Chateaubriand) et Mgr de 5abran y ajoute 6000 livres de pension annuelle 1 En 1797, elle épouse Bouffiers, à Breslau, en émigration. En 1815 elle enterre Bouffiers au Père-Lachaise. En 1826, Mme de Custine meurt à Bex, en Suisse, le 15 juillet. Le 27 février 1827, la veuve de Sabran-Grammont s'éteint à son tour, ayant rédigé sa propre épitaphe :

"A la fin je suis dans le port Qui fut de tout temps mon envie ; Car j'avais besoin de la mort, Pour me reposer de la vie".

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Jean A. GILI, *L'Italie de Mussolini et son cinéma*, éditions Henri Veyrier, Paris, 1985, 206 pages, illustrations.

Jean Gili, un des meilleurs connaisseurs du cinéma italien, vient de donner avec son livre *L'Italie de Mussolini et son cinéma* une préfiguration de la grande thèse d'histoire qu'il achève sur le même sujet. Il y a quelques années encore, le thème traité par cet ouvrage restait largement méconnu ; la période mussolinienne, coincée entre la brillante production cinématographique du muet et le célèbre courant néo-réaliste de l'après-guerre, était généralement méprisée. Jean Gili lève le voile grâce à sa parfaite connaissance du sujet, connaissance acquise par la vision des films dont il existe des copies, les entretiens avec les réalisateurs encore vivants, le dépouillement des archives disponibles, la lecture des revues de cinéma.

Après une première partie consacrée aux années 20 qui rappelle, ou apprend, au lecteur l'existence d'une production régionale, l'auteur présente les cadres industriel et administratif de la cinématographie durant la période mussolinienne. Ainsi est caractérisé le rôle de l'Etat qui mit en place une aide financière, fonda les studios de Cinecittà et une école supérieure, le Centre expérimental de cinématographie, et permit de la sorte à la production italienne de se hisser au premier rang européen au début des années 40. Le point important est de savoir si l'Etat contrôla tout le monde de l'image animée. Le directeur général de la cinématographie, Luigi Freddi, dont Jean Gili souligne le rôle important, souhaitait instituer progressivement une cinématographie d'Etat, organisée rationnellement et bien contrôlée au point de vue idéologique, mais, plus soucieux de moraliser que de politiser, il ne voulait pas introduire une lourde propagande dans les films. En fait, pour ne pas mécontenter les milieux économiques, l'Etat ne procéda pas à une nationalisation complète de l'industrie cinématographique, préféra soutenir la production privée et faire passer l'essentiel de la propagande directe dans les actualités et les films documentaires. Le secteur que l'on pourrait qualifier d'étatisé demeura très minoritaire : sur les 720 films tournés en Italie de 1930 à 1943, les organismes publics n'en produisirent ou co-produisirent que 42, soit moins de 6 %.

Pourtant la marque du régime s'imprima sur le cinéma italien. Si les films de propagande ouverte restèrent peu nombreux -4 % de la production totale- la censure exercée sur les scénarios et, plus encore, l'autocensure étaient des réalités bien présentes. Certains théoriciens du régime avaient vite compris que la meilleure propagande se fait discrète et indirecte, ne proclame pas ses thèmes et se cache dans les ressorts d'une intrigue apparemment de pure fiction. Ainsi l'écran italien ne montra pas de conflits sociaux, de délinquance, de prostitution, de suicide, mais il présenta un univers d'ordre moral, appuyé sur les valeurs traditionnelles et petites bourgeoises. Le cinéma coupé de la réalité sociale et baptisé "téléphone blanc" s'épanouit particulièrement dans le drame sentimental et la comédie mondaine. Quant au film historique, une des spécialités italiennes, il servit généralement, lui aussi, les objectifs du régime en proposant une évasion qui faisait oublier les difficultés du moment ou offrait un motif d'exaltation nationaliste. Au demeurant, malgré la fréquence des stéréotypes, certains réalisateurs, Goffredo Alessandrini, Alessandro Blasetti, Mario Camerini, Fernando Poggioli, firent preuve d'un réel talent artistique.

Paradoxalement, ce fut à la fin de la période fasciste que les renouvellements de l'après-guerre se préparèrent : les premiers articles de Comencini et Antonioni, les premiers films de Roberto Rossellini, Vittorio de Sica, Luchino Visconti, qui contestaient le courant dominant, formaient un pré-néo-réalisme.

Ainsi, le livre de Jean Gili, clair, précis, parfaitement documenté, écrit dans une langue simple et élégante, écartant le jargon prétentieux auquel certains auteurs croient devoir recourir, offre une précieuse contribution à la connaissance du totalitarisme italien, de ses ambitions, ses mécanismes et ses limites.

Ralph SCHOR

Michel SAUDAN, Yolande BLANC, Sylvia SAUDAN-SKIRA, *De l'hôtel-palais en Riviéra*, préface de Jacques Médecin, collection Hommes, habitats, habitudes, Le Septième fou, Genève, 1985, 159 pages.

Les heures glorieuses que vécut la Côte d'Azur à la Belle Epoque, l'afflux d'une foule bigarrée au sein de laquelle, chaque hiver, se côtoyaient des aristocrates venus de toute l'Europe, des représentants de la haute bourgeoisie d'affaires, des aventuriers mondains, ont inspiré à d'innombrables romanciers, chroniqueurs ou, selon la formule de Philippe Ariès, "historiens du dimanche", des livres brillants d'une lecture agréable, mais parfois superficiels. Ces pages décrivent volontiers les beautés naturelles de la région, les distractions des riches hivernants, la vie de relations de ces derniers ou leurs intrigues amoureuses. En revanche, les grands hôtels, l'un des lieux luxueux où se déroulait cette vie, n'ont pas fait l'objet d'une étude récente et approfondie. C'est dire l'intérêt de la publication d'un ouvrage consacré aux grands palaces construits avant 1914.

La collection Hommes, habitats, habitudes considère que les individus projettent leurs idées et leurs rêves dans les habitations qu'ils édifient. La maison, permanente ou provisoire, est ainsi le reflet de la société environnante. A coup sûr, le grand hôtel de la Belle Epoque, véritable palais où les privilégiés du temps menaient une vie régie par des codes précis, repond bien à une telle définition. La conception de chaque palace, la distribution des pièces, le décor ne devaient rien au hasard, mais remplissaient des fonctions qui leur étaient assignées par les goûts de la clientèle.

L'ouvrage *De l'hôtel-palais en Riviéra* est conçu selon un plan cinématographique. Il balaie d'abord largement le panorama, puis il réduit l'objectif pour conduire le lecteur vers certains points de la Côte d'Azur, là où se dressent les hôtels-palais. Le lecteur est alors invité à visiter les jardins, à contempler l'architecture d'ensemble et les détails du décor, à pénétrer dans le palace et à découvrir le style de vie des hôtes de jadis. Les premiers chapitres rappellent les origines de la villégiature, les premières formes de l'hébergement hôtelier, les débuts de la fonction d'accueil sur la Côte d'Azur. Plusieurs grands hôtels, situés principalement à Cannes, Menton et Nice, sont présentés. Leur répartition dans l'espace urbain est caractérisée avec précision. L'Excelsior Régina, construit à Cimiez par Sébastien Marcel Biasini entre 1895 et 1897, établissement qui peut être considéré comme une modèle du genre et une manière d'archétype, est étudié en détail. Le dernier chapitre, "Dedans, autour et alentours", ressuscite les occupations auxquelles s'adonnaient les riches hivernants, au long des jours et de la saison.

Le livre vaut d'abord, signe le plus évident de sa qualité, par une iconographie somptueuse. Les illustrations, vues anciennes ou photographies prises aujourd'hui, remarquablement choisies et reproduites, font honneur à l'édition suisse. Cartes postales, gravures et tableaux de la Belle époque, prospectus publicitaires, affiches, lavis d'architectes, clichés récents se succèdent, savamment ordonnés et mis en

page. Ces images proposent une véritable anthologie des détails et des matériaux de l'ornementation, chapiteaux, tourelles, clochetons, loggias, encadrements de fenêtres, consoles de balcons, ferronneries, balustres, lanternes, mosaïques, vitraux, glaces, cristaux, stuc, marbres, parquets. L'extraordinaire variété de ces éléments, les modèles divers dont ils s'inspirent, leur juxtaposition souvent inattendue composent un décor d'une originalité puissante. Emile Négrin disait malicieusement que l'Hôtel des Anglais, ancêtre du Ruhl de Nice, "propose un résumé de toutes les écoles d'architecture et même de quelques unes qui n'existent pas". Le livre ne prononce pas un plaidoyer en faveur de ce style mêlé, il n'interdit pas de critiquer la surcharge ou la recherche de l'effet. Mais il souligne l'invention, parfois la grâce, souvent la surprise que révèle une telle architecture. Les constructeurs de la Belle époque ont bien créé une manière qui leur est propre ; ils ont su donner aux stations de la Côte d'Azur une physionomie originale. L'uniformisation actuelle des bâtiments, dont il semble d'ailleurs qu'on veuille sortir, montre bien que les hôtels-palais d'avant 1914, imités par les immeubles d'habitation, avaient conféré à l'espace urbain de la Côte d'Azur une personnalité bien particulière. Ces édifices constituaient, selon l'heureuse expression de Raoul Blanchard, "les vrais monuments de la ville" (*Le Comté de Nice*, Paris, 1960, page 195). Et ne se rendent-ils pas tardivement compte nos contemporains qui, après avoir rasé le Ruhl, ont décidé le classement du Négresco ?

Le livre se recommande aussi par son texte. Les développements historiques sont certes un peu rapides, mais la lecture est agréable, les commentaires restent sobres et précis. De nombreuses citations puisées dans les volumes de souvenirs, les guides et les journaux anciens restituent l'ambiance de l'époque ; ces textes, par leur style parfois désuet ou emphatique, sont comme assortis aux édifices et au genre de vie qu'ils veulent décrire. Une riche bibliographie et un index complètent l'ouvrage. Celui-ci constitue une sorte d'invitation à la redécouverte de ces bâtiments qui, aujourd'hui presque tous divisés en appartements et convertis en co-propriétés, gardent cependant le témoignage, inscrit dans la pierre, de fastes révolus. Le livre refermé, le lecteur ne regardera plus sa ville du même oeil.

Ralph SCHOR